

**COLLECTIVITÉ  
EUROPÉENNE  
D'ALSACE**

---

**Réunion  
du  
vendredi 14 mars 2025  
Salle de l'Assemblée de  
l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg**

---

**DELIBERATIONS**

M. BIERRY  
Président de séance

## COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du vendredi 14 mars 2025

### **Délibérations**

*(La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de  
M. BIERRY, Président).*

### **Présidence de M. BIERRY, Président de séance**

\*\*\*

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**ABSENT :**

LORENTZ Michel

## **OUVERTURE ET APPEL NOMINAL**

*Il est procédé à l'appel nominal.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Robin. Je rappelle que l'exposition Archéologie Alsace est visible dans le hall de l'Hôtel d'Alsace à Strasbourg. Vous êtes invités à en profiter. Il y a beaucoup de vestiges dans les différents cantons.

Je rappelle que notre réunion sera suspendue pendant le temps du déjeuner, mais je pense que les débats se poursuivront l'après-midi. Je serais surpris qu'on puisse finir en une matinée, avec un budget de plus de 2 milliards d'euros.

Je vais aussi vous annoncer que ceux qui seront courageux ce soir, après notre grande séance budgétaire, pourront rester à 18 h si nous avons terminé. Dans le cadre de l'année du bilinguisme, une comédienne du Théâtre la Choucrouterie, Bénédicte KECK, fera une formation décalée en alsacien, si vous avez envie de profiter de ce moment-là ce soir avant de rentrer.

Je voudrais bien évidemment saluer la prise de fonction de Madame Ludivine QUINTALLET en sa qualité de Présidente du groupe depuis le 7 mars 2025. Elle aura très vite l'occasion de s'exprimer après mon discours.

Nous ferons le tour des 21 rapports, des 11 amendements relatifs à 5 rapports, d'une motion et d'un vœu.

## **DISCOURS LIMINAIRES**

**M. LE PRÉSIDENT** – Mesdames les conseillères d'Alsace, Messieurs les conseillers d'Alsace, chers collègues, collaborateurs et journalistes. Hier, j'ai eu un échange avec une représentation des présidents de conseils départementaux, toute sensibilité politique confondue. Nous partageons nos inquiétudes, avec cette réalité : depuis 2022, les conseils départementaux ont dû faire face à 3 milliards d'euros de dépenses supplémentaires imposées par l'État et à 8 milliards d'euros de recettes en moins, soit une amputation de 11 milliards d'euros de capacité à agir. Ces chiffres sont éloquentes. Dans ce contexte, ceux qui pourraient imaginer qu'il n'y aura pas d'impact sur les politiques menées et nos concours à nos partenaires seraient naïfs. Construire un budget dans ce cadre était particulièrement compliqué. Je tiens néanmoins à vous remercier collectivement pour le temps conséquent que nous avons tous, élus et agents des services de la Collectivité européenne d'Alsace, passé ensemble pour l'élaboration de ce budget contraint et inédit dans l'histoire de notre jeune Collectivité, parce qu'il est toujours plus simple de pouvoir faire plus que d'être obligé de renoncer à certaines choses.

Mais tout comme ceux de l'immense majorité des collectivités départementales de France, les comptes de la Collectivité européenne d'Alsace sont sous pression. Et je pense, mes chers collègues, compte tenu de l'état des finances publiques nationales et du contexte géopolitique international, que nous aurons encore et encore à être dans une exigence budgétaire toujours plus forte, quand nous aurons à bâtir les budgets des exercices à venir. C'est ce que je crois et ce que je crains.

Le principe de réalité, c'est celui de la réalité des faits et des chiffres qui la traduisent. Il faut voir tout cela en face, sans dogmatisme, sans illusion, sans récupération politique malvenue ou autre excès. Et ceci, nous l'avons fait dans la préparation de ce budget. Je

précise qu'à la différence de certaines collectivités qui ont été amenées à couper des lignes budgétaires entières pour survivre, nous préservons et nous avons tout fait pour préserver au maximum nos engagements, même si à la marge certains ont dû être reportés ou reconsidérés.

Mes chers collègues, cela nous a parfois été reproché, mais heureusement que, dans les précédents budgets, nous avons été prudents, que nous avons toujours affecté une partie des droits de mutation qui étaient à l'époque beaucoup plus généreux – Lara opine du chef –, que nous avons toujours consacré une partie des moyens à rembourser la dette, ce qui nous a permis aussi d'être reconnus par la Chambre régionale des comptes pour la qualité de notre gestion. Si ces dernières années nous avons contenté la demande que certains avaient évoqué de nous faire dépenser de manière inconsidérée, nous serions aujourd'hui en cessation de paiement, comme peuvent l'être certains départements. Le Président du Département du Nord me disait encore hier que le budget de 2026, il en confierait la gestion au Préfet de son Département, parce qu'il va manquer 100 millions pour boucler son budget.

Pour la bonne forme et compte tenu des circonstances de ce vote, il est indispensable de rappeler que bâtir un budget n'est pas un exercice comme les autres. Nous savons tous que ses deux périmètres d'action – d'une part l'expression chiffrée de nos engagements financiers articulés à nos compétences, et d'autre part la traduction financière des politiques publiques volontaristes que nous jugeons prioritaires pour l'Alsace et les Alsaciens –, largement documentés à travers nos différents rapports, ont fait l'objet d'une présentation détaillée et argumentée, notamment lors de notre dernière séance consacrée au débat d'orientations budgétaires, qui a mis en évidence la raison d'être de nos engagements budgétaires vis-à-vis des Alsaciens.

Toujours pour la bonne forme et compte tenu des circonstances du vote de ce jour, il est bon de rappeler également que ce budget a pris en considération un exercice 2024 qui a été lourdement impacté par 120 millions d'euros de recettes de DMTO en moins par rapport trois ans auparavant, 100 millions d'euros de dépenses en plus, notamment au regard des actions sociales auxquelles nous devons faire face avec une augmentation en volume des situations sociales, et près de 100 millions d'euros de dépenses imposées et non compensées pour certaines d'entre elles par l'État (augmentation du RSA, mesure Ségur, cotisations CNRACL, etc.), soit un manque budgétaire de plus de 300 millions d'euros. Ce dérapage, indépendant de notre volonté, faut-il le préciser, est totalement inédit dans l'histoire des départements, et bien évidemment de notre Collectivité.

À ces près de 320 millions d'euros qui manquent désormais à notre épargne et grèvent notre capacité d'autofinancement, s'ajoute la décision du gouvernement, votée dans le cadre du PLF 2025, de demander aux collectivités de contribuer encore à la réduction du déficit de l'État. Il s'agit de plus de 14 millions d'euros, de la CNRACL, de l'augmentation du RSA qui devrait avoisiner 5 millions d'euros, tout cela sans compensation.

Certes, on nous a généreusement accordé la faculté d'augmenter les DMTO de 0,5 %, soit une estimation de ressources attendues peut-être autour de 10 millions d'euros, valeur à mettre en regard des 120 millions d'euros de DMTO manquants du fait de la conjoncture défavorable de 2024. Cependant, on nous laisse porter le chapeau de l'impopularité de cette mesure.

Dans ce contexte singulièrement difficile, il faut rester lucide, garder la tête froide. C'est pourquoi je n'oublierai pas de rappeler l'allocution télévisée du Président de la République du mercredi 5 mars dernier sur la situation en Ukraine et l'annonce du financement d'efforts militaires de la France, qui ouvrent la porte à bien des hypothèses. Et s'il en est une qui se profile à l'horizon, c'est bien celle des dépenses militaires supplémentaires conséquentes à engager, que je ne juge pas sur le fond, mais ce qui, autrement dit, correspond à un budget additionnel au budget primitif qui vient d'être voté par le Parlement, peut-être porté

par une loi de programmation. Sans vouloir jouer les Cassandre, la question qui est à présent ouverte est de savoir à quelle sauce pourrions-nous être mangés dans ce cadre exceptionnel. Nul ne le sait pour l'instant, nul d'entre nous ne le souhaite. Mais je n'évacue pas l'hypothèse d'une contribution des collectivités, qui revienne par exemple au niveau de celle envisagée par le gouvernement BARNIER, soit le double de celle qui vient d'être actée. Quoi qu'il en soit, le gouvernement laisse entrevoir d'ores et déjà des mesures drastiques, tout en disant ne pas vouloir remettre en cause notre modèle social. Mais certains commencent à parler déjà très sérieusement de financer les dépenses militaires en réduisant les dépenses sociales, ce qui ne serait pas sans conséquence pour les Français, ce qui ne serait pas sans conséquence également sur nos ressources. Tout cela incite malheureusement à nouveau à relancer une forme de défiance à l'égard de l'État, dont la dette vertigineuse et le déficit chronique sont les fruits d'une imprévoyance budgétaire avérée de tout temps, depuis de nombreuses années. Cette carence qui s'est enkystée de longue date dans nos comptes publics se cache sournoisement derrière l'urgence légitime à agir en solidarité avec l'Ukraine en péril. Cela peut paraître dérisoire de le dire dans le contexte actuel, mais je le répète, la dette et les manquements historiques de l'État hors période Covid ne sont pas bons pour notre modèle de société et pour la démocratie. Parce que je n'oublie jamais que les partis extrémistes sont toujours en embuscade. Les débordements budgétaires passés, accentués par les impératifs indiscutables de défense de ce jour, risquent à présent de coûter directement ou indirectement encore plus cher aux Français, aux collectivités comme aux entreprises.

Mais revenons à l'Alsace. Que l'on se rassure toutefois, la Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport, juge la situation financière de la Collectivité européenne d'Alsace satisfaisante pour ses trois premiers exercices. Certes, elle n'avait pas connaissance des données qui ont impacté les comptes de l'exercice 2024, ainsi que nous venons de les commenter. Mais tout en considérant comme robustes nos fondamentaux de gestion, la Chambre constatait déjà la baisse conséquente de la DMTO, l'impact des hausses des coûts de l'énergie comme de l'inflation, et bien évidemment l'impact des hausses tendanciennes des dépenses sociales. Comme on le sait, l'effet de ciseaux entre recettes et dépenses est accentué en 2024. Avec celui-ci se sont conjuguées les incertitudes et les interrogations politiques issues de la dissolution, mettant directement en cause le vote du PLF. Autant d'éléments qui nous ont incités dès la fin de l'été dernier à la plus grande prudence dans l'élaboration de notre budget prévisionnel. Faire preuve de prudence s'imposait donc comme une évidence. J'ajoute que notre prudence, synonyme de sagesse, et je vous en remercie à nouveau parce que je sais que ce n'était pas simple, aura gouverné nos travaux préparatoires pour 2025. Et comme on le sait, le DOB en a été l'expression directe. Et autant le dire tout de suite, la sagesse devra à nouveau être de mise pour la préparation du budget 2026.

Il est bon aussi de rappeler que notre orthodoxie budgétaire est simple : elle est totalement respectueuse du principe de sincérité, qui est le socle sur lequel tout budget doit être bâti et mis en œuvre. La sincérité budgétaire est un principe clé en finances publiques, qui se traduit par une ligne de conduite sans équivoque : tout budget se doit d'être réaliste, en prenant en considération le contexte financier et la situation économique pour mettre en adéquation ses politiques publiques avec les ressources dont elle dispose. C'est exactement ce principe que nous honorons avec ce budget 2025, parce que nous sommes des gestionnaires réalistes, respectueux des deniers publics qui nous sont confiés. Il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement.

En conséquence de quoi, et compte tenu de ce qui vient d'être exposé, je le répète, nous plaçons ce budget et les suivants sous le signe de la prudence. En effet, on a beau retourner dans tous les sens les données qui président à la préparation du budget, on arrive toujours à la même conclusion : il y a un décrochage persistant entre les dépenses et les recettes qui s'installe durablement. Les premières sont aujourd'hui exponentielles et les secondes ralentissent, voire faiblissent sérieusement. Et en parallèle, jamais la demande sociale n'a été aussi forte. Songez aujourd'hui que ce sont près de 400 000 personnes qui sont aidées

directement ou indirectement par la Collectivité européenne d'Alsace. Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont 50 000 personnes en plus que nous avons accompagnées dans leurs difficultés du quotidien. Je dirai même que demain, l'effet de ciseaux et le risque de décrochage vont vraisemblablement s'aggraver, au regard des comptes de la nation précités, des nuages noirs de la géopolitique et des tourments auxquels l'Europe est confrontée. Ajoutons à cela un contexte social dégradé, qui pourrait malheureusement s'accroître et donc continuer à impacter nos moyens financiers d'agir. Ce serait une totale erreur de penser le contraire. Et nous, nous ne sommes pas dans le déni de réalité. Il n'y a pas d'argent magique, de manne céleste, de magots en réserve bien cachés, de planches à billets ou de multiplication des pains. C'est pourquoi on fait avec ce qu'on a, en ne surestimant pas nos ressources. Pas de méthode Coué. Alors comme personne ici n'a de boule de cristal pour prévoir et garantir notre équilibre budgétaire, nous sommes prudents et même d'une grande prudence. Nous le sommes aujourd'hui, comme nous le saurons encore à l'avenir. Il n'y a pas d'autre façon de le faire en la matière.

Ce qui ne nous empêche pas de faire face à la demande sociale, qui décolle radicalement depuis ces dernières années, de chercher à apporter des réponses nouvelles ou des solutions innovantes et performantes. Voici quelques exemples, qui illustrent mon propos : des logements vacants des collèges attribués aux titulaires des contrats jeunes majeurs ; des tiers de confiance qui accompagnent les jeunes en difficulté qui nous sont confiés ; dès la première année d'inscription au RSA, un accueil sérieux, une orientation personnalisée des bénéficiaires, un suivi très fort. Autant d'exemples dont nous pouvons légitimement être fiers, parce qu'ils marchent, parce qu'ils démontrent bien que la Collectivité européenne d'Alsace est une collectivité singulièrement engagée face à l'adversité. Et même quand l'époque est compliquée, voire désarmante, la Collectivité européenne d'Alsace est tenace et ne renonce pas à chercher des solutions. Le résultat est en soi une forme de performance sociale, mais aussi une sorte de performance budgétaire, où l'euro investi doit avoir le plus grand effet levier pour satisfaire les attentes et les besoins des plus démunis, sans renoncer à la qualité des accompagnements. Merci aux équipes, aux agents et aux partenaires, notamment associatifs de la Collectivité, qui se mobilisent dans ce sens sans jamais renoncer.

Mes chers collègues, nous changeons d'époque. Fini les Trente Glorieuses et l'État providence, fini la protection du cousin d'Amérique, fini l'insouciance d'un continent en paix. Nous entrons dans un nouveau monde fait d'incertitudes, de doutes et de menaces sur nos modèles de société démocratique, sociale et libérale. La seule certitude que nous ayons est que l'État n'est pas prêt de changer. Il continuera malheureusement à être hypertrophié, hypercentralisé, hyperdépensier, et bien entendu hyperendetté. On a l'impression que le monde nouveau, ce n'est pas pour lui. C'est pourquoi je prends le pari qu'il continuera sans scrupules malheureusement à appuyer sur l'accélérateur des dépenses transférées et imposées d'autorité aux collectivités, et sur le frein des ressources à leur attribuer en compensation. Cet État, en continuant à agir ainsi, organise l'asphyxie financière des collectivités départementales de France. C'est criminel et irresponsable, et j'ajoute injuste et fallacieux, quand sciemment on impute la hausse de la dette aux collectivités qui votent leur budget à l'équilibre. Là aussi, c'est trop facile de leur faire porter le chapeau du gouffre financier. C'est l'État et non les collectivités qui a la pioche et la pelle en main pour creuser le gouffre financier du pays.

Mais plutôt que de plonger dans le pessimisme, concentrons-nous sur notre mission, notre engagement à contribuer à la vie digne des Alsaciens dans un environnement sain, à travailler pour garantir la robustesse de l'Alsace. Oui, il nous faut plus que jamais mettre les pieds dans la glaise des réalités pour agir en priorité au profit des plus fragiles de nos concitoyens de tous âges, qui sont les plus exposés aux aléas et aux risques d'un monde qui change de paradigme. Concrètement, pour nos politiques publiques volontaristes, c'est oui plus que jamais à la protection de l'enfance malheureuse, qui représente à elle seule un véritable enjeu de société. C'est oui aussi, plus que jamais, pour nos anciens et nos EHPAD, qu'il faut préparer à faire face au mur du vieillissement. Et bien évidemment, il en

est de même avec la transition environnementale et énergétique, pour laquelle nous nous devons d'agir. Ces priorités sont toutes essentielles au vivre ensemble d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi elles sont au cœur de nos politiques publiques.

Les temps nouveaux arrivent, sont même déjà arrivés. Nous nous en sommes déjà rendu compte. Nous rentrons dans le dur d'une nouvelle époque. Et je le redis sans la moindre mélancolie : les Trente Glorieuses et l'État providence font désormais partie du passé. Ceux qui persistent à y croire se bercent d'illusions.

Ce budget nous ancre plus que jamais dans les réalités et les défis majeurs qui vont de pair. Dans ces temps difficiles, notre devoir est plus que jamais de préserver du mieux possible les plus fragiles par l'exercice de nos compétences, en ayant à l'esprit ce bien commun le plus précieux qui soit dans nos sociétés démocratiques, notre vivre ensemble, avec au premier rang de celui-ci la vie digne des plus fragiles. C'est notre engagement commun au profit de l'Alsace, mes chers collègues. Nous vivons un moment de responsabilité, et je sais pouvoir compter sur votre sens de la responsabilité. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

La parole est à Ludivine QUINTALLET. Chers collègues, je vous prie parfois de m'excuser, parce que c'est écrit tout petit, pour vous donner la parole. Peut-être que je mettrai parfois un peu de temps pour trouver où vous êtes aujourd'hui. Je n'ai pas mes repères comme à Colmar.

**Mme QUINTALLET** – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier mon groupe pour la confiance qu'il m'accorde pour assurer le deuxième tour de la présidence de notre groupe.

*Applaudissements.*

Attendez. La place des femmes en politique est encore trop souvent marginale.

*Applaudissements.*

Et même si des progrès ont été réalisés au fil des ans, beaucoup reste à faire. À cet égard, notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire est fier de porter un modèle qui fait de la parité une réalité, et contribue à la faire progresser de manière effective au sein de la Collectivité européenne d'Alsace. Malheureusement, au sein du groupe majoritaire qui gouverne notre Collectivité, nous ne pouvons que constater l'absence de ce type de pratique. Puisse notre démarche essaimée dans toutes les sphères de décision.

La semaine dernière, à l'occasion du 8 mars, des milliers de personnes sont descendues dans les rues d'Alsace, dont 3 000 personnes rien qu'à Strasbourg, pour faire progresser les droits des femmes et lutter contre toutes les formes d'oppression. Il faut bien dire qu'entre l'arrivée de M. TRUMP au pouvoir aux États-Unis et la montée de l'extrême droite en Europe, les droits des femmes sont clairement menacés. Comme l'a si bien dit Olympe de GOUGES, la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit aussi avoir celui de monter à la tribune. Ainsi, j'encourage toutes les femmes de cette Assemblée à prendre la place qui leur revient, que ce soit à la présidence des deux groupes majoritaires et à tous les niveaux du pouvoir.

Mais, mes chers collègues, la parité, si fondamentale soit-elle, n'est qu'une partie d'un enjeu plus large, celui de la justice sociale. Nous savons que la pauvreté est un fléau qui touche tout particulièrement les femmes et les enfants. En Alsace, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon les dernières données, près de 20 % des femmes en Alsace vivent sous le seuil de pauvreté, contre 16 % parmi les hommes. Et parmi les enfants, 1 sur 5 vit

dans une famille touchée par la pauvreté. Ces statistiques ne sont pas de simples chiffres. Elles représentent des vies brisées, des familles qui peinent à joindre les deux bouts, des femmes qui, malgré leur travail, n'arrivent pas à vivre correctement. Lutter contre cette pauvreté, c'est s'engager pour un revenu de base, c'est soutenir des politiques de logement social, c'est garantir un égal accès à la santé et à l'éducation. Ce sont ces valeurs de solidarité et de justice sociale qui doivent guider notre action.

Attention, le contexte contraint que nous connaissons ne doit pas nous faire perdre notre boussole. Comme le soulignait Pierre BOURDIEU, la pauvreté n'est pas une fatalité, mais une maltraitance sociale, comme nous l'observons aujourd'hui, cette maltraitance sociale systémique qui frappe de plein fouet les plus vulnérables.

Aujourd'hui, nous allons débattre d'un budget qui impactera profondément la vie quotidienne des Alsaciennes et des Alsaciens. Et je me fais ici la porte-parole d'une certaine colère vis-à-vis de l'État et de la baisse de financement qu'il impose à notre Collectivité. Les chiffres sont sans équivoque. Les dotations de l'État, source essentielle de financement de notre action, connaissent une réduction drastique. C'est une diminution qui ne peut pas être ignorée, avec des conséquences lourdes pour nos habitants. Si l'État est devenu maltraitant dans une société 4.0 qui délaisse les gens, nous pensons que nous, élus alsaciens, devons tout faire pour protéger nos concitoyens. Mes collègues ont ainsi déposé des amendements en ce sens, notamment sur la politique du RSA, la prime Ségur, la tarification solidaire des cantines de nos collègues. Nous pensons que l'Alsace mérite bien plus qu'une politique d'aménagement du territoire et des projets pensés en fonction du passé. Je pense ici au financement de neige artificielle, projet consternant mentionné dans un rapport de la séance d'aujourd'hui, un projet auquel notre groupe s'oppose fermement. Je pense encore au projet de liaison intermodale Duppigheim-Entzheim. Il s'agit de projets qu'on vous demande de stopper par des amendements que nous avons déposés. Nous défendrons aujourd'hui, dans la continuité de nos engagements, une Alsace solidaire où les financements sont orientés pour protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous serons plus attentifs que jamais aux choix budgétaires qui nous seront proposés. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. La parole est à Nicolas JANDER.

**M. JANDER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais féliciter Ludivine QUINTALLET qui arrive à la présidence de son groupe et lui dire que ça n'est pas un pouvoir qu'on exerce, elle le verra assez rapidement. Ce sont plus des ennuis qu'il faut gérer qu'un pouvoir réel. En ce qui concerne la parité au sein de l'intergroupe majoritaire, le vrai pouvoir est exercé par des vice-présidentes, femmes, en réalité. Pour toutes les grandes thématiques de notre collectivité, le social, le service public alsacien, les finances, la coopération transfrontalière, les personnes handicapées, ce sont des femmes vice-présidentes, et j'en suis très heureux. Les hommes vice-présidents sont plus des animateurs de territoire. Mais on en est très heureux aussi.

Aujourd'hui, mes chers collègues, nous sommes appelés à voter le budget 2025 de notre Collectivité européenne d'Alsace. Un budget qui s'inscrit dans un contexte marqué par des incertitudes majeures, à la fois au niveau national et international. La guerre en Ukraine, la montée des tensions géopolitiques et une situation économique difficile pèsent sur l'ensemble des collectivités. Les départements de France ont tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises sur les graves difficultés financières qu'ils rencontrent. Le Président en a parlé dans son propos introductif. Bien sûr, les collectivités sont appelées à la solidarité nationale, et il serait ingrat de reprocher cela alors même que l'État a garanti la paix socio-économique durant la crise Covid. Nous pouvons tout de même regretter certaines méthodes verticales qui nous mettent devant le fait accompli.

Mais nous ne voulons tomber ni dans le catastrophisme ni dans la plainte, car nous sommes des élus responsables, et cela nous oblige à tenir la barre du navire, quelles que

soient les tempêtes que nous pouvons rencontrer. Ici en Alsace, nous savons où nous allons. Nous avons une vision politique claire et nous préparons l'avenir avec responsabilité et ambition. Le budget 2025 est avant tout un budget de vérité et de responsabilité. Il tient compte des réalités qui impactent nos dépenses obligatoires. Comme disait le général DE GAULLE, il n'y a pas de politique en dehors des réalités. Ces réalités sont le mur du vieillissement, la précarisation d'une partie de nos concitoyens, la hausse des prestations sociales, la hausse des charges courantes de nos équipements. Que faire, si ce n'est assumer le principe de réalité ? Comment voulez-vous que cette situation qui pèse sur nos compétences obligatoires n'impacte pas parallèlement nos compétences facultatives ? Ces choix, nous les avons faits, avec un cap clair : garantir l'essentiel, protéger les plus fragiles, nos enfants, nos collégiens, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, tout en continuant à investir pour l'avenir de notre territoire.

Oui, nous avons dû procéder à des arbitrages, qui ont pu être parfois douloureux. On le sait, dans chacun de nos cantons, on y est confrontés. Oui, nous avons dû prioriser nos actions. C'est exactement dans cet esprit que nous avons bâti ce budget, car il ne s'agit pas d'un exercice comptable, mais d'un engagement collectif en faveur de notre territoire et de ses habitants.

Notre ambition est intacte. Nous voulons une Alsace forte, dynamique et solidaire. C'est pourquoi, malgré un contexte budgétaire contraint, nous maintenons notre soutien aux associations, nous investissons dans nos infrastructures, dans nos collèges, dans l'attractivité de notre territoire. Alors que certains départements annoncent des mesures bien plus draconiennes que les nôtres, nous pouvons être fiers d'avoir toujours eu une rigueur budgétaire alsacienne, incarnée par notre Président et par Lara MILLION, que je remercie. Cette gestion sérieuse et prévoyante est saluée par la Chambre régionale des comptes, qui n'a quasiment rien eu à redire suite à l'examen des premiers pas de la CeA depuis 2021. Cette gestion rigoureuse nous permet aujourd'hui de continuer à investir et à soutenir les projets structurants pour notre territoire, sans jamais renier nos valeurs de responsabilité et de solidarité.

Malgré le contexte et les difficultés rencontrées, nous pouvons nous targuer de maintenir une enveloppe cantonale conséquente, comme celle du fonds de soutien territorial ou du fonds d'intervention Alsace, ces fonds qui permettent à chaque élu du canton d'avoir un levier d'action direct pour accompagner et soutenir des projets de territoire. C'est la preuve que notre Collectivité croit en l'initiative locale et donne aux élus les moyens d'agir efficacement au service des habitants.

L'Alsace a toujours su faire face aux défis, avec courage et ambition. Ce budget en est l'illustration. Il prépare notre avenir, soutient notre développement et renforce notre unité. Ensemble, avec conviction et engagement, nous continuerons à bâtir une Alsace solidaire, innovante et tournée vers demain. Je suis persuadé que collectivement nous saurons faire de ces choix des réussites pour notre territoire et ses habitants.

Et une fois n'est pas coutume, mes chers collègues, je terminerai, pour paraître plus intelligent que je ne le suis réellement, par une citation d'un grand Alsacien, Arsène WENGER, qui doit nous inspirer dans la poursuite de notre mandat au service de nos concitoyens, car tout comme en politique, tout comme pour notre action politique, « le football n'est pas qu'une question de technique ou de tactique, c'est avant tout une question d'intelligence collective ». Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Bravo pour tes références livresques. Philippe MEYER.

**M. MEYER** – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Pour Madame QUINTALLET, je m'apprêtais à dire la même chose que mon ami Nicolas JANDER,

ce qui confirme qu'on ne se concerte pas. Mais pas de leçon de parité, s'il vous plaît. Effectivement, à la CeA, les vice-présidences thématiques, c'est-à-dire là où se concentrent les moyens et les personnels, sont pour la plupart d'entre elles pilotées par des femmes, Nicolas l'a dit. L'animation d'un groupe politique ne porte pas ce type de pilotage. Rappelons que le cabinet politique, au niveau de la CeA, est dirigé par une femme. Donc merci de ne pas nous faire de leçon, s'il vous plaît.

Les derniers mois, les dernières semaines que notre pays, notre continent viennent de traverser, nous ont fait comprendre que les certitudes bien établies et les équilibres d'hier avaient vécu. Le temps est venu d'envisager l'avenir sur de nouvelles bases, et bien des priorités doivent être questionnées. La crise politique nationale a conduit à une adoption particulièrement tardive de la loi de finances pour 2025, avec les conséquences déléteres sur le BP que nous connaissons. Notre Collectivité doit notamment participer, Président, vous l'avez rappelé, au redressement des finances publiques, en fournissant un effort considérable. Grâce à une gestion raisonnée, maîtrisée de nos ressources financières, ainsi qu'un pilotage clairvoyant de notre endettement, nous avons échappé à ce que connaissent déjà bon nombre de départements en France, à savoir, vous l'avez rappelé, Président, des coupes claires dans la plupart de leurs postes budgétaires.

Cette année, plus encore que les années précédentes, nous avons souhaité prioriser l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, dont nous avons la responsabilité. Cela se traduit par un budget en hausse à destination de nos aînés, en soutenant notamment les EHPAD en situation de fragilité, de l'enfance en danger, en développant les capacités d'accueil et de suivi des familles, de la jeunesse et de la famille, en investissant toujours fortement dans nos collèges, des personnes en situation de vulnérabilité, en agissant activement en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi. Ce ne sont pas moins de 400 000 personnes, soit 50 000 de plus qu'il y a trois ans, qui bénéficient de nos politiques d'intervention. Cette progression est considérable.

La demande de solidarité n'a jamais été aussi forte, c'est un fait. Mais nous pouvons légitimement nous interroger quant à l'évolution de notre société face à ces signaux de plus en plus évidents de précarisation, qui touche notamment les plus jeunes. Nous veillerons à ne laisser personne sans solution. Nos équipes, sur l'ensemble du territoire alsacien, font à ce titre un travail remarquable, que je tiens à saluer sincèrement.

Ces priorités peuvent aussi se traduire, oui, par des renoncements. C'est bien ce qu'attendent de nous les Alsaciennes et les Alsaciens : respecter les engagements pris au début de notre mandat, construire une Collectivité proche des besoins de la population, avec un service public performant, proche des territoires également au travers de la politique de contractualisation, une Collectivité qui sache mener une politique d'investissement ambitieuse (293 millions d'euros sont budgétés cette année), une collectivité enfin, chers collègues, qui veille à ce que nos spécificités, et particulièrement notre proximité avec nos voisins suisses et allemands, soient toujours considérées comme un atout majeur.

L'éloignement des États-Unis vis-à-vis de l'Europe doit se traduire impérativement par un renforcement du lien franco-allemand, et l'Alsace a son rôle à jouer. Nous qui plaidons depuis des années en faveur d'une coopération rhénane plus forte, nous développons un schéma alsacien de coopération transfrontalière ambitieux. Et ce matin, nous sommes particulièrement satisfaits de franchir une étape significative dans cette voie, avec la création cet été de l'Office public pour la langue régionale d'Alsace et de Moselle. Grâce à cet Office, l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques, culturels mobilisés en faveur du bilinguisme pourront travailler de concert dans le but de développer des actions, hors champ scolaire, et de créer ainsi un véritable écosystème en mesure de donner à la langue une existence sociale et culturelle bien réelle. C'est un travail de longue haleine, certes, mais c'est une démarche indispensable en faveur de la reconnaissance de notre patrimoine culturel, afin de renforcer les solidarités et l'économie avec nos voisins

les plus proches. Je tiens à remercier chaleureusement notre collègue Victor VOGT, Président de l'OLCA, pour son engagement sans faille au service de notre langue régionale et de notre culture alsacienne.

Je termine en évoquant à mon tour le récent rapport de la Chambre régionale des comptes visant les comptes et la gestion de notre Collectivité depuis sa création. C'est un véritable satisfecit qui est donné au processus de convergence des politiques publiques initiées par nos deux anciens départements, ainsi qu'à la nouvelle politique de territorialisation engagée. Bien sûr, il reste du chemin à parcourir. Mais le budget que nous étudions ce matin permet assurément d'avancer, de répondre aux attentes de la population que nous entendons et qui compte sur nous pour les soutenir dans leur quotidien, et ce, comme nous aimons le dire, de la naissance jusqu'au grand âge. La situation internationale, politique, économique, sociale ne doit pas entraîner une forme de résignation, voire de désespoir. Oui, notre BP 2025 a été difficile à construire, et je salue le travail de nos agents, de Lara MILLION, des élus de la majorité, afin de tracer un chemin, un chemin d'espérance.

Comme chacun y est allé de sa petite citation, Georges BERNANOS écrivait « la plus haute forme de l'espérance est le désespoir surmonté ». Merci pour votre attention.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Philippe. Merci beaucoup.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

**M. LE PRÉSIDENT** – Je propose de passer aux rapports soumis à délibération. On va voir ceux qui seront retenus.

### **CD-2025-2-8-8 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 10 FÉVRIER 2025**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 10 février 2025.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Le rapport sur l'adoption du procès-verbal de la réunion du 10 février 2025 n'est pas retenu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 10 février 2025.*

*Adopté à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** – La présentation des rapports d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est obligatoire.

Le rapport sur le budget primitif sera bien évidemment présenté. Il est de toute façon appelé par des amendements.

La présentation du rapport sur les autorisations de programme et d'engagement du budget

primitif est aussi demandée.

On passe à la Commission service public alsacien. Le rapport sur le budget primitif et le service public alsacien est retenu.

Concernant la Commission dynamiques économiques, touristique, transitions énergétiques et climatiques, le rapport est retenu, avec des amendements.

Concernant la Commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, le rapport est retenu.

Le rapport solidarité, habitat, insertion est retenu, avec des amendements.

Le rapport jeunesse et sport est retenu, avec des amendements.

Le rapport patrimoine et rayonnement alsacien sera aussi présenté.

Concernant la Commission réseaux et mobilités, il y a des amendements, donc le rapport est retenu.

## **CD-2025-2-8-2 - BUDGET PRIMITIF 2025 POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Concernant la Commission efficacité et sobriété financière, le rapport politique de l'administration générale n'est pas retenu. Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe des Verts s'abstient.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

*Inscrit au Budget Primitif 2025 de la Collectivité Européenne d'Alsace :*

- *Au titre de la politique Direction Générale des Services : en dépenses de fonctionnement : 134 050,00 €*
  
- *Au titre de la politique Cabinet : en dépenses de fonctionnement : 6 220 923,19 €*
  
- *Au titre de la direction de la communication :*
  - o *En dépenses :*
    - *En fonctionnement : 2 077 500,00 €*
    - *En investissement : 72 000,00 €*
  - o *En recettes, en fonctionnement : 1 900,00 €*
  
- *Au titre de la Direction des Services de l'Assemblée : en dépenses de fonctionnement : 545 000,00 €*
  
- *Au titre de la direction appui et pilotage ressources :*
  - o *En dépenses :*
    - *En fonctionnement : 7 149 641,00 €*
    - *En investissement : 8 240 000,00 € en crédits de paiement et 5 500 000,00 € en autorisation de programme*
  - o *En recettes :*
    - *En fonctionnement : 2 851 500,00 €*
    - *En investissement : 1 346 000,00 €*

- *Au titre de la Direction des Achats et de la Commande Publique :*
  - o *En dépenses :*
    - *En fonctionnement : 356 000,00 €*
    - *En investissement : 24 660,00 €*
  - o *En recettes :*
    - *En fonctionnement : 118 000,00 €*
    - *En investissement : 16 000,00 €*
  
- *Au titre des Affaires Juridiques :*
  - o *En dépenses de fonctionnement : 345 000 €*
  - o *En recettes de fonctionnement : 906 141 €*
  
- *Au titre de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique :*
  - o *En dépenses de fonctionnement : 6 500 000 €*
  - o *En dépenses d'investissement : 9 700 000 € en crédits de paiement et 1 089 417,40 € en autorisation de programme*
  
- *Au titre de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :*
  - o *En dépenses :*
    - *En fonctionnement : 22 172 000,00 € de crédits de paiement ;*
    - *En investissement : 96 326 477,00 € de crédits de paiement et un total d'autorisations de programme de 1 440 600,00 €*
  - o *En recettes :*
    - *En fonctionnement : 325 000,00 €*
    - *En investissement : 16 734 657,60 € et un total d'autorisation de programme de 1 011 616,00 €*
  
- *Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre pour l'exécution de ce budget.*

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine*

**M. LE PRÉSIDENT** – Le rapport taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement, augmentation temporaire du taux d'imposition est retenu.

**CD-2025-2-7-2 - BAREME DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET DES PYLONES - TARIFS D'INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES DES AGENTS DES SERVICES ROUTIERS**

*Mme Marie-France VALLAT, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Le rapport barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental et des pylones, tarifs d'interventions exceptionnelles des agents des services routiers n'est pas retenu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Approuve le barème réactualisé des redevances d'occupation du Domaine Public Routier Départemental constitué des annexes 1 (tableau) et 2 (modalités*

d'application), joint en annexe à la présente délibération, applicable à compter du 1er avril 2025 ;

- Approuve la mise à jour des tarifs des interventions exceptionnelles des agents des services routiers figurant dans le tableau en annexe 3, joint en annexe à la présente délibération, applicable à compter du 1er avril 2025 ;
- Approuve le barème des redevances d'occupation des pylônes de la Collectivité européenne d'Alsace par du matériel radio figurant dans le tableau en annexe 4, joint en annexe à la présente délibération, applicable à compter du 1er avril 2025 ;
- Abroge, à compter du 1er avril 2025, la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-5-7-1 du 8 décembre 2022, portant en dernier lieu, la mise à jour du barème fixant les redevances dues par les occupants du domaine public routier départemental et les tarifs de facturation liés aux interventions exceptionnelles des agents départementaux pour les dommages causés au domaine public routier départemental.

Adopté à l'unanimité

**CD-2025-2-3-3 - BILAN DES AUTORISATIONS DE CRÉATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2024**

*Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Concernant la Commission santé et accompagnement, le rapport bilan des autorisations de créations de services d'aide et d'accompagnement à domicile pour 2024 est-il retenu ?

**Mme QUINTALLET** – Il s'agit d'en prendre acte simplement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Oui. Donc on ne le retient pas. On prend acte. Y a-t-il des oppositions à la prise d'acte ?

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

*Prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2024 et des suites qui leur ont été données tel que présenté dans le tableau joint en annexe de la présente communication.*

*Acte est donné*

**M. LE PRÉSIDENT** – Je poursuis avec la Commission jeunesse et sport. Le rapport nouvelle politique jeunes majeurs est retenu.

Toujours concernant la Commission jeunesse et sport, le rapport convention constitutive du groupement d'intérêt public « office public de la langue » est bien évidemment retenu.

**CD-2025-2-5-4 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES ALSACIENS POUR L'ANNEE 2025**

*M. Philippe MEYER, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Je propose de voter le rapport dotations de fonctionnement

complémentaires aux collèges alsaciens pour 2025. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Concernant la Commission santé et accompagnement des personnes âgées, le rapport règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap est retenu.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

- *Attribue à divers collèges publics alsaciens des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 168 582,44 € détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération :*
  - *9 329,48 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics joint en annexe 1 à la présente délibération ;*
  - *143 352,96 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics joint en annexe 2 à la présente délibération ;*
  - *15 900 € pour le fonctionnement des missions des référents handicaps joint en annexe 3 à la présente délibération ;*
- *Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T104	(1065) 65-655111-221	168 582,44 €
TOTAL					<b>168 582,44 €</b>

*Les aides financières seront versées aux collèges alsaciens en une seule fois.*

*Complète le dispositif d'aide aux sorties et voyages scolaires des collèges publics et privés - volet mémoriel voté par le Conseil le 19 juin 2023 (Délibération n° CD-2023-3-5-3) en ajoutant à la liste des lieux de mémoire nationaux figurant en annexe 4 de la présente délibération, le Mémoriel Haute Alsace à Dannemarie. Les frais seront pris en charge dès que la délibération sera exécutoire.*

*Adopté à l'unanimité.*

**CD-2025-2-8-6 - RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE -SEM ET SPL- DONT LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE EST ACTIONNAIRE**

*M. Vincent HAGENBACH, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Concernant la Commission efficacité et sobriété financière, et le rapport 2023 sur la situation financière des sociétés d'économie mixte dont la Collectivité européenne d'Alsace est actionnaire, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

- *Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative à la situation financière des sociétés d'économie mixte :*
- *Alsabail, Alsace Habitat, SERS, CITIVIA-SEM, Maison du Territoire*

Et

*CITIVIA-SPL, dont la Collectivité européenne d'Alsace est actionnaire*

*Acte est donné*

*17 non-participations au vote Yves SUBLON, Président de ALSABAIL Pierre BIHL, Lara MILLION, Catherine GRAEF-ECKERT, Pascale PFEIFFER et Sébastien ZAEGEL, membres du CA au sein d'ALSABAIL*

*Etienne WOLF, Président de Alsace Habitat*

*André ERBS, Chantal JEANPERT, Pascale PFEIFFER, Nathalie KALTENBACH, Michèle ESCHLIMANN, Jean-Louis HOERLE, Serge OEHLER et Sébastien ZAEGEL, membres du CA au sein de Alsace Habitat*

*Lara MILLION, Marc MUNCK et Jean-Luc SCHILDKNECHT, membres du CA au sein de la SEM Maison du Territoire*

*Michèle ESCHLIMANN, André ERBS, Lara MILLION et Jean-Philippe MAURER, membres du CA au sein de la SERS*

*Lara MILLION, Présidente de CITIVIA SEM et membre du CA au sein de CITIVIA SPL*

*Jean-Luc SCHILDKNECHT, Pierre VOGT, Marc MUNCK, membres du CA au sein de CITIVIA SEM*

**M. LE PRÉSIDENT** – Le dernier rapport, compte-rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024, est retenu.

Très bien, les choses sont claires concernant les rapports retenus. Je propose de démarrer.

**CD-2025-2-8-5 - RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous démarrons bien évidemment, dans le nerf de notre séance, par notre budget primitif. J'annonce la présentation par Lara, avec la projection d'un diaporama. Je tiens à en profiter pour la remercier très sincèrement, parce que ce sont des centaines d'heures de travail, depuis des mois, avec une action, un engagement extraordinaires. Merci à toi Lara pour ce travail d'animation, de recherche de solutions pour notre situation budgétaire.

**M. KOBRYN** – Président ? Il y a le rapport sur la Chambre régionale des comptes avant.

**M. LE PRÉSIDENT** – Effectivement, excusez-moi. Il y a un problème dans le déroulé que vous m'avez donné. Au temps pour moi, c'est de ma faute. Lara, je t'en prie.

**Mme MILLION** – Merci Président. J'ai vu beaucoup de rapport de la Chambre régionale des comptes dans ma vie. Je pense que nous ne pouvons que nous satisfaire et être très heureux d'avoir ce rapport de cette Chambre régionale des comptes, parce que ce contrôle a été d'une grande ampleur. Des centaines de documents ont fait l'objet d'un examen minutieux des magistrats. Une dizaine d'entretiens ont été menés. Je veux encore une fois, avec le Président, remercier l'administration et toutes les personnes qui ont contribué à ce travail. C'est vraiment une grande satisfaction de voir le nombre limité de remarques, à savoir deux rappels du droit et une recommandation. J'ai rarement vu cela.

Il faut le dire, surtout autour de nous. On entendait depuis quelques mois des informations différentes sur la Collectivité européenne d'Alsace, disant que nous ne sommes pas au rendez-vous de certaines compétences, que les convergences ne sont pas faites au mieux.

C'est le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous dit le contraire, qui souligne notre volonté de maintenir une organisation territoriale permettant un maillage des lieux d'accueil du citoyen. Elle loue la clarté de l'objectif, de la stratégie. Et puis surtout, concernant la gestion, et après avoir examiné les comptes et les perspectives financières de la Collectivité, elle révèle et relève la qualité de l'information budgétaire, qui rejoint celle des comptes de la Collectivité.

Bien sûr, elle nous explique qu'il faut faire attention aux augmentations de dépenses – on l'avait bien compris, mais c'est mieux en le disant –, tout en expliquant que nous avons fait les économies nécessaires, le travail nécessaire. Elle souligne aussi tout le travail réalisé en interne pour trouver des économies. Elle explique également la création des postes. Et elle conclut à cette situation financière satisfaisante.

Heureusement que nous avons gardé, jusqu'à présent, cette capacité d'autofinancement. Heureusement que nous avons réalisé un plan pluriannuel d'investissement. Et surtout, heureusement que notre endettement a été en baisse depuis 2021, ce qui nous laisse aussi la possibilité aujourd'hui d'avoir une vision d'avenir.

Je voulais vous dire cela. Je pense que nous ne pouvons qu'être contents, nous satisfaire. Et puis surtout, il faut le dire autour de nous, parce que c'est assez rare, je vous le dis, de voir et lire un tel rapport sur une Collectivité. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Lara. Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. C'est effectivement un rapport assez dense et assez intéressant pour les éléments qui ont pu être évoqués par Lara. Il y en a d'autres malheureusement qui n'ont pas été évoqués dans cette présentation, mais qui sont bien au cœur du rapport.

Pour ma part, j'aimerais revenir sur la question du recrutement d'un Directeur général des services qui n'a pas rempli les conditions statutaires, je lis le rapport, de grade en l'espèce, pour occuper de tels postes, et qu'aucune procédure active de recrutement n'a pu être constatée sur un poste comme sur l'autre. Voici la question que je vous adresse aujourd'hui, Monsieur le Président, vous qui n'avez que l'expression droits et devoirs à la bouche. En tant que Président de cette Collectivité, considérez-vous avoir tous les droits, ou est-ce qu'il y a un certain nombre de devoirs qui vous reviennent ? Est-ce que vous considérez que le respect des obligations statutaires à la nomination d'un Directeur général des services s'impose à vous ? C'est la question que je vous pose parce qu'on ne comprend pas comment vous avez pu, après avoir été Président pendant sept ans de cette Collectivité, faire une erreur pareille. Pourquoi une telle précipitation dans la nomination d'un nouveau Directeur général des services en deux mois, en piétinant toutes les règles élémentaires qui prévalent à la nomination à ce poste ? C'est la question que je vous pose. C'est un des éléments du rapport et je souhaite avoir des éclaircissements pour comprendre la nomination qui n'a respecté aucune des choses. Évidemment, vous avez mis fin à la situation, et nous ne pouvons que saluer cela.

Je terminerai enfin sur un élément dont nous pourrions revenir au cours de la séance. Il est bien évoqué que la gestion des tarifs de la restauration scolaire était prévue d'être harmonisée et que ce n'est toujours pas le cas. Monsieur Nicolas MATT, j'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT** – Charles.

**M. SITZENSTUHL** – Merci Monsieur le Président. Rapidement, je voulais quand même insister sur le fait que ce rapport contient très peu de critiques. Il faut le dire. Ceux qui ont été conseillers municipaux ou qui ont siégé dans d'autres instances et qui ont déjà eu l'occasion de lire des rapports de chambres régionales des comptes savent qu'on trouve

très régulièrement, même parfois pour des collectivités qui sont bien gérées, des observations qui peuvent être très critiques, très acerbes. Et là, honnêtement, ce qui frappe, c'est qu'il n'y a quasiment que du positif. Il y a à peine deux rappels au droit. Moi, je n'ai jamais vu aussi peu de rappels au droit dans un rapport de la Chambre régionale des comptes. Il faut vraiment insister. Ça permet d'ailleurs aussi de faire taire un certain nombre de mauvaises langues, ici ou ailleurs, sur la Collectivité européenne d'Alsace, qui nous expliquent que cette Collectivité ne fonctionne pas, que cette Collectivité n'a pas trouvé sa place, que cette Collectivité n'exerce pas ses compétences. Ce sont des éléments de langage qu'on peut entendre dans d'autres endroits, notamment à Strasbourg, un peu plus au nord. Le rapport de la Chambre régionale des comptes est un démenti cinglant à tous ces éléments de langage contre la CeA. Je veux vraiment insister là-dessus.

J'interviens sur un dernier point, Monsieur le Président, avant de rendre la parole, qui est aussi très important et qui permet vraiment de couper court à beaucoup d'éléments de langage anti-CeA. La Chambre commence en expliquant que nous sommes la vraie Collectivité de proximité alsacienne, et que les efforts que vous avez entrepris en 2021 avec Brigitte KLINKERT au moment de la fusion, que nous avons mise en œuvre au début de ce mandat, ont porté leurs fruits. Je tiens vraiment à saluer, à mettre en lumière les observations extrêmement positives de la CRC.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Monsieur FREMONT, puis Nicolas.

**M. FREMONT** – Merci Monsieur le Président. Le rapport de la Chambre régionale des comptes rappelle le litige qui oppose la CeA et la Région Grand Est en matière de chef de filat et de financement des infrastructures cyclables, litige consistant au refus de l'exécutif de la CeA de signer la convention territoriale d'exercice concerté. Celle-ci vise pourtant à permettre des financements croisés de la CeA et de la Région Grand Est sur ces projets d'itinéraires cyclables, de structurer le réseau et d'assurer la continuité des itinéraires. Cette convention a déjà été signée par l'intégralité des autres conseils départementaux qui composent la Région Grand Est, à l'exception de la CeA.

Rappelons que les communes font face également à des restrictions sur leur propre budget et qu'il est fortement regrettable que la CeA vienne bloquer des sources de cofinancement pour les communes alsaciennes. Un financement régional à hauteur de 10 euros par habitant que compte la commune ou l'intercommunalité, ce n'est pas anecdotique. Et c'est un soutien qui serait très précieux, cumulé à l'action de la CeA en matière de réseaux cyclables, qui est historiquement, il faut le reconnaître, plutôt ambitieuse.

Le rapport rappelle que le Préfet de Région a été saisi de cette question, et qu'il importe de clarifier rapidement la situation pour faciliter la mise en œuvre du schéma directeur régional, comme de celui de la Collectivité européenne d'Alsace, et de clarifier les modalités d'intervention respectives des deux collectivités. Rappelons à notre tour que Madame la Préfète de la Région Grand Est avait apporté une réponse écrite claire dans un courrier du 6 septembre 2024, qui vous a été adressé, Monsieur le Président.

Donc je vous repose la question. Monsieur BIERRY, quand allez-vous accepter de signer cette convention pour permettre le soutien financier de la Région Grand Est aux projets cyclables portés par les communes alsaciennes ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Nicolas.

**M. JANDER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Moi je me mets à la place de l'opposition. Normalement, quand il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est du pain béni quand on est dans l'opposition. On se précipite dessus et on est sûr d'y trouver du grain à moudre. Toutes celles et ceux qui sont dans l'opposition, ou qui ont été dans l'opposition dans l'histoire de leur mandat et l'exercice de leur mandat, savent

comment ça se passe. Et puis là, il n'y a rien du tout. Il y a 60 pages. On a une Collectivité avec un budget de 2 milliards d'euros et qui compte 6 000 agents. À la fin, on a une pauvre recommandation : « Chiffrer le coût des lieux d'accueil des citoyens de la CeA afin de déterminer les moyens d'améliorer le maillage et l'efficacité de la présence territoriale de la CeA et du service public alsacien. » C'est la seule recommandation. Ils n'ont rien trouvé d'autre à dire que cette recommandation. Et il y a deux rappels de droit. « Retirer une délibération sur un complément annuel de rémunération. » On a délibéré combien de fois, chers collègues, depuis 2021 ? On a des centaines, voire des milliers de délibérations. Il y en a une qui pose un problème pour la Chambre régionale des comptes. Donc on est à 99,99 % de satisfaction sur nos délibérations. Et puis, autre rappel : « Réaliser les analyses d'impact relatives à la protection des données obligatoires. » On y sera attentifs, bien évidemment. Il n'y a rien d'autre. Donc moi je partage l'analyse de Charles SITZENSTUHL : cela nous conforte dans le fait que nous avons bien géré jusqu'à présent notre Collectivité européenne d'Alsace, la Chambre régionale des comptes ne manquant pas de relever que la situation financière de la CeA était satisfaisante, que les comptes étaient fiables, qu'il fallait faire bien sûr attention à l'avenir – ça tombe bien, on en parle ce matin –, et qu'en deux ans, nous sommes passés d'une dette de 728 millions d'euros à 520 millions d'euros, soit une diminution de 30 % de notre endettement. Ça, c'est la réalité. Il n'y en a pas d'autres.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Madame LARONZE.

**Mme LARONZE** – Merci beaucoup. Je souhaitais rebondir notamment sur le propos de Nicolas JANDER sur le complément annuel de rémunération, ce complément qui correspond à une prime de fin d'année, qui était une vraie avancée sociale, très clairement, qui avait été actée par le Conseil général du Bas-Rhin. Avec la fusion des départements, son existence crée une disparité. Ce complément de rémunération, qui pouvait être maintenu pendant un temps au titre des avantages individuels acquis au profit des agents, notamment du Conseil général du Bas-Rhin, a dû être remis en cause. La Chambre régionale des comptes a invoqué le principe de parité entre les agents de l'État et les agents de la fonction publique territoriale pour demander sa remise en cause, sa suppression. Il était notamment nécessaire de renégocier avec les syndicats. Des discussions avec les syndicats ont eu lieu, et elles ont fait ressortir notamment la nécessité d'une nouvelle prime adoptée par délibération, indiquant la règle de calcul. Mais malheureusement, cette nouvelle délibération n'a pas été adoptée.

Donc voici ma question. Qu'en est-il de ce complément ? Nous espérons bien évidemment qu'il ne sera pas supprimé purement et simplement. Et comment allez-vous procéder pour garantir le maintien de ce complément de rémunération, qui, on l'espère, ne sera pas intégré, comme le propose la Chambre régionale des comptes, dans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, qui n'évolue pas avec l'indice. Espérons au contraire que ce complément puisse faire l'objet d'une prime évoluant avec l'indice. En tout cas, ma question était de savoir ce qui était envisagé. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Philippe.

**M. MEYER** – Merci. À mon tour de saluer les remarques, le travail consistant réalisé par la Chambre régionale des comptes. Clairement, ce travail de fond d'examen de ce que nous avons réalisé, et ce depuis le début de la mandature, est tout à fait remarquable. Notre opposition, pour une fois unanime, n'a jamais exercé de responsabilités, ce qui peut en partie justifier leurs interventions désespérées pour essayer de trouver une demi-ligne de critique. Je sais que la résignation peut être douloureuse, mais il va falloir s'y faire. Oui, notre Collectivité est parfaitement gérée. Nous devons nous en féliciter. Et dans les temps difficiles qui s'annoncent, on l'a évoqué dans les propos liminaires, nous sommes en ordre de marche, pour que, contrairement à un grand nombre de collectivités, nous puissions

continuer à être maîtres de notre destin, sans confier notre budget aux fourches caudines de l'État les prochaines années.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Pierre, sur le sujet évoqué par Fleur LARONZE.

**M. BIHL** – Concernant le complément annuel de rémunération, nous prenons acte de la remarque de la Chambre régionale des comptes, et ce dossier fera l'objet de discussions avec les organisations syndicales lors de nos prochaines rencontres.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Lara, et je compléterai le cas échéant sur certains sujets. Denis souhaitait s'exprimer, avant Lara. Est-ce que les services peuvent m'aider à donner la parole à Denis, parce que ça ne marche pas ? Désolé Denis.

**M. SCHULTZ** – Merci quand même. Je me disais, c'est parce que je suis un homme. Je me disais, c'est parce que je suis du mauvais sexe.

Je voudrais quand même m'associer aux constats qui ont été soulignés à l'instant par Charles SITZENSTUHL, Nicolas JANDER et Philippe MEYER, qui montrent qu'on est une vraie Collectivité de proximité et qu'on est efficaces.

Je voudrais rappeler que la CeA est quand même l'avenir de la Région Alsace. Puisqu'on parlait de pistes cyclables, j'ai déjà vu un Président de la CeA pédaler sur une piste cyclable en Alsace, mais je n'ai jamais vu un Président de la Région Grand Est pédaler sur une de ces pistes cyclables. Le Président de la Région Grand Est, je ne le connais que sur papier, je ne l'ai jamais croisé. Soulignons quand même que nous restons dans cette proximité. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Denis. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Lara, je t'en prie.

**Mme MILLION** – À la différence de certaines personnes, surtout dans le groupe minoritaire, qui ne répondent souvent pas aux questions, nous, on répond aux attaques, surtout quand elles ne sont pas fondées. Deux éléments. Premièrement, lorsque vous attaquez le Président, c'est comme si vous attaquiez la Collectivité européenne d'Alsace, sur le recrutement du DGS qui a été fait. Premièrement, c'est un intérim, ce qui peut être accepté pour assurer la continuité du service public. Donc le Président était tout à fait dans son droit. L'intérim a duré huit mois, durée acceptable au vu de la jurisprudence. Et en même temps, la CRC a acté qu'on avait régularisé. Donc, il n'y a pas de débat pour la CRC. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui vous êtes en train d'insinuer certaines choses qui n'existent pas. C'est le premier élément.

Deuxième élément, Madame LARONZE, sur l'harmonisation du complément, nous avons voté cette harmonisation en délibération, parce que je crois que dans votre propos, vous ne l'aviez pas tout à fait compris. Donc cette harmonisation a bien été votée. C'est une avancée sociale et c'est une volonté de la Collectivité européenne d'Alsace. Mais évidemment, c'est contesté par la CRC. Heureusement que c'est juste un rappel au droit et que ce n'est pas coercitif. Mais effectivement, c'est une volonté, parce que c'est une avancée sociale pour notre administration qui fait tant.

**M. LE PRÉSIDENT** – Un dernier point sur les pistes cyclables et les subventions des pistes cyclables. Nous ne partageons pas l'analyse juridique aujourd'hui qui a été prise par la Préfecture sur le sujet des compétences des pistes cyclables. D'ailleurs, la Région Grand Est est la seule qui a essayé d'imposer cette norme. Aucune autre région en France ne l'a fait. Il n'y a aucun problème pour nous d'agréger deux subventions. C'est la Région qui refuse deux subventions complémentaires. Nous, on est tout à fait prêts à ce qu'une subvention se rajoute à celle de la Région. On considère d'ailleurs que, sur les pistes cyclables, c'est nous qui sommes en compétence, et pas eux. On a un point de vue

juridique différent, qui va être tranché par le droit. Et à l'issue d'une décision juridique, nous verrons qui, de droit, a raison. Moi je le dis clairement aux communes aujourd'hui : elles n'ont qu'à demander la subvention à la Région, elles l'auront, et après elles peuvent demander une subvention à la Collectivité. C'est tout à fait possible. Je ne pense pas qu'après la Région va leur reprendre la subvention.

On acte ce rapport relatif à la Chambre régionale des comptes. Il n'y a pas de vote.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

*Donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative aux rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est portant l'un sur l'examen des comptes 2021 à 2024 et l'autre relatif au contrôle de la politique en faveur du vélo menée par la Collectivité européenne d'Alsace depuis sa création (2021), ces rapports étant joints en annexe à la présente délibération.*

*Adopté à l'unanimité*

**CD-2025-2-8-3 - BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons poursuivre. Maintenant, sauf erreur de ma part, c'est le budget primitif. Je donne la parole avec plaisir à Lara.

**Mme MILLION** – Merci cher Président. Merci chers collègues. Voilà le PowerPoint qui vous est présenté. Ça a été dit, les départements sont en première ligne face aux fractures de notre société. Aujourd'hui, tous les départements souffrent. Aujourd'hui, tous les départements sont en difficulté financière, certains plus que d'autres. Mais nous, nous refusons de subir. Nous avons choisi d'agir, d'anticiper et d'adapter notre trajectoire. Et nous avons fait un choix clair, celui de l'humain avant tout.

Faire un budget, ce n'est pas seulement additionner des chiffres. C'est faire des choix, des choix avec vous, grâce à vous, chers collègues, grâce à l'administration. Et ces choix, nous les avons faits avec responsabilité et avec cœur.

Plusieurs éléments. Tout d'abord, cela a été dit, mais il est intéressant de le rappeler, nous avons des fondamentaux solides. L'endettement a été diminué entre 2021 et 2024, de 788 millions d'euros à 520 millions d'euros fin 2024. Nos excédents, rappelez-vous, avaient donné l'occasion de réelles joutes oratoires. Nous avons décidé, nous, de ne pas gaspiller l'excédent. Nous l'avons protégé, et cette prudence nous donne la capacité d'agir et de traverser ces difficultés aujourd'hui, sans renoncer à nos priorités. Nous avons fait des économies de gestion, nous avons mis en réserve les droits de mutation, conformément à la possibilité donnée par le législateur en 2022. Nous avons mis 15 millions d'euros en réserve, heureusement. Le rapport de la Chambre régionale des comptes, dont nous venons de parler, salue bien entendu la bonne gestion financière de la Collectivité. Mais ce n'est pas tout. Je vous rappelle que nous avons aussi fait le choix d'être noté, d'avoir une notation financière par Standard & Poor's, avec là aussi plusieurs entretiens chaque année, plusieurs questionnements sur notre prospective. Et nous avons aujourd'hui la meilleure note qu'une Collectivité peut avoir. Notre note est AA-, parce que nous ne pouvons pas en tant que Collectivité avoir plus que la notation de l'État, qui est, vous le savez, AA-. Standard & Poor's relève clairement que nous avons une excellente santé financière, parce que nous avons fait les choix qu'il fallait.

Nous avons ces fondamentaux solides. Mais nous avons des marges de manœuvre financières qui se réduisent depuis trois ans. D'abord, il s'agit des dépenses imposées par l'État depuis trois ans, à hauteur de 300 millions d'euros. Il s'agit de dépenses imposées certes intéressantes, parce qu'il y avait la revalorisation, le Ségur, la loi Taquet, mais non compensées. C'est bien ça la difficulté. Il s'agit ensuite de l'augmentation volontaire de nos politiques publiques depuis trois ans pour un montant de 165,5 millions d'euros. Il s'agit des dépenses de solidarité. L'enfance, les personnes en situation de handicap et nos aînés représentent 150 millions d'euros en plus de ces 165 millions d'euros. Il s'agit enfin de la chute des droits de mutation. Le montant était de 343 millions d'euros en 2021, et est de 224 millions d'euros en 2024. C'est bien une chute de 120 millions d'euros de nos recettes.

Cela ne suffisait pas, parce que cette année l'élaboration du budget est encore plus compliquée, compte tenu du contexte national actuel difficile. Encore une fois, merci aux élus, à l'administration. Je voulais vraiment dire merci à la Direction des finances, à tout le service des finances qui, depuis neuf mois, fait le budget, et qui va continuer pour préparer le budget 2026. Nous sommes dans un contexte contraint pour élaborer le budget 2025. La loi de finances 2025 nous oblige à trouver des économies pour un montant de 37,4 millions d'euros. C'est le nouveau dispositif de contribution au redressement des comptes de l'État, entre 13 et 15 millions d'euros, c'est la baisse des dotations, c'est la hausse de la cotisation de la CNRACL pour un montant de 5,1 millions d'euros, et c'est le gel de la TVA pour 15 millions d'euros. C'est 37,4 millions d'euros de difficultés financières, de dépenses complémentaires ou de recettes inférieures que nous devons trouver.

Mais cela ne suffit pas. Face à cette impasse, nous avons en plus 40 millions de hausse des solidarités pour cette année 2025. Le budget des solidarités n'est pas en baisse, il est bien en hausse de 40 millions d'euros. Je vous l'expliquerai tout à l'heure, mais quand nous avons commencé à travailler pour équilibrer ce budget, nous étions devant cette impasse budgétaire de 78 millions d'euros.

L'équation budgétaire, certes, était complexe, mais nous avons refusé de subir. Nos priorités sont restées claires dans les nombreuses réunions que nous avons eues au groupe majoritaire et au niveau des vice-présidents : la solidarité, la sécurité, la durabilité et l'engagement pour l'avenir.

Qu'avons-nous décidé ? La première des choses, c'est protéger les plus vulnérables en intensifiant nos efforts. C'est plus de 46,1 millions d'euros de hausse du budget pour accompagner les plus vulnérables. Je vais vous les expliquer. C'est d'abord protéger l'enfance en danger. Il s'agit d'une hausse de 14,5 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance et d'une petite hausse pour la PMI. Protéger les plus fragiles n'est pas une option, mais une responsabilité. Comme le disait le Président, notre priorité reste l'humain. Il s'agit de 4 340 mineurs confiés. Et cette année, c'est la création de 70 nouvelles places pour l'enfance, l'augmentation de la tarification hébergement ASE, et l'augmentation de la tarification des mesures d'accompagnement. C'est évidemment notre priorité pour l'enfance en danger.

Il s'agit ensuite de soutenir nos aînés. Vous savez, on le dit assez, que le mur du vieillissement est devant nous. Le vieillissement de la population exige des réponses fortes et un effort considérable. Nous n'en avons pas terminé. Nous ne sommes qu'au début. Et c'est une augmentation de 5,9 millions d'euros dans le budget aujourd'hui, pour faire face à ces difficultés pour nos aînés et aux difficultés des EHPAD. C'est un fonds d'urgence auprès des EHPAD. C'est une augmentation de 5 % de la tarification pour l'hébergement et de 2 % pour les plans d'aide. Nous avons aujourd'hui 19 300 bénéficiaires de l'APA et 17 240 places pour nos aînés dans les EHPAD.

Il s'agit ensuite d'accompagner les personnes en situation de handicap. Nous ne pouvons pas ignorer la réalité. Les demandes augmentent et les besoins aussi. Il s'agit de

l'augmentation de la tarification, du Ségur pour tous, et de l'augmentation des bénéficiaires. C'est une augmentation de 22,4 millions d'euros pour notre budget 2025.

Il s'agit ensuite d'orienter vers le retour à l'emploi. L'augmentation du nombre des bénéficiaires du RSA est une réalité nationale aujourd'hui, mais aussi alsacienne. Notre réponse doit être proactive : favoriser l'immersion en entreprise, avec France Travail aussi, et développer les parcours engageants et structurants. C'est bien une augmentation de 3,2 millions d'euros pour ce budget 2025.

Notre priorité est d'aider les plus vulnérables. Aujourd'hui, nous devons aussi construire un cadre de vie sécurisé et durable. Tout d'abord, il s'agit de faire le choix d'un habitat plus inclusif, plus écologique et plus accessible. Il s'agit des travaux d'adaptation, des aides renforcées. Il s'agit d'une augmentation de 3,3 millions concernant l'aide à la pierre. Il s'agit de mener en 2025 des travaux dans le cadre de la transition énergétique, du logement social et surtout de l'adaptation à la perte d'autonomie.

Nos services d'incendie et de secours sont en première ligne aujourd'hui, avec une activité opérationnelle en forte hausse et des dépenses qui explosent. Il faut rappeler le travail exceptionnel des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires. Mais aujourd'hui, le modèle de financement des services d'incendie et de secours, conçu pour une autre époque, doit être repensé pour garantir leur efficacité et leur pérennité. Aujourd'hui, ce sont les communes et les intercommunalités qui financent en partie les services d'incendie et de secours. Mais leur hausse est limitée à l'inflation. Et la Collectivité européenne d'Alsace est la variable d'ajustement. C'est donc 3,5 millions d'euros en plus pour le budget des services d'incendie et de secours pour l'année 2025 que je vous propose aujourd'hui d'accepter.

Pour le reste, comment continuons-nous à nous engager en faveur de l'avenir ? Nous continuons à nous engager pour soutenir les familles et la jeunesse. Mes collègues vice-présidents expliqueront ensuite toutes ces mesures. C'est pour ça que je ne fais que vous les énoncer. Mais je voulais surtout vous montrer les augmentations, que ce soit pour l'éducation, pour la jeunesse ou pour l'action sociale de proximité. Investir dans l'avenir, c'est important. Il s'agit de réaffirmer notre engagement en faveur des centres socioculturels et de la politique de la ville. Cela aurait pu être une variable d'ajustement. Nous avons décidé de continuer ce qui est fait pour le Bas-Rhin, et de converger pour le Haut-Rhin. Il est proposé aujourd'hui de converger et de financer les centres sociaux et la politique de la ville sur trois ans. Le premier acte est effectué cette année, en 2025, sur ces deux thématiques.

Il s'agit ensuite de développer les mobilités. On le sait, un territoire dynamique a besoin de mobilités fluides et efficaces, d'infrastructures sûres et adaptées. Nous allons mettre en œuvre l'écotaxe poids lourds, le R-Pass. Mais cette année, nous devons intégrer des dépenses d'investissement pour mettre en place cette écotaxe. Nous continuons à nous engager, comme vous pouvez le constater, sur les mobilités. Mais je vous expliquerai aussi où nous allons faire certains renoncements et certaines diminutions de dépenses.

Il s'agit ensuite d'assurer la protection de notre patrimoine naturel. C'est une évidence, l'eau est une ressource vitale à protéger. L'éducation à l'environnement est un levier pour l'avenir. La transition énergétique est une nécessité, comme le développement des renouvelables, l'innovation et le soutien à notre agriculture.

Il s'agit ensuite d'investir dans la santé et dans l'innovation. C'est ce que nous continuons avec toutes les mesures qui vous sont expliquées.

Nous poursuivons, mais nous avons aussi acté un effort collectif nécessaire. Nous devons tous prendre part à l'effort collectif, car nous devons être présents devant les défis qui nous attendent. Cet effort cette année est quand même modéré, modéré pour nos

partenaires car nous l'avons décidé. Mais évidemment, cela reste un effort. Qu'avons-nous décidé de faire pour arriver à équilibrer ce budget ? Tout d'abord, il s'agit de mutualiser encore plus les moyens, et je remercie l'administration générale pour tout le travail réalisé pour trouver encore des économies. Ensuite, il s'agit de la diminution des contrats aidés pour un montant de 3 millions d'euros. Cela sera expliqué, mais il n'est pas question de diminuer le nombre des contrats aidés, mais de diminuer le taux de prise en charge. C'est important de le dire, parce que le nombre de contrats augmente. Il s'agit de la diminution des subventions de 5 à 25 %. Merci à nos partenaires d'accepter cela, pour nous aider à faire cet effort collectif nécessaire. Nous avons aussi orienté notre politique sur certains renoncements. Il est toujours difficile de renoncer à des politiques publiques. Mais cette année, il fallait évidemment le faire. Nous arrêtons bon nombre d'appels à projets et nous arrêtons momentanément, en 2025, certains investissements. Ensuite, nous avons décidé de reprendre notre plan pluriannuel d'investissement, de le lisser sur plusieurs années. Nous avons aussi décidé clairement de faire quelques reports d'investissements, surtout sur la maintenance des routes, que nous avons diminuée. Je voulais aussi remercier le service et le Vice-Président pour les efforts consentis. Nous savons que ces efforts de diminution de maintenance peuvent se faire sur une année, mais qu'il est difficile de le faire sur plusieurs années. Donc nous actons aujourd'hui cette diminution de maintenance des routes. Nous baissons aussi notre fonds de solidarité territoriale de 10 %. Nous actons aussi de faire une pause pour la contractualisation en 2026. Mais nous continuons, à la différence d'autres départements, d'accompagner encore les collectivités et les intercommunalités en 2025. Nous avons, parce que nous votons aujourd'hui le budget en mars, une réalité précise du compte administratif, du compte financier de 2024. Nous avons donc aligné l'investissement et le fonctionnement à ce compte financier, et non par rapport au budget, ce qui nous a aussi permis de faire quelques économies. Voilà les orientations réalisées pour arriver à équilibrer ce budget, car ce budget était très compliqué, vous l'avez compris.

L'investissement est ajusté cette année. Alors que les autres années, nous avons une moyenne d'investissement entre 320 et 340 millions d'euros par an, cette année, c'est un beau montant de 293,2 millions d'euros. Cela veut dire que nous n'avons que baissé de 10 % notre investissement. Il faut vraiment le signaler. Je vous dirai aussi comment nous avons pu réaliser cela. Il s'agit d'efforts sur la maintenance, de grands projets dont nous allons parler tout à l'heure, et de nos soutiens constants à nos partenaires et au public.

Quels sont cette année les grands projets qui nous attendent ? Il s'agit de l'aménagement routier, du foyer de l'enfance de Strasbourg, de la construction de collèges à Eckbolsheim et à Hégenheim, de l'année du bilinguisme avec la création de l'Office public de la langue régionale – on en a parlé longuement tout à l'heure –, de la création de la SEM énergies et du renouvellement du Conseil de développement. J'en profite pour remercier et féliciter les conseillers de développement pour leur engagement depuis trois ans. C'est un travail très intéressant. Ils viennent de nous rendre le résultat d'une auto-saisine sur un sujet très intéressant : comment reconnecter, réconcilier les élus et les citoyens ? Nous aurons aussi beaucoup d'orientations.

Comment faisons-nous aussi cette année, malgré les diminutions, quand même modérées, des dépenses, pour arriver à équilibrer notre budget avec un investissement de 293 millions d'euros ? Nous avons décidé de nous endetter. Nous avons une capacité de désendettement très faible, de 2,9 années. Donc nous avons décidé de nous endetter en 2025. Je vous propose un emprunt de 171,8 millions d'euros pour un investissement de 293 millions d'euros. Je suis en train de vous dire que nous souhaitons emprunter pour investir. Nous allons donc nous endetter, et j'aimerais bien qu'on s'en souvienne, pour que dans trois ans, on ne nous dise pas « vous vous êtes endettés ». C'est une décision politique de s'endetter, pour continuer à investir pour notre territoire. Donc dans trois ans, nous serons endettés, parce que nous serons obligés encore de nous endetter l'année prochaine et l'année d'après. C'est le premier élément.

Deuxième élément : nous avons décidé de dégrader notre autofinancement. Il était beaucoup plus important en 2021, en 2022 et en 2023. Cette année, nous dégradons notre autofinancement. Notre autofinancement est de 107,7 millions d'euros et est un financement brut. J'imagine bien que l'année prochaine cet autofinancement va aussi être dégradé. Moins on a d'autofinancement, plus on est obligé d'emprunter si on veut investir.

Troisième point, qui sera une des délibérations : nous vous proposons aussi d'augmenter le plafond des droits de mutation, de passer de 4,5 % à 5 %. À un moment donné, il faut saisir malheureusement cette possibilité. C'est une fiscalité certes supplémentaire, qui ne sera pas à réaliser pour les primo-accédants. Cette augmentation du plafond des droits de mutation n'est valable que pour trois ans, et réalisable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Dans un contexte national et international incertain, marqué par des tensions économiques, des crises successives, des défis toujours plus nombreux, notre Collectivité européenne d'Alsace reste un acteur solide et engagé. Il s'agit d'un budget de 2,178 milliards d'euros, de servir l'intérêt général avec détermination. Je vous remercie.

C'est la présentation du budget. On le votera beaucoup plus tard, Président, parce que les collègues doivent d'abord présenter leur budget. Mais voilà notre budget. Vous avez le budget d'investissement et vous avez aussi le budget de fonctionnement. Vous pouvez remarquer que notre autofinancement est d'un montant de 107,7 millions d'euros. Je remercie encore nos agents, nos forces vives, pour le travail de fou réalisé depuis neuf mois sur cette thématique. J'adresse encore une mention particulière à la Direction des finances et à Claire DAHLEM pour le travail réalisé, et bien entendu le DGS et les DGA, qui nous ont beaucoup aidés. Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. C'est vrai que ça mérite des applaudissements. Merci beaucoup Lara pour la présentation. Voici un diaporama présentant quelques-uns de nos collaborateurs qui travaillent au quotidien pour faire vivre notre Collectivité, pour assurer la qualité des services rendus. C'est important de le faire. Merci beaucoup.

Je rappelle, pour que ce soit bien clair pour tout le monde, qu'on ne procédera au vote du budget primitif qu'à l'issue de la présentation des budgets de chaque commission, de l'administration générale et des autorisations de programmes et d'engagement.

Des amendements ont été proposés et déposés par Monsieur KOBRYN. Je vous invite à présenter les deux amendements.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Je présente uniquement les amendements, je ne prends pas la parole sur le rapport pour l'instant. Il y a deux amendements, qui font en fait écho à des engagements que la Collectivité avait pris en 2024. En comparant le rapport 2024 et 2025, il y a un certain nombre de reculs, et je pense que ces reculs ne sont bons pour personne, notamment au regard des sujets que je vais évoquer.

Le premier, c'est un amendement concernant la tarification de la restauration scolaire. L'an dernier, nous avons écrit noir sur blanc dans le budget en 2024 que nous allions décider d'une nouvelle politique tarifaire. L'année 2024 est terminée, ça n'a pas été voté et cet objectif ne figure pas dans ce rapport. Je pense qu'il faut tenir le cap et décider de cette nouvelle politique tarifaire, qui est attendue de pied ferme dans les collèges de toute la Collectivité.

Enfin, le deuxième amendement concerne également un renoncement. Madame MILLION a évoqué un certain nombre d'appels à projets qui ont disparu. Les nouveaux îlots de fraîcheur dans les collèges, c'était un projet volontariste que vous portiez, qui, je crois, répondait à une vraie urgence environnementale, notamment dans les territoires urbains.

C'est un arrêt pur et dur, alors que ce sont des projets qui prennent du temps, qui répondent à de vraies questions de réchauffement climatique. On propose de réintégrer cet objectif, parce qu'on ne peut pas faire l'impasse sur un enjeu pareil.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Nicolas.

**M. MATT** – Merci Monsieur le Président. Pour répondre à ces deux amendements, concernant la tarification dans les collèges, comme à chaque fois que la question est posée, je fais la même réponse. Au moins, on affiche toujours la même constance. Il y a un groupe de travail, triplement paritaire, avec des élus de l'opposition et de la majorité, des personnes issues des anciens conseils départementaux 68 et 67, et des hommes et des femmes. Ils travaillent ensemble pour organiser une politique, non seulement tarifaire, mais une vraie politique alimentaire à destination des collégiens, des EHPAD, partout où la Collectivité européenne d'Alsace est en compétence pour apporter des solutions de nourriture saine, tout en soutenant son territoire, ses agriculteurs, et en portant notre mantra qui est de produire le plus justement possible, avec le tarif le plus juste pour les agriculteurs. Nous nous sommes inscrits dans cette direction. Elle va aboutir. C'est un sujet qui n'est pas simple, évidemment. Encore heureux que nous y avons travaillé, encore heureux que nous prenions en compte de nombreux paramètres. Mais nous nous sommes engagés à aboutir, et nous aboutirons. Encore une fois, nous maîtrisons notre timing et nous n'avons pas besoin de l'opposition pour nous fixer un calendrier et nous imposer une horloge. En temps et en heure, nous viendrons avec une politique aboutie, ambitieuse et dont nous serons fiers. Donc je propose un rejet de cet amendement.

Concernant l'inquiétude de nos collègues sur les îlots de fraîcheur dans les collèges, je vais leur dire que je comprends leur interrogation. Président, chers collègues, je comprends cette interrogation viscérale et cet attachement viscéral à la protection de la nature et à la multiplication des îlots de fraîcheur en ville. Quel dommage que vous ne soyez pas élus à la Ville de Strasbourg, puisque c'est une Ville qui, encore ce matin, cher Jean-Philippe VETTER, chère Anne TENENBAUM, dans le canton de la Robertsau, a procédé au massacre du bois de Bussière, avec des arbres de plus de 150 ans. Face à ça, la Ville plante quelques petits arbustes de-ci de-là – je crois 4 000 depuis le début du mandat. Il se trouve que dans cette maison, depuis 2021, nous en avons planté ou régénéré 500 000. Si je prends ça en compte, avec les dizaines de millions que nous avons mis sur le plan photovoltaïque, la manière dont nous avons équipé nos collèges, les huit opérations d'îlots de fraîcheur inscrites et qui ont lieu dans nos différents collèges, je peux dire que nous ne sommes pas inactifs sur ce sujet, loin de là. Et nous continuerons à préserver la qualité bâimentaire, à générer des îlots de fraîcheur, à maîtriser l'énergie et à protéger l'environnement. Bref, il s'agit d'une politique responsable et ambitieuse au service de toutes et de tous, et surtout de notre jeunesse et des corps d'enseignants et de personnes participant à l'éducation dans nos collèges. Merci beaucoup pour votre attention. Je propose, vous l'aurez compris, un rejet de ces amendements.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Nicolas. Avant le rejet, je n'avais pas vu la demande de Françoise. Pardon. Françoise voulait commenter sans doute ces deux éléments.

**Mme BEY** – Merci Monsieur le Président. J'aimerais rebondir sur l'amendement sur la restauration scolaire. Certes, on a un groupe de travail qui travaille depuis maintenant un certain nombre de mois, je dirai même d'années, sur le sujet. Je me félicite que ce groupe de travail ait pris en compte, pas seulement la tarification qui est un sujet très important, mais aussi ce que nos collégiens ont dans l'assiette, et comment on peut travailler aussi avec le territoire sur les circuits courts et sur l'alimentation bio de nos collégiens. C'est un travail intense, immense, puisque tout n'est pas simple. On travaille d'ailleurs très bien en collaboration aussi avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, je tiens à le souligner, qui est aussi engagée sur le mieux manger dans les collectivités. Certes, ça ne va pas

assez vite, mais on sait très bien que les projets, pour qu'ils tiennent la route, doivent avoir une assise complète et que ça ne soit pas juste des effets d'annonce qu'on ne pourra pas tenir au fil du temps. Je suis très attentive, pendant les groupes de travail, à la tarification en particulier, et sur le reste aussi. La tarification est un sujet lourd pour la Collectivité, parce que ça va engager des dépenses supplémentaires. Mais pour moi, ce sont des dépenses utiles. Donc je suis très vigilante sur le sujet, je le dis à mes collègues de l'opposition, pour ne pas dévoyer finalement ce qu'on a toujours défendu au niveau du groupe socialiste, cette avancée de la tarification solidaire pour tous et toutes dans nos collèges. Je ne voterai donc pas pour le premier amendement.

Concernant le deuxième amendement et les îlots de fraîcheur, des choses ont déjà été faites dans certains collèges. Je pense au collège Truffaut. On a encore dans notre canton le collège Sophie Germain, où il y a un gros travail à faire sur les îlots de fraîcheur. Je pense qu'il ne faut pas baisser les armes là-dessus. Mais il faut peut-être redéfinir comment on travaille ces sujets-là pour diminuer les coûts. Parce que je pense qu'aujourd'hui on est à des niveaux assez élevés, ce qui est très bien, mais on pourrait revenir à des choses un petit peu plus terre à terre. Des plantations d'arbres dans les cours, c'est évident. Il s'agit de mettre quelques bancs aussi, pour que les collégiens puissent s'asseoir en toute sérénité. Ça ne coûte pas des fortunes. Il faut aussi désimperméabiliser les sols. Ce ne sont pas forcément des coûts astronomiques. Je pense donc qu'il y a des choses à revoir sur cette façon de prévoir les prochains projets qui seront faits dans les cours de nos collèges. Il existe un besoin. Il n'y a pas si longtemps, il a fait très chaud quand même. On voit les températures qui montent et qui descendent. Pour assurer la sérénité de nos collégiens, il faut qu'on puisse le faire. La cour du collège Truffaut s'est apaisée depuis qu'elle a été refaite. Et les enseignants en sont tout à fait satisfaits. Ils courent moins dans tous les sens.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien, merci. Merci d'avoir souligné ces efforts et la volonté qui reste partagée. On va juste voter sur les amendements, et ensuite on va relancer le débat sur l'ensemble du budget. Je propose que tu puisses réagir plus tard, Lara.

Je rappelle que notre ambition est bien sûr d'assurer des repas sains pour nos jeunes, un juste coût pour les familles et un juste prix pour les agriculteurs. C'est toute la difficulté de la mission, dans un contexte budgétaire où on nous retire des moyens. Donc tout cela ne facilite pas l'équation. Je tiens quand même à le dire, même si l'ambition est partagée.

Sur les îlots de fraîcheur, effectivement, on continue la démarche. On aimerait aller plus vite, plus loin. Ce n'est pas toujours possible. Maintenant, tu fais référence à cette possibilité de faire peut-être moins, d'ajuster aux réalités, avec des sommes plus accessibles. C'est quelque chose qu'il faut regarder. J'inviterai Philippe et Nicolas à regarder ça avec une attention toute particulière.

Conformément à ce qu'a dit Nicolas, je propose le rejet de ces amendements. Je mets aux voix le premier amendement. Qui vote pour ? Les quatre écologistes et apparentés. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je mets aux voix le deuxième amendement, sur les cours des collèges. Qui est pour ? Le groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les deux amendements sont rejetés à ce stade.

Maintenant on peut attaquer le débat plus large sur le budget primitif. Ceux qui souhaitent s'exprimer peuvent aujourd'hui le faire. Madame LARONZE, puis Madame QUINTALLET.

**Mme LARONZE** – Chers collègues. Tout va bien dans le meilleur des mondes, mais pas tout à fait. Le choix politique que vous réalisez est encore une fois celui d'un budget austéritaire. Maîtriser les dépenses paraît être un objectif louable. Mais constituer une

épargne à hauteur de 170 millions d'euros, comme c'est le cas dans ce budget, c'est ne pas distribuer aux services publics et aux structures subventionnées par notre Collectivité des sommes qui précisément doivent leur parvenir pour assurer leur mission. Engager des dépenses publiques, c'est créer des conditions d'un système redistributif, c'est se donner les moyens de compenser et de résorber les inégalités entre les personnes, c'est permettre à toutes et tous de vivre dignement. Au fond, peut-être est-ce cela qui vous gêne dans la dépense publique, plus qu'une éventuelle détérioration des ratios financiers, vu la manière dont vous qualifiez la générosité imposée à la Collectivité de la hausse du RSA ou du dégel du point d'indice. Car les emprunts encore insuffisants que vous ne contractez pas, tout comme l'épargne que vous constituez, en prétendant qu'il s'agit de préparer un avenir où l'État continuerait à sous-financer les collectivités sans que vous envisagiez de combattre cette tendance, permettent peut-être d'afficher des tableaux et des graphiques bien verts dans les documents comptables. Mais c'est autant d'argent qui ne permet pas aux jeunes, à nos aînés, aux personnes en situation de handicap ou aux personnes allocataires du RSA de se stabiliser, d'avancer, de retrouver une situation digne. C'est autant d'argent qui colore les graphiques en rouge, dès lors que l'on remplace les indicateurs financiers par des indicateurs sociaux. Pourtant, les situations parfois indignes dans lesquelles vivent certaines et certains de nos concitoyens et concitoyennes ne sont pas une fatalité. Elles sont précisément les situations sur lesquelles notre Collectivité a le devoir d'intervenir, en tant que chef de file des solidarités.

Vous préférez faire la chasse à la dépense publique, manifestement mauvaise par essence, à la dépense qui coûte, en réfléchissant non pas comme une entreprise, mais bien comme un actionnaire qui, bien heureux de voir les dividendes et l'épargne s'amonceler, en vient à oublier que lorsqu'elle ne produit plus rien, l'entreprise finit par couler. Ainsi, vous limitez la hausse de la masse salariale en refusant les renforts nécessaires, ce qui dégradera les conditions de travail des agents. Tout comme les salaires ne coûtent pas dans une entreprise, puisqu'ils sont à l'origine de la production, et donc de la production de richesse, une dépense publique par une collectivité ne coûte pas lorsqu'elle contribue au système redistributif qui fonde une économie humaniste. Car bien évidemment, il y a dépense publique et dépense publique. Indispensable lorsqu'elle participe au bien commun et à l'intérêt général, bien dispensable lorsqu'elle est captée par des intérêts privés, par exemple par des prêts à taux zéro destinés aux entreprises sans garantie du maintien de l'entreprise ou du nombre d'emplois créés sur notre territoire alsacien.

Vous demandez aux associations de participer à l'effort solidaire en baissant certaines de leurs subventions, tout en gardant le robinet ouvert pour les entreprises. Mais n'est-ce pas le rôle d'une collectivité que de constituer un bouclier protecteur pour les structures qui assurent la mission de service public du département, pour qu'elles ne soient pas impactées par l'effort demandé par l'État à la collectivité ? Surtout lorsqu'avec 170 millions d'euros d'épargne, nous avons largement les moyens d'absorber le choc. À quoi jouons-nous ici si nous demandons aux structures de solidarité de couper dans leurs dépenses, de licencier ? Vous produisez l'inégalité que vous êtes censé réparer, car les personnes qui ne seront pas prises en compte du fait de votre politique vont solliciter les aides du département et accroître vos statistiques.

Vous le voyez bien, votre politique n'a pas de sens, ou si elle en a un, il est giratoire. En clair, avec ce budget primitif, vous vous donnez les moyens, oui...

**M. BIHL** – Madame LARONZE, je vous propose de conclure.

**Mme LARONZE** – ... mais les moyens de votre impuissance. Merci.

**M. BIHL** – Merci à vous. Qui souhaite prendre le relais ? Le Président nous quitte pour cinq minutes. Il va nous rejoindre. Madame QUINTALLET.

**Mme QUINTALLET** – Merci. Si nous sommes d'accord sur nos finances en berne pour ce

budget 2025, à mon sens, vous avez choisi l'option ultra pessimiste. Nous aurions plutôt choisi de faire le dos rond cette année. Vos prévisions ne prennent pas en compte le résultat de l'année 2024, alors que, chaque année, la CeA a un résultat positif et génère de l'excédent. Idem pour les DMTO, que vous inscrivez à la baisse alors que les prévisions indiquent que l'activité immobilière va reprendre, et cela en raison de la baisse des taux d'intérêt. Avant de baisser les subventions aux associations, nous aurions peut-être pu faire le dos rond, surtout que vous augmentez la fiscalité sur les DMTO. La fiscalité doit servir à nos territoires et pas à gonfler les caisses de la CeA. La baisse de 20 % de soutien à l'investissement des communes va impacter directement les petites communes, rurales, qui ont moins les moyens que les autres de mobiliser de grosses sommes pour investir pour les trois prochaines années. Une vision moins pessimiste du budget 2025 aurait été plus salubre.

**M. BIHL** – Merci Madame QUINTALLET.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. L'heure est grave. L'ordre international est bousculé, la montée du fascisme paraît irrépessible et les périls climatiques se renforcent. L'Alsace n'est pas une terre isolée. En tant que collectivité locale, nous devons prendre la mesure de la situation, et agir en responsabilité pour faire progresser les services publics, renforcer la vie associative et culturelle et lutter résolument contre le changement climatique. Mais ce monde et ces réalités que nous avons en partage ne semblent pas vous concerner. Ce budget fait au contraire le choix de l'austérité volontaire, en propageant une réalité alternative où vous n'auriez pas d'autre choix. Or, faire de la politique, c'est bien faire des choix, et les vôtres sont limpides : profiter du climat ambiant de panique pour sabrer dans les politiques publiques.

Car non, les recettes publiques de la Collectivité ne s'effondrent pas. Au contraire, elles sont stables, voire elles progressent. Il est temps de casser le mythe d'une Collectivité gérée par des élus prudents. C'est faux. Vous n'êtes pas prudents, mais avarés avec les Alsaciennes et les Alsaciens. Ça se voit au moins à trois niveaux. C'est d'abord le parti pris très conservateur des recettes. Ce ne sont pas mes mots, mais les vôtres, en Commission des finances, au sujet des droits de mutation. C'est aussi la dette que vous agitez comme un chiffon rouge. Vous le faites pour semer la panique dans votre majorité, mais sans jamais y songer sérieusement. C'est la même chose depuis quatre ans. Sur les quatre dernières années, vous aviez inscrit au budget 618 millions d'euros d'emprunt, mais n'en avez réalisé que 12 %, c'est-à-dire 74 millions d'euros. Comme vous le savez, à crier au loup, plus personne à la fin ne vous entend. Et on comprend même dans ce budget que vous préférez augmenter les impôts plutôt que de recourir à l'emprunt. C'est quand même là où vous en êtes.

**M. BIHL** – Monsieur KOBRYN, il faut conclure, vous avez atteint les deux minutes.

**M. KOBRYN** – Il y a deux délibérations, donc j'ai quatre minutes, Monsieur le Président. Je termine. C'est enfin votre excédent 2024 dont personne ne parle et qui va encore dépasser les 100 millions d'euros. En toute logique, vous décrêtez alors sans fondement l'état d'urgence austéritaire sur l'autel duquel vous sacrifiez notamment la culture, l'éducation à l'environnement, le sport, la vie associative, l'insertion. Avec vous, quand c'est la paix, il faut préparer la crise, mais quand c'est la crise, il faut couper, démanteler, asphyxier. À la fin, ce sont toujours les mêmes qui payent, et le service public, c'est-à-dire le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas, qui est ponctionné. Nous dénonçons...

**M. LE PRÉSIDENT** – Vous avez dépassé de plus d'une minute.

**M. KOBRYN** – Il y a deux rapports, Monsieur le Président. Il me reste une phrase. Nous dénonçons votre choix de l'austérité. Il creuse l'abîme entre nos concitoyens et accélère le réchauffement climatique, alors qu'il faudrait décréter la mobilisation générale ou lancer le grand désengagement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Raphaël.

**M. SCHELLENBERGER** – Merci Monsieur le Président. Le contexte a été largement décrit, celui de dépenses obligatoires qui s'imposent et qui pour certaines explosent, et qui conduit finalement à ce que notre budget primitif de 2025 soit de 44,5 millions d'euros plus élevé que notre budget primitif 2024. C'est ça aussi le contexte dans lequel ça s'inscrit. Notre effort, il n'est pas sur les euros constants, il est sur des dynamiques que nous pouvons plus ou moins tenir. Le volume global de nos dépenses va continuer à augmenter. Mais au sein de ce volume global de nos dépenses, nous avons des dépenses particulièrement dynamiques, sur lesquelles nous n'avons pas nécessairement de capacité d'agir. Je pense aux enjeux liés à la dépendance ou aux enjeux liés à l'augmentation des allocations individuelles comme le RSA.

Dans ce contexte-là, à l'occasion de ce budget, nous avons une méthode consistant à questionner les dépenses les unes après les autres. Il s'agissait de voir là où il y avait des marges possibles, des renoncements disponibles. Et on pouvait trouver de quoi financer ces dépenses obligatoires qui nous sont imposées, soit par un cadre législatif, soit par un contexte économique, dont finalement nous ne sommes pas directement responsables. À l'avenir, ce contexte économique ne cessera de se dégrader. La situation géopolitique, on en a parlé. La situation budgétaire de notre pays, vous la connaissez tous : 3 000 milliards d'euros de dette. On ne va pas s'en sortir si chacun ne fait pas un effort. Dans les années qui viennent, je pense que nous devons faire davantage d'efforts. Mais pour ça, il faudra, et c'est un vœu que je formule, que nous soyons capables de fixer un cap clair, un cap vers lequel nous avons envie d'emmener les Alsaciens. Il ne doit pas seulement s'agir de mesures de gestion, parce que la bonne gestion est une condition, mais elle n'est pas en soi un objectif politique.

Les choix que nous avons faits là, contrairement à ce que vient de dire Monsieur KOBRYN, consistaient à complètement renier notre épargne. Nous avons consacré notre épargne, ces deux ou trois derniers budgets, à nous désendetter. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de maintenir de l'investissement en recourant à l'endettement. Donc nous avons bien fait de consacrer cette épargne au désendetterment, parce que c'est ce qui nous permet aujourd'hui de continuer à agir. Rappelons qu'épargner pour une collectivité, ce n'est jamais une bonne idée. Ça veut dire que, globalement, on collecte trop d'impôts. Donc heureusement que nous avons consacré l'épargne à notre désendetterment. Ça nous permet de continuer à agir.

Il faudra que nous sachions, dans les années qui viennent, trouver des moyens d'action dans le cœur de nos compétences. Peut-être que c'est là que nous n'avons pas encore complètement creusé un certain nombre d'équilibres. La question de la remise en activité, on le voit bien, est au cœur de notre travail. Il faut remettre en activité, y compris ceux qui en sont les plus éloignés.

**M. LE PRÉSIDENT** – Raphaël, il faut conclure.

**M. SCHELLENBERGER** – Peut-être que nous n'avons pas fait assez d'efforts là-dessus. Il faut que nous réfléchissions aussi, Monsieur le Président, à de vraies questions de solidarité entre générations. Peut-être juste un chiffre. L'effort fiscal, social, qui pèse sur les actifs : 45 % de leur salaire. L'effort qui pèse sur les retraités : 14 %. Là aussi il y a un enjeu en matière de répartition des efforts entre générations.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Charles.

**M. SITZENSTUHL** – Merci Monsieur le Président. Je voterai le budget 2025 de la Collectivité comme membre de la majorité. Je voulais pour commencer féliciter une nouvelle fois le Président et puis surtout la Vice-Présidente aux finances pour le travail,

parce que ça n'a pas été simple cette année.

Les finances de la France, chers collègues, ne vont pas bien. C'est le fruit de cinquante ans de laxisme budgétaire, tous partis confondus d'ailleurs, gauche, droite et centre. Et à ce contexte national s'ajoute plus récemment une menace politique majeure, qui est celle de la Russie, qui porte sur l'Europe, sur la France, et qui implique comme le Président de la République l'a annoncé il y a quelques jours, de nous réarmer encore plus rapidement et encore plus fortement que nous ne le pensions. Cela impliquera des choix budgétaires importants au niveau national. Dans un pays où le déficit public, je le rappelle, est de plus de 5 %, et où le niveau de prélèvement obligatoire, les impôts, est le plus élevé de tous les pays européens, je considère que nous n'aurons d'autre choix que de baisser la dépense publique au niveau national. Baisser la dépense, c'est aujourd'hui penser à l'avenir, c'est préparer l'avenir. Baisser la dépense, chers collègues de l'opposition, ce n'est pas être austéritaire. Baisser la dépense, c'est être prudent. Comme je l'ai dit lors des orientations budgétaires, il ne faut pas avoir peur également de baisser la dépense d'investissement. Avec 293 millions d'euros de crédits opérationnels prévus en 2025, contre 328 exécutés en 2024, nous allons baisser de l'ordre de 35 millions d'euros notre investissement opérationnel par rapport à 2024. C'était hélas, chers collègues, nécessaire. Mais j'approuve complètement ce choix. On dit que gouverner c'est prévoir. Gouverner, c'est aussi renoncer. Nous le faisons peut-être un peu la mort dans l'âme dans ce budget, mais nous devons préparer l'avenir, parce que nous savons qu'en 2026 et en 2027 nous ferons face aux mêmes contraintes, voire à des contraintes supplémentaires. Donc d'ores et déjà, préparons aussi nos esprits à l'année suivante.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Jean-Philippe.

**M. MAURER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce budget est le reflet de l'actualité qui pèse sur nous tous. Je crois qu'à un moment donné, l'action publique nécessite de prendre ses responsabilités. Tout un travail a été mené depuis des mois, et je félicite Lara MILLION de l'avoir porté. C'est un budget en pleine conscience, mais c'est également un budget qui préserve l'avenir. On ne peut pas considérer que l'Alsace est hors sol, est une île au cœur du monde, qui n'est touchée par rien de ce qui se passe en France et dans le monde. C'est la raison pour laquelle j'appelle les collègues de l'opposition à regarder ce qui se passe dans les autres départements, en matière de politique volontariste. Beaucoup d'associations ailleurs, qui regardent ce qui se fait en Alsace, voudraient être en Alsace, où nous assumons des compétences qui ne sont pas obligatoires, dans le sport, dans la culture, dans la politique de la ville notamment. Combien de départements financent les centres socioculturels ? Combien de départements contribuent à la politique de la ville ? Combien de départements contribuent à la culture, au sport et à bien d'autres domaines ? Nous avons réussi non seulement à garder les engagements, mais même à les amplifier dans un certain nombre de domaines. Ça a été évoqué également en introduction.

Je rappellerai également que, durant le Covid, parce qu'on avait des moyens, on a mobilisé 150 millions d'euros de dépenses de solidarité pour tous et toutes, ce que d'autres structures territoriales, communales comme Strasbourg, n'ont pas fait. Beaucoup d'associations sont venues nous remercier, en disant « heureusement que vous étiez là, si vous n'aviez pas été là, on serait morte aujourd'hui ». Il faut aussi le souligner.

Notre volonté, c'est d'infléchir la dépense publique, c'est d'ajuster au mieux. Mais le but, c'est de ne pas rompre. Et je crois que toute la nécessité, c'est de redire que nous ne faiblissons pas sur les dépenses de solidarité. En matière de protection de l'enfance, nous continuons d'augmenter la dépense, parce que c'est un sujet essentiel qui nous tient à cœur. Je crois qu'il ne faut pas se tromper d'endroit. L'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace est celle des solidarités. Elle ne faiblit pas, elle continue. Mais pour préserver l'avenir, il faut gérer nos dépenses d'investissement et de fonctionnement avec la plus grande vigilance. Il en va de notre avenir. Et c'est pour ne pas nous retrouver dans une

impasse budgétaire qu'aujourd'hui il faut faire cet effort. Plus on en parlera, plus cela sera compris. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Jean Philippe. Deux minutes pile, bravo. S'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole pour le budget, je donne la parole à Lara pour répondre aux remarques formulées.

**Mme MILLION** – Plusieurs éléments. J'ai chaque année l'impression de dire la même chose, donc c'est un peu compliqué. D'abord, je voulais dire merci à Françoise. Elle n'entend pas, mais ce n'est pas grave. J'étais en train de te dire merci, sur la compréhension de la situation. Je vais reprendre tes termes. Toutes les dépenses sont utiles. Jusqu'à présent, on n'a jamais voté des dépenses inutiles. C'est un fait. Et si demain on devait vraiment en voter encore, je peux vous trouver 200, 300, 400, 500 millions même de nouvelles dépenses utiles. J'en suis persuadée. C'est bien ça, le drame. Donc quand on parle de restauration scolaire, je reprends ce qui a été dit tout à l'heure, et d'îlots de fraîcheur, évidemment, tout le monde aimerait faire ça. Mais on est dans une situation compliquée.

Je me demande parfois sur quelle île vit l'opposition. Ça doit être sympa pour vous. Une île où les budgets sont illimités, où les dépenses n'ont pas besoin d'être financées. C'est facile. J'ai toujours dit que l'opposition c'est bien, qu'elle peut même être une opposition constructive. Mais l'opposition ne doit pas être dans la désinformation. Vous êtes dans la désinformation. Le problème, c'est que votre idéologie prend le pas sur la réalité. Ça, c'est vraiment dommage.

En plus, vous dites des éléments faux. Madame LARONZE, je comprends ce que vous dites. Mais vous dites qu'il y a une épargne de 170 millions d'euros, alors que c'est 107. Vous dites qu'on finance les entreprises depuis la loi NOTRE, alors qu'on ne peut plus financer les entreprises. On est à la Collectivité européenne d'Alsace : ici, on n'a pas le droit de financer des entreprises. On ne peut pas. Donc, ne dites pas ce genre de chose, n'intervenez pas en disant : « Ils financent les entreprises », « ils diminuent les dépenses ». C'est de l'idéologie. On doit vous apprendre à dire cela, et à chaque fois vous ressassez la même chose. Mais c'est faux. Et c'est embêtant de dire ce qui est faux. Vous parlez d'actionnaires, vous parlez de dividendes, vous parlez de tout ça, mais il faut arrêter. On est une Collectivité, le budget doit être équilibré. Il y a trois ans, vous étiez en train de nous expliquer que, quand on avait 262 millions d'euros d'excédents cumulés, il fallait tout dépenser. Aujourd'hui, on va avoir un excellent cumulé en juin d'environ 105 à 110 millions d'euros. Est-ce que vous vous rendez compte qu'il est passé de 262 à 110 millions d'euros, et qu'il va encore diminuer les prochaines années ? Si on vous écoutait, on serait déjà en faillite, en surendettement, et on ne pourrait plus payer aucune association, aucune compétence facultative. Il faudrait arrêter la culture, le sport, l'aide aux collectivités, enfin tout ce qu'on fait, parce que ça, c'est facultatif. Donc on agit en responsabilité. Je crois que c'est important.

Monsieur KOBRYN, c'est toujours pareil : en commission, je vous trouve sympathique, et puis après, ici, vous parlez d'une réalité alternative. Vous me dites que les recettes sont stables ou en augmentation. Venez, je vous montre. Où sont-elles stables ou en augmentation ? Où avez-vous vu ça ? Je suis en train de vous expliquer que les droits de mutation ont baissé de 120 millions d'euros en trois ans et vous me dites que les recettes sont stables ou en augmentation. Vous ne pouvez pas dire ça aux citoyens. Vous n'avez pas le droit de dire ça. Parce que, quand on est dans des périodes comme ça, de difficultés, et, on a entendu nos parlementaires qui se sont exprimés, dans un contexte international et national compliqué, avec des possibilités de guerre, il faut se serrer les coudes, il faut s'entraider, parce qu'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Il faut arrêter de dire : il n'y a qu'à, il faut qu'on. Et je vais vous dire une chose : ce n'est pas terminé. Il va falloir encore trouver des économies dans les prochaines années. Et si on n'a pas compris ça, on n'a rien compris. Mais qui vous a dit que les droits de mutation vont augmenter cette

année ? Vous avez sorti ça d'où ? Discutez avec les notaires, discutez avec tout le monde. Aujourd'hui, on nous dit quand même que s'il doit y avoir un rebond, ce serait plutôt au deuxième semestre 2026. Je ne sais pas où vous avez vu qu'il peut y avoir un rebond des droits de mutation. Donc nous devons être efficaces, efficaces dans nos politiques publiques, même dans nos politiques publiques obligatoires. Nous l'avons bien compris et c'est évidemment ce que nous devons faire dans les prochaines années. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Lara. On peut passer au rapport suivant. Je rappelle qu'on votera globalement le budget un peu plus tard, après la présentation des rapports des commissions.

**CD-2025-2-8-1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Il s'agit des autorisations de programme et d'engagement du budget primitif. Lara, tu as encore la parole.

**Mme MILLION** – Sur les autorisations de programme, je pensais qu'il y aurait des questionnements, mais c'est vraiment une volonté. D'ailleurs, vous le voyez, ces autorisations de programme en investissement sont en augmentation, donc ça prouve bien qu'on a une volonté de faire. C'est calé avec la présentation du budget que je vous ai faite tout à l'heure.

**M. LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces autorisations de programme ? Ce n'est pas le cas.

**CD-2025-2-1-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES HABITANTS**

*Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Je poursuis. Concernant la première Commission, il s'agit du rapport sur le service public alsacien et la transformation de l'action publique. Isabelle DOLLINGER. Cela donnera lieu à un vote.

**Mme DOLLINGER** – Monsieur le Président, chers collègues. C'est un plaisir de vous présenter le budget de la première Commission. On va le faire à deux voix, avec Pierre BIHL pour la partie ressources humaines.

Un service public alsacien ancré dans les réalités. En 2025, nous poursuivons avec détermination la construction d'un service public alsacien plus accessible, plus réactif et à la hauteur des attentes et des besoins de nos concitoyens. Notre ambition est et reste claire : offrir un service public de qualité conjuguant proximité, pragmatisme et innovation, tout en garantissant une gestion rigoureuse et efficiente de nos ressources. Le budget 2025 traduit cette exigence, et il est conçu pour répondre aux besoins des Alsaciens tout en assurant une utilisation optimale de nos moyens. Notre responsabilité est double : adapter nos services aux défis actuels tout en veillant à la pérennité de notre action publique. L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour un service public plus performant, plus proche des citoyens et mieux structuré face aux enjeux de demain. Ainsi, nous poursuivons trois objectifs : l'optimisation des ressources et des organisations pour une action publique renforcée ; un partenariat préservé avec les territoires ; un lien plus fluide entre l'administration et les Alsaciens.

Depuis plusieurs années, nous avons engagé un travail de simplification et de modernisation du service public. Ce travail porte ses fruits. Les améliorations et les nombreux prix en témoignent, mais nous devons aller encore plus loin et plus vite. 2024 a permis des avancées substantielles : 72 % des projets initialement identifiés pour mettre en œuvre les principes de proximité, d'efficacité et de citoyenneté, ce qui représente 37 projets aboutis. Ces projets concernent l'ensemble des directions de la Collectivité et témoignent du caractère fondamentalement transversal du service public. Ce bilan positif a été permis par l'engagement des élus et des agents, qui ont œuvré pour un service public renforcé par leur implication dans les actions de simplification et l'appel d'usagers ou encore l'impulsion sur des projets de fond cruciaux.

Notre objectif est clair : un service plus fluide, plus réactif et accessible à tous. Nous avons trois leviers. Il s'agit de simplifier pour faciliter le quotidien des usagers. Nous poursuivons nos efforts pour rendre les démarches plus lisibles et accessibles, des courriers formulaires plus clairs, un principe de « dites-le-nous une fois », un meilleur accompagnement des usagers dans la constitution de leur dossier. Chaque interaction avec l'administration doit être simple, compréhensible et efficace. Nous agissons aussi sur les délais. Un service plus efficace, plus réactif, passe par l'amélioration des processus et un accueil optimisé, physique ou par téléphone. Il s'agit aussi d'écouter pour améliorer. Nous ne voulons pas transformer le service public à l'aveugle. Nous l'améliorons avec celles et ceux qui l'utilisent. Des groupes de testeurs permettront à des citoyens de tester et d'évaluer nos services avant leur généralisation. Les comités d'usagers seront des espaces d'échange pour discuter des évolutions du service public. Un conseil de développement renouvelé continuera à porter la voix des citoyens sur de grands enjeux du territoire. Il s'agit enfin d'innover pour transformer. L'innovation ne doit pas être un gadget, elle doit avoir un impact concret sur la vie des usagers. Nous nous inspirons des meilleures pratiques en France et à l'international pour repenser notre action. Nous explorons l'intelligence artificielle de manière raisonnée pour simplifier certaines tâches et améliorer la qualité du service. Enfin, nous mettons en œuvre la feuille de route numérique ensemble pour garantir que le numérique soit une solution, et non un obstacle. Pour que le service public soit plus accessible, plus efficace, plus proche, nous continuons à amplifier le dynamisme engagé. Moins de paperasse, plus de clarté, moins d'attente, plus de réactivité, moins de distance, mais plus d'écoute.

En ce qui concerne la contractualisation, en 2024, notre Collectivité a soutenu 1 200 projets de développement et d'aménagement dans des territoires pour un montant de 36 millions d'euros de subventions votées. Cela représente 930 partenaires, qui ont pu bénéficier d'une aide au titre de l'un des quatre fonds de la contractualisation (FST, FI, FCA ou FAA). À cela s'ajoute un montant de plus de 43 millions d'euros de subventions payées en 2024. 2025 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente. Il s'agit de la dernière année du dispositif de la contractualisation tel qu'il a été adopté en 2022. En effet, bien que le contexte budgétaire soit difficile, la Collectivité a fait le choix de ne pas arrêter son dispositif de contractualisation, contrairement à d'autres départements qui n'en ont malheureusement plus les moyens, mais de le mener à son terme. Ainsi, une enveloppe de 40 millions d'euros est prévue pour prendre de nouveaux engagements au titre du Fonds d'attractivité Alsace et du fonds communal Alsace. Il s'agit là d'un geste fort envers les territoires et d'une réaffirmation que la Collectivité continuera à répondre présente pour les accompagner dans leur développement et favoriser le rayonnement de l'Alsace. Pour compléter cette enveloppe, 3,6 millions d'euros sont également inscrits pour le FST afin de soutenir les projets plus modestes, mais tellement importants pour la vie d'un territoire, portés par les associations et les communes. Enfin, 150 000 euros sont également prévus au titre du fonds d'innovation pour accompagner les acteurs du territoire, communes, EPCI ou associations, dans des études de définition de leurs projets et de les aider à bien définir les besoins et calibrer au mieux leurs projets.

En conclusion, notre Collectivité, et on peut en être fiers, reste plus que jamais présente

auprès de ses partenaires dans ce contexte budgétaire plus que contraint.

Les services d'incendie et de secours sont les garants aussi de la sécurité des personnes et des biens sur les territoires. Il s'agit de femmes et d'hommes engagés au service de la population, toujours prêts à intervenir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour assurer la sécurité de tous. La proposition budgétaire 2025 relative à la contribution de notre Collectivité au budget des SIS s'élève donc à 69 430 960 euros.

La politique d'aménagement et d'ingénierie s'inscrit dans la continuité tant voulue par notre collectivité, mais plus particulièrement dans un axe beaucoup plus précis consistant à accompagner les acteurs associatifs, institutionnels et locaux qui font vivre l'Alsace et nos territoires. L'année 2025 sera marquée par la consolidation des actions pour accompagner notamment les élus locaux dans la mise en œuvre des objectifs du ZAN et du travail collectif au sein du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace (RITA), notamment dans la poursuite des réflexions sur de la sobriété foncière et la reconversion des friches, mais également dans la poursuite des travaux au sein des groupes de travail du réseau, afin d'aborder les différentes thématiques, friches, logements vacants et à vocation touristique, plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou patrimoniaux, zones d'activité économique de demain. Notre Collectivité met à disposition une ingénierie diversifiée et dotée d'une solide expertise à travers un soutien de plus de 14,5 millions d'euros pour 2025, composée de vingt structures incluant la Collectivité, compétente dans des domaines très variés, habitat, foncier, environnement, aménagement du territoire, tourisme et économie, et constituant une vraie richesse pour les acteurs des territoires. Je rappelle que seulement treize structures sont financées par notre collectivité.

Pour le budget aménagement, qui concerne la première Commission ingénierie, 4,8 millions d'euros y sont dédiés. Il s'agit de l'accompagnement de six structures, avec une baisse de 5,7 % par rapport au budget 2024, puisqu'un effort a également été demandé aux structures. C'est notamment l'ADAUHR, l'ATIP, l'ADEUS, l'AFUT, le Parc régional des ballons des Vosges et le Parc régional des Vosges du Nord.

Je voudrais aussi remercier à mon tour l'ensemble des équipes, des collaborateurs, pour le travail quotidien à nos côtés pour nos concitoyens.

Je passe la parole à mon collègue Pierre BIHL pour la présentation relative aux RH. Merci pour votre attention.

**M. BIHL** – Merci Isabelle. Monsieur le Président, chers collègues. Pour ce qui concerne le budget des ressources humaines, je voudrais au préalable, avec cette slide, vous faire un état des lieux de nos effectifs et des mouvements du personnel. Au 31 décembre 2024, nous avons dans notre effectif 6 424 ETP, ce qui correspond à 6 669 agents, y compris les assistants familiaux. La moyenne d'âge de nos agents est de 46 ans. L'effectif se compose à hauteur de 69 % de femmes et 31 % d'hommes. Pour ce qui concerne les mouvements du personnel, on a enregistré un nombre important de candidatures suite à la publication des postes. Bien sûr, les profils des candidats ne correspondent pas forcément à ceux que nous recherchons. Mais ça prouve quand même que nous sommes sollicités sur ces postes qui sont publiés. 560 recrutements ont eu lieu dans le cadre de recrutements externes, et 453 agents ont opté pour une mobilité interne, toujours en 2024. Nous enregistrons en moyenne 150 départs à la retraite. Il y en a eu 142 en 2024. Je rappelle aussi que nous accueillons des stagiaires. 134 stagiaires ont été accueillis et ont touché une gratification, et 245 stagiaires, sur des périodes plus courtes, n'ont pas bénéficié de gratification. Nous avons en moyenne 80 contrats aidés par mois, qui sont essentiellement postés dans les collèges. Je rappelle aussi que malgré la baisse de l'aide de l'État, nous continuons à accueillir une centaine d'apprentis dans nos effectifs. Voilà pour cet état des lieux.

Pour ce qui concerne le budget 2025, il s'établit à 298 396 291 euros en dépenses de fonctionnement, et à 13 131 121 euros en recettes de fonctionnement. Il est en légère

progression par rapport au budget 2024. Je rappelle aussi que 95 % de ce budget sont constitués des rémunérations de nos agents. Les autres dépenses concernent les déplacements, l'action sociale et la formation. Je voudrais souligner aussi que nous avons maintenu le budget formation à l'identique par rapport à 2024, pour 1,3 million d'euros.

Pour 2025, nous vous proposons de retenir huit orientations et axes de travail. Il s'agit du pilotage de la gestion des postes, avec un accompagnement à la réflexion sur la pertinence et la nécessité de pérenniser des postes lors des réorganisations et à chaque vacance de ces postes, notamment lors des départs à la retraite ou lors des fins de contrat pour nos agents qui sont sous contrat. Il s'agit de la mise en place d'un dialogue de gestion partagé, entre la Direction générale et certaines directions de la DRH, de manière expérimentale dans un premier temps, pour établir un diagnostic RH précis et contribuer notamment à une recherche d'efficacité. Il s'agit d'accompagner la mise en place des organisations, notamment territoriales, de poursuivre les travaux en 2025 sur l'attractivité des métiers et la conservation des talents, de rendre le processus RH plus accessible et clair pour l'ensemble des agents. Nous souhaitons améliorer la page Intranet, qui sera actualisée, des courriers seront simplifiés, des formulaires auront convergé, un accueil coordonné sera proposé pour améliorer la fluidité des démarches internes. Il s'agit de renforcer la présence de la DRH en territoire afin de favoriser l'appropriation d'une culture commune RH et faciliter les échanges de proximité. Il s'agit de la mise en place d'un nouveau contrat collectif de prévoyance en faveur des agents de la Collectivité, puisque notre contrat s'achève en fin d'année. Comme dans les autres collectivités, il faut le renouveler. Il s'agit enfin d'élaborer un plan à destination des futurs retraités de la Collectivité.

Je tiens à mon tour à remercier Stéphanie TACHON, Pauline COLLONGUES et l'ensemble des services de la Direction des ressources humaines pour tout le travail qui a été réalisé.

En complément de ces éléments, le rapport sur le budget primitif prévoit également la création et la suppression de postes. Il s'agit essentiellement de supprimer 32 postes qui étaient mis à disposition de l'ATIP, qui sont vacants à ce jour. On régularise donc une situation. Dans le même esprit, il s'agit de supprimer 8 postes qui étaient mis à disposition de Rivières de Haute Alsace, et qui sont vacants à ce jour. Donc c'est aussi une situation que nous régularisons. Il vous est proposé aussi d'adopter le tableau des emplois suite à la finalisation du travail de mise en commun des bases des postes des deux anciens départements. Il s'agit enfin d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels le cas échéant ou des vacataires.

Voilà, Président, pour ce qui concerne le budget des ressources humaines.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci à tous les deux pour cette présentation. J'invite ceux qui souhaitent s'exprimer à formuler leur demande. Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Je tenais avant tout à saluer la qualité du rapport et sa transparence. Malheureusement, c'est très loin d'être le cas dans l'ensemble des commissions.

Je voudrais revenir sur deux choses et puis terminer par une question. Le premier désaccord que nous avons, c'est sur la politique des ressources humaines. Dans le rapport sur le budget primitif, vous mettez la question des ressources internes comme étant la première piste d'économie. Nous, nous ne pensons pas que nous pouvons faire des économies sur le dos des agents et des agentes. Est-ce qu'il s'agit de non-renouvellements de postes ? Est-ce qu'il s'agit de non-remplacements d'arrêts maladie ? Quelles directions seront concernées ? Aucune réponse ne nous a été apportée en Commission des finances sur l'ampleur des économies attendues. Tout est flou. Une seule certitude : vous voulez envoyer le message que les agents coûtent trop cher. Je ne crois pas que les agents sont un coût, mais qu'ils sont au contraire la condition pour remplir nos missions de service public. Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui des agents qui fassent un travail inutile. Je ne

crois pas qu'ils soient responsables de sabrer dans les équipes avant même d'avoir activé tous nos leviers financiers.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais revenir est la question du réseau d'ingénierie. Pour la deuxième année consécutive, nous baissions les subventions à ce réseau. Or ce réseau est indispensable pour affronter les grandes transformations du territoire. Donc c'est un point de divergence que nous avons ici, parce que, au contraire, nous devons renforcer ces outils si nous voulons être capables à l'échelle alsacienne de répondre aux grands défis du territoire. Ce sont les raisons pour lesquelles je demanderai un vote séparé, RH et ingénierie, et le reste.

Je terminerai par une question, sur les sapeurs-pompiers de Mulhouse. Il y a comme vous le savez un projet de caserne sur le territoire de Mulhouse. Il y a trois territoires qui sont retenus. Pour l'instant, il y a uniquement des pistes vraiment abouties du côté d'Illzach. Vous savez que ce territoire ne correspond pas aux attentes des sapeurs-pompiers. Donc je voulais que vous preniez l'engagement de ne pas retenir ce territoire, mais d'explorer de vraies options, qui correspondent aux besoins des sapeurs-pompiers. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Le travail effectué fait consensus, en tout cas majoritairement.

Peut-être juste deux petits éléments de réponse. D'abord, Monsieur KOBRYN, les agents sont notre fierté. Il n'y a pas de débat sur le sujet et on a cette volonté, qui se traduit d'ailleurs dans ce rapport, de faire travailler toujours plus en adéquation élus et agents. Et je voudrais souligner parfois l'intervention d'élus qui ont aidé les agents face à un surcroît de travail momentané. Je pense que c'était quand même assez remarquable. Je ne suis pas sûr que ça se fait dans beaucoup de collectivités. J'en suis très fier.

Sur l'évolution du nombre de personnes, il faudra aussi tenir compte bien évidemment du niveau d'investissement de notre Collectivité. Quand notre Collectivité baisse de 30 millions d'euros son niveau d'investissement au regard de la situation financière, c'est aussi beaucoup de travail en moins pour un certain nombre de nos agents. Donc aujourd'hui, pour ces missions qui ne seront pas à mettre en œuvre, ou ces besoins que nous n'aurons pas, s'il y a des gens qui partent à la retraite, il faudra bien évidemment se poser la question du renouvellement ou pas. Par contre, il faut être très attentif que sur les services publics de proximité, qui sont essentiels à la vie courante de nos concitoyens, on reste toujours aussi présents, en nombre de personnes. Donc, ce travail est réalisé au regard de la situation budgétaire et du niveau de besoin qu'on peut avoir pour assumer nos services publics.

Concernant la caserne, je suis très heureux que vous soyez attentifs à la qualité de l'intervention des sapeurs-pompiers sur le territoire mulhousien. Je cherche mes collègues mulhousiens. Je ne les trouve pas. Ils sont sortis. Mais quelques-uns sont là. Effectivement, il y a aujourd'hui une réflexion pour améliorer encore l'action opérationnelle des sapeurs-pompiers de Mulhouse, qui sont aujourd'hui dans un bâtiment qui est vieillissant. Donc ce travail est en cours. Différentes options sont à l'étude. Illzach est une piste qui est travaillée, parce que c'est une piste tout à fait sérieuse. Il y en a d'autres qui sont travaillées. Tout cela se poursuit. C'est un travail de longue haleine, parce que ça doit se co-construire aussi avec l'Agglomération mulhousienne, avec la Ville de Mulhouse. Nous aurons l'occasion d'en débattre au Conseil d'administration du SDIS et en lien avec les territoires concernés. Voilà.

En complément de mes propos, vas-y, Pierre.

**M. BIHL** – Par rapport au budget RH, je voudrais quand même rappeler que le budget ne baisse pas. Au contraire, il augmente, en passant de 296 à 298 millions d'euros. C'est le premier.

Le deuxième point, comme je l'ai signalé dans le cadre des orientations que nous avons retenues, c'est que nous allons mener une réflexion lors des départs à la retraite ou des échéances de contrat pour les agents qui sont en contrat, quant à la pertinence et la nécessité de renouveler ces postes.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. À la demande de Monsieur KOBRYN, on sépare le vote en deux. Le premier vote porte sur le service public alsacien et la transformation de l'action publique, et le second sera sur les ressources humaines.

Concernant le premier vote, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le groupe s'abstient.

Concernant l'ingénierie et les ressources humaines, qui est contre ? Le groupe est contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

Inscrit, au titre du Budget primitif 2025 pour les politiques Ressources humaines, Aides aux territoires, Innovation et transformation publiques, Service d'Incendie et de secours, Aménagement et ingénierie un budget :

- ❖ en dépenses : de 373 087 751,64 € de dépenses de fonctionnement et de 31 850 046 € de dépenses d'investissement ;
- ❖ en recettes : de 13 421 121 € en recettes de fonctionnement et de 17 500 € en recettes d'investissement qui se ventile ainsi :

**Pour la politique des Ressources Humaines (cf. Annexes 1, 2, 3 et 4)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 298 396 291,87 € et un total de 1 700 000 € d'autorisation d'engagement en
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 131 121 €.

**Pour la politique d'Aide aux territoires (cf. Annexes 1 et 2)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 150 000 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 31 600 000 €

**Pour la politique d'Innovation et de transformation publiques (cf. Annexes 1 et 2)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 392 500,00 € et une autorisation d'engagement de 4 000 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 158 046,00 € et une autorisation de programme de – 10 000 €
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 60 000 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 17 500 €

**Pour la politique des Services d'Incendie et de Secours (cf. Annexes 1 et 2)**

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 69 430 959,77 €

**Pour la politique d'Aménagement et d'ingénierie (cf. Annexes 1 et 2)**

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 718 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 92 000 €,

• en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 230 000 €.

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 2 à la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2025.
- ❖ Approuve les créations et suppressions d'emplois listées en annexe 3 et autorise l'organe exécutif à pourvoir les emplois permanents par la voie contractuelle en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire sur la base des articles L.332-8 et 9 du Code Général de la Fonction Publique, au vu des besoins des services.  
Les crédits sont inscrits au budget.
- ❖ Approuve le tableau des emplois en annexe 4.
- ❖ Autorise, par principe, le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique; et charge l'organe exécutif de la fixation des montants des rémunérations compte-tenu, notamment, des fonctions occupées, des qualifications requises pour leur exercice, des qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que de leur expérience.  
Les crédits sont inscrits au budget.
- ❖ Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget.

*Adopté à la majorité*

*4 voix contre*

*Vote séparé avec 4 voix contre de M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur et Mme QUINTALLET Ludivine concernant la Politique des Ressources Humaines ainsi que la Politique d'Aménagement et d'Ingénierie.*

*4 abstentions : M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine sur les politiques suivantes : - Aide aux territoires, - Innovation et transformation publiques, - Services d'Incendie et de Secours.*

**CD-2025-2-2-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES**

*M. Yves SUBLON, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous passons au rapport suivant, sur le budget primitif 2025 et les dynamiques économiques. Je tiens à excuser Catherine GRAEF-ECKERT, qui est souffrante. Je donne la parole à Yves SUBLON, qui la remplace.

**M. SUBLON** – Merci Monsieur le Président. Je précise tout de suite qu'on ne remplace pas Catherine. On essaye d'assurer l'intérim. J'en profite. Elle est sans voix aujourd'hui.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ce budget, d'un montant global de 25 487 000 euros en dépenses et 26 993 000 euros en recettes.

Passons immédiatement au détail, dans la slide suivante, notamment à la politique de l'attractivité et du tourisme, un des pôles importants, puisque ce sont près de 10 millions d'euros qui sont dédiés par la CeA aux politiques de soutien aux actions et projets qui renforcent l'attractivité de notre territoire, et au tourisme durable. Il s'agit de trois grandes priorités, que je vais détailler tout à l'heure. Rappelons quand même que, malgré de fortes contraintes financières, dont on a beaucoup parlé et dont on continuera de parler, la Collectivité a fait le choix de soutenir durablement les investissements d'avenir et de continuer de relever les défis qui nous engagent tous. Recitons ces défis : la compétitivité, la cohésion sociale, la transition écologique et numérique, l'innovation, la sobriété foncière. L'objectif, clair et précis, est d'accompagner la dynamique de la croissance et la création d'emplois.

La première priorité est de poursuivre les partenariats engagés en faveur de l'économie de proximité. L'ADIRA, notre agence de développement, dont les statuts ont été renouvelés en 2023, garde une activité et une dynamique incontestables. Rappelons les 461 projets nouveaux, 235 projets d'entreprise décidés ou réalisés, 4 304 emplois créés ou maintenus à terme, et plus de 4 milliards d'euros d'investissement des entreprises, ce qui est titanesque. Ces 4 milliards d'euros n'ont évidemment pas été réalisés par l'ADIRA, mais ont été réalisés grâce à l'aide et au soutien de l'ADIRA. Pour notre agence de développement, la Collectivité européenne d'Alsace verse 1,8 million d'euros. Il s'agit ensuite de l'accompagnement de la Marque Alsace, avec un budget de 150 000 euros en 2025. Les marques déployées sont « fabriqué en Alsace », « marque employeur », « bien en Alsace », « Alsace excellence », « artisan d'Alsace » et « commerçant d'Alsace ». L'objectif est de défendre évidemment l'esprit d'entreprise, mais aussi la qualité des entreprises alsaciennes, et répondre aux défis du recrutement, car le recrutement est et reste un enjeu important pour notre tissu économique. Cela représente 12 000 partenaires et 29 000 ambassadeurs d'Alsace. Les marques valorisant les produits alimentaires alsaciens, à savoir « savourer l'Alsace » et « savourer l'Alsace produit du terroir », représentent à elles seules 139 entreprises et 4 500 références de produits labellisés. L'engagement de la CeA en faveur de l'Association pour la promotion et le développement des marques alimentaires alsaciennes s'élèvera à 288 000 euros pour 2025. Il faut également citer les partenariats avec les chambres consulaires, qui existent depuis de longues années et qui vont se poursuivre, et avec l'Union des corporations artisanales alsaciennes, pour un budget de 239 000 euros. Voilà pour la première priorité.

La deuxième priorité qui en découle est d'accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires. La CeA est mobilisée en faveur de l'attractivité, au travers notamment du soutien à l'immobilier d'entreprise et aux aéroports. N'en déplaise à nos collègues de l'opposition, la politique de l'immobilier d'entreprise se fait donc en collaboration avec Alsabail. Je rappelle que ce n'est pas nous qui finançons les entreprises, mais Alsabail. Alsabail prête de l'argent directement pour l'immobilier

d'entreprise. Ce n'est donc pas de l'argent qui est donné. Peut-être qu'un petit peu de pédagogie à ce niveau-là pourra vous éclairer sur l'action bénéfique d'Alsabail dans l'écosystème alsacien. En tout cas, Alsabail, au travers de 28 délégations signées de compétences avec les EPCI sur les 40 intercommunalités, pourra agir encore plus cette année, en partenariat avec les territoires, donc avec les EPCI, pour aider les projets d'investissement qui sont générateurs d'emploi. Ça aussi, il faut toujours l'avoir à l'esprit. La Collectivité européenne d'Alsace est également pleinement investie dans le contrat triennal Strasbourg capitale européenne, via l'accompagnement du dispositif de financement de la baisse de la taxe de l'aéroport de Strasbourg, de la reconversion et de la valorisation des friches militaires et de la poursuite des études préalables à la liaison intermodale Duppigheim-Entzheim (LIDE). Je pense que vous en parlerez tout à l'heure. Ensuite, il s'agit des engagements pris en 2024 dans le cadre du fonds de recherche et d'innovation. Soulignons également, mais cela a déjà été fait précédemment, dans le cadre de la première Commission, la mobilisation du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace (RITA), au service des stratégies foncières des collectivités locales. Et je rappelle qu'Alsabail fait également partie du réseau RITA, que visiblement vous soutenez également de vos vœux. La stratégie nationale de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols exige un véritable changement culturel en matière d'aménagement du territoire, malgré la crise du logement et l'objectif de réindustrialisation de notre pays. Il est donc important d'avoir une stratégie foncière anticipée, pour accompagner les entreprises qui ont besoin de se développer et accueillir de nouvelles activités, ce qui est un enjeu pour nos territoires et directement, bien sûr, pour l'emploi. Voilà pour la deuxième priorité.

La troisième priorité est de soutenir le développement d'un tourisme durable, résilient et solidaire. Nous le savons tous, le tourisme est un levier majeur du développement territorial et un axe important de notre engagement en faveur de l'économie de proximité. Et puis j'ajouterai que c'est un élément de fierté pour notre belle Alsace. L'ambition est évidemment de faire de l'Alsace une destination authentiquement durable, en s'appuyant sur l'allongement de la durée du séjour, couplé évidemment à la découverte du territoire en mode doux. La nouvelle stratégie sera déployée avec l'appui de notre Agence de développement touristique, Alsace destination tourisme, à laquelle la CeA apporte un soutien à hauteur de 3 707 840 euros précisément. Voilà pour notre politique d'attractivité et de tourisme.

On peut donc passer à la politique suivante, celle de l'environnement, qui est axée autour de quatre grandes priorités, comme vous le voyez sur cette slide. La première priorité consiste à promouvoir une agriculture locale de qualité et une forêt alsacienne résiliente. L'agriculture alsacienne au service de la production alimentaire locale, des paysages et de l'emploi sera mise en valeur à travers les actions et les partenariats noués avec la profession agricole. Elle se décline via un contrat d'objectif avec la Chambre d'agriculture, reconduit en 2025 à hauteur de 840 000 euros. La CeA s'engage également aux côtés des éleveurs alsaciens. Le soutien aux producteurs représente 164 000 euros, pour satisfaire les productions locales de qualité et maintenir des surfaces en herbe pour l'alimentation des animaux. Je précise également la prise en charge annuelle des travaux à l'abattoir de Cernay, propriété de la Collectivité, à hauteur de 115 000 euros. Le laboratoire alsacien d'analyse, service de la Collectivité également, bénéficie lui d'une subvention de 1,56 million d'euros, ce qui nous confère un outil de veille et de vigilance sanitaire important, performant et reconnu. Au-delà de la santé vétérinaire, il contribue également à la sécurité sanitaire en Alsace. Ensuite, la forêt et la filière bois font vivre 20 000 personnes et représentent 316 000 hectares de forêt. Notre soutien à la forêt représente 350 000 euros en 2025. On parlait d'arbres tout à l'heure. Concernant les communes forestières alsaciennes, cela s'est traduit par près de 200 000 arbres replantés, en complément de la régénération naturelle, estimée à 196 000 arbres, dans 84 communes. Dans le domaine foncier, la CeA s'engage à hauteur de 1,57 million d'euros avec la mise en œuvre d'une trentaine d'aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux, et le financement de leurs mesures compensatoires environnementales.

La deuxième grande priorité est de préserver la ressource en eau et permettre la résilience des territoires face aux dérèglements climatiques. L'Alsace couvre toute la partie française de la nappe rhénane, comme nous le savons, faisant de la CeA un acteur stratégique de l'eau à l'échelle alsacienne et rhénane, aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'État. Le succès des précédentes éditions des assises rhénanes de l'eau a été salué. Rappelons que les prochaines assises auront lieu les 25 et 26 mars prochains. Elles seront consacrées aux usages de l'eau, en particulier pour les activités agricoles et les besoins en milieu naturel. La CeA est propriétaire de grands équipements hydrauliques alsaciens, et y consacrera cette année 2,5 millions d'euros, pour stocker près de 16 millions de mètres cubes d'eau. Avec le projet de rehausse du barrage de la Lauch, pilotée par la Collectivité. Les dernières phases de conception et les dossiers réglementaires de ce projet seront réalisés en 2025. Cela nous coûtera 800 000 euros. Sur le canal de la Bruche, les travaux se poursuivent avec un budget de 1,64 million d'euros. Ensuite, à côté des projets majeurs, les actions de la CeA porteront sur la réhabilitation progressive de son patrimoine hydraulique, canaux et barrages, la poursuite des projets importants et la maintenance lourde des ouvrages hydrauliques.

La troisième grande priorité est de protéger l'environnement et la biodiversité. La richesse de notre patrimoine est connue et appréciée de tous, à l'image de nos paysages extrêmement variés. La Collectivité intervient dans ces domaines à travers la gestion et le développement de son patrimoine d'espaces naturels sensibles (ENS). L'année permettra de définir les grands objectifs de notre stratégie, qui couvre à ce jour près de 2 000 hectares. En 2025, 872 000 euros seront consacrés précisément à l'acquisition et à la valorisation de ces espaces. En 2025 également, la contribution de la Collectivité à la brigade verte sera du même ordre de grandeur qu'en 2024, avec 1,8 million d'euros. En ce qui concerne l'éducation à l'environnement et la pédagogie autour des causes environnementales, la convergence de la politique d'éducation à l'environnement se fera en 2025 pour une mise en application en 2026. Une enveloppe de 1,1 million d'euros est prévue pour soutenir les structures d'éducation à l'environnement. En matière de lutte contre les nuisances dues aux moustiques, 350 000 euros sont inscrits au budget 2025.

Nous en arrivons enfin à la quatrième priorité, celle d'un développement durable de l'Alsace, avec près de 300 000 euros au budget. La CeA souhaite notamment faire émerger des projets photovoltaïques, de méthanisation ou de production d'hydrogène décarbonée. Des études et de l'ingénierie de projet favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire. Et 50 000 euros seront consacrés à une étude sur le site de StocaMine. Rappelons que les actions emblématiques, notamment l'opération Elsäss Oschterputz, seront reconduites en 2025.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Yves. Deux amendements ont été déposés par Monsieur KOBRYN. Je propose de les présenter rapidement.

**M. KOBRYN** – Oui, je serai plus rapide que mon collègue, je vous rassure.

**M. LE PRÉSIDENT** – Le rapporteur avait beaucoup de choses à dire.

**M. KOBRYN** – Deux amendements. Il s'agit d'abord de l'arrêt au contournement du contournement. On sait que vous aimez les routes ici, mais même quand il y a un grand contournement qui est fait, vous avez besoin d'un contournement supplémentaire au contournement. J'ai hâte de voir le contournement au contournement du contournement. Mais ça sera peut-être pour le prochain mandat. En attendant, on vous propose de suspendre le projet qui relie le contournement ouest de Strasbourg à Entzheim, parce qu'il me semble que les gens peuvent faire un détour. C'est la première proposition.

Le deuxième amendement propose, dans le cadre de la réflexion sur les espaces naturels

sensibles, de sanctuariser via un budget annexe tous les fonds et toutes les politiques qui sont portées dans le cadre des espaces naturels sensibles. Ce sont des recommandations qui existent au niveau national depuis 2017, qui ont été réactualisées dernièrement. On s'inscrit juste dans cette logique de valorisation des actions qui sont faites au niveau des espaces naturels sensibles.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Sur ces amendements, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Jean-Philippe MAURER.

**M. MAURER** – Président, je répondrai si vous le permettez sur l'amendement concernant la LIDE. Je voudrais dire à Monsieur KOBRYN que, quand je lis son amendement, je le trouve assez pagnolesque, en référence à Marcel PAGNOL et à la sardine qui bouche l'entrée du port de Marseille. C'est un peu l'histoire aussi de la grenouille qui veut se faire aussi grande que le bœuf, mais on sait comment la grenouille a fini. Pourquoi je dis cela ? Parce que ce que vous appelez le contournement au grand contournement, ce n'est pas une deux fois trois voies, ce n'est pas une deux fois deux voies, c'est une deux fois une voie. Pour qualifier ça de contournement au grand contournement, vous surestimez grandement l'emprise de ce projet, ou alors vous sous-estimez grandement le grand contournement ouest de Strasbourg. Mais probablement que vous ne l'empruntez pas et que vous le regardez de loin. À ce moment-là, effectivement, la vision peut en être altérée.

Je tiens juste à vous dire que ce projet ne sort pas de la cuisse de Jupiter, pour reprendre une expression familière. Il figure dans le contrat triennal de Strasbourg capitale européenne. En qualifiant ce projet d'irresponsable, dans votre élan, finalement, vous associez tous les partenaires de ce projet, l'État, nous-mêmes, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg, qui sont signataires de ce contrat triennal et qui le partagent. Je rappellerai également que cette LIDE signifie liaison intermodale, et non intercommunale. Cette liaison permet d'accéder effectivement à Entzheim, où se trouve un pôle d'échange intermodal. Je pense que vous appelez de vos vœux un fonctionnement optimisé de tous les pôles d'échanges intermodaux, puisqu'il y a une gare de réseau express métropolitain à Entzheim, qui est attractif, qui fonctionne et qui voit passer 140 trains par jour. Il est notamment dans nos objectifs de faciliter l'accès ouest à cette gare d'Entzheim. C'est d'ailleurs pour ça que ce projet figure au contrat triennal Strasbourg ville européenne.

Enfin, tout autour de l'aéroport se développe également une zone...

**M. LE PRÉSIDENT** – Il faut conclure.

**M. MAURER** – ... une zone d'activité, qui permettra de plus et mieux fonctionner. Ça permettra aussi de supprimer des passages à niveau, de réduire les temps de parcours et de réduire également les déplacements dans la ZFE. Donc vous voyez qu'il y a un impact minimum sur l'environnement, mais en effet maximum sur l'attractivité du territoire. Merci beaucoup. Je conclus bien entendu au rejet de cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet amendement ? Ce n'est pas le cas. Cela m'intéresserait de voir le vote de l'ensemble de votre groupe. Ce projet permettrait quand même à des gens, qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture aujourd'hui habilitée à rentrer dans Strasbourg, de pouvoir se garer au parking de l'aéroport d'Entzheim et ensuite de prendre le train, ce qui n'est plus possible, avec la ZFE et les zones crit'air, pour beaucoup de gens modestes qui n'ont pas les moyens de se payer une grosse voiture, une voiture non polluante, pour rentrer dans Strasbourg. Je souhaiterais savoir comment on peut s'opposer à un projet qui permettrait justement de solutionner ça. Et ce projet permet aussi de protéger les traversées des voies ferrées, parce qu'il permettrait de régler deux passages à niveau, dans un contexte où tout ce secteur est en plein développement de zones d'activités, et que le risque de la traversée devient de plus en plus grave. Parce que ce projet n'est pas un projet de route, mais un

projet avec toutes ses ambitions, plus l'intermodalité qui a été évoquée par Jean-Philippe.

Qui est pour le premier amendement ? Donc vous confirmez que vous ne laisserez pas accessible Strasbourg aux gens modestes. Très bien, j'en prends bien note et je m'en souviendrai. Non, vous avez eu votre temps de parole. Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'amendement est rejeté.

Concernant le second amendement sur les espaces naturels sensibles, qui a prévu de répondre ?

**M. SCHULTZ** – Je ne vois pas où est le problème, puisque de toute façon ce sont des crédits qui sont sanctuarisés. D'autant plus qu'on est en train de travailler sur la nouvelle politique ENS, qu'on concertera avec toutes les commissions territoriales.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien, merci. Yves.

**M. SUBLON** – En complément de ce que dit Denis, d'un point de plus technique, le fait de créer un budget annexe, ce n'est pas la panacée, ce n'est pas anodin. C'est un outil qui est assez lourd. Généralement, on l'utilise pour des activités qui sont très précises, clairement identifiables, telles que par exemple le laboratoire d'analyses, pour lequel on a des recettes et des dépenses qui sont clairement identifiables. Là en l'occurrence, ce n'est pas le cas, ni pour les recettes, ni pour les dépenses. On les retrouve dans beaucoup d'autres domaines, et on a beaucoup de mal à les flécher. Donc même si on le voulait politiquement, techniquement, je pense qu'il serait très difficile de le faire. Donc à mon tour de proposer de ne pas donner suite à cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Qui est pour cet amendement ? Le groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cet amendement est rejeté.

On peut revenir aux éléments du rapport. Qui souhaite s'exprimer sur le rapport global ? Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Je déclenche mon chronomètre. Le budget de cette deuxième Commission, pour moi, est presque le plus emblématique de la Collectivité. Elle éclaire très clairement vos priorités. Il y a d'un côté un soutien aux acteurs économiques qui reste stable. La subvention à l'ADIRA, qui est un des acteurs du RITA, est maintenue, quand d'autres ont été rabaissées de 10 %. Vous alignez 1 million d'euros supplémentaires pour Alsabail. Certes, ce n'est qu'une avance, mais c'est une avance qui, cette année, vient plomber notre budget alors que c'est un budget extrêmement difficile à boucler. Vous continuez comme avant les soutiens aux aéroports et aux projets routiers, comme on a pu en débattre juste avant. Et à l'inverse, un certain nombre de politiques très concrètes sont sacrifiées. Il y a 200 000 euros en moins pour l'éducation à l'environnement. Il y a les projets de tourisme de proximité qui proposaient un maillage extrêmement fin et pertinent en partant des territoires. Il y a 100 000 euros en moins sur la santé environnementale. Le plan arbre, que Monsieur VETTER nous avait présenté avec tant d'émotion, se retrouve amputé de 60 % de son budget, avec une baisse de 60 000 euros. Je terminerai par Alsace destination tourisme, un autre acteur majeur de notre territoire, qui en près de deux ans a vu une baisse de son budget de 500 000 euros. Donc ici on voit que la manière de faire vos arbitrages est la même que celle d'hier, que celle d'avant-hier et que celle même des années 1980. On vous invite au contraire à prendre conscience de la nécessité de réorienter vos choix politiques vers des solutions très concrètes que nous pouvons déployer auprès des habitantes et des habitants. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donner la parole au rapporteur. Et ensuite on passera au vote.

**M. SUBLON** – Merci. Le rapporteur va tout simplement répondre à un ou deux points, sauf si Jean-Philippe voulait répondre sur le plan arbre. Visiblement, ce n'est pas le cas.

Pour ce qui est de l'ADIRA, je rappelle quand même que nous sommes tenus par les accords de Matignon, à savoir financer notre agence à la même hauteur et dans les proportions qui sont celles [coupure du micro]... On peut donc difficilement revenir en arrière.

Concernant Alsabail, je pense avoir largement donné des explications sur le sujet. Je ne vais donc pas y revenir, sauf peut-être en-dehors de la séance, puisque je suis censé ne pas m'exprimer sur le sujet.

Je rappelle le succès qu'a eu l'AMI tourisme, qui maintenant doit aussi être digéré et mis en place. Il faut savoir aussi à un moment donné faire le bilan, et je pense qu'au moins cette année 2025 nous permettra de le faire. En tout cas, je rappelle tout le volontarisme et toute la dynamique qui se retrouvent au sein de cette politique de dynamique économique, de tourisme et plus globalement d'attractivité et d'environnement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Merci beaucoup. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Je vois une main levée. Qui s'abstient ? Abstention de l'autre partie du groupe. Très bien. Le rapport est adopté.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

*- Rejetée à la majorité l'amendement « Arrêt du contournement au contournement » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE*

*- Rejetée à la majorité l'amendement « Établir un budget annexe pour les Espaces Naturels Sensibles » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE*

*Décide :*

❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025 pour la politique de l'Attractivité*

• *en dépenses :*

*- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 420 315 €, et un total d'autorisation d'engagement de -73 500 €,*

*- en investissement : un crédit de paiement de 1 959 500 €,*

• *en recettes :*

*- en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €,*

*- en investissement : un crédit de paiement de 90 000 €, et un total d'autorisation de programme de 90 000 €*

❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025 pour la politique du Tourisme*

• *en dépenses :*

*- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 095 466 €,*

*- en investissement : un crédit de paiement de 300 000 €,*

• *en recettes :*

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 300 000 €,
  
- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025 pour la politique de l'Environnement :*
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 991 370 €, et un total d'autorisation d'engagement de – 895 204,92 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 6 721 000 € et un total d'autorisation de programme de 7 648 931,57 €,
  
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 25 260 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 318 000 € et un total d'autorisation de programme de 4 946 471,92 €,
  
- ❖ *De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 4 de la présente délibération*
  
- *Décide d'abroger, à compter du 30 avril 2025, le dispositif d'aides Appel à Manifestation D'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », voté par délibération n°CD-2022-3-2-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022.*
  
- *Décide que les dossiers qui auraient été déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et complets au 16 février 2025, au titre de ce dispositif, seront instruits selon le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » en vigueur jusqu'au 29 avril 2025. Ils pourront faire l'objet de l'attribution d'une subvention par la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 avril 2025.*
  
- *Décide que tous les dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et non complets au 16 février 2025 et tous les dossiers déposés après le 31 décembre 2024 ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l'objet de l'octroi d'une subvention au titre de ce dispositif.*
  
- *Précise que l'abrogation du dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » à compter du 30 avril 2025 est sans incidence sur les engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025.*
  
- *Abroge, par conséquent, à compter du 30 avril 2025, à l'exception des engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025 :*
  - *la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-2-4 du 20 juin 2022 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique »,*
  - *la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation*

touristique » et approuvant les modèles-types de conventions de subventionnement,

- la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-4-2-5 du 15 mai 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique », approuvant le nouveau règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit,
- la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, uniquement pour ce qui concerne la prolongation de 6 mois de la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 30 juin 2024,
- la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-2-2-3 du 20 juin 2024 portant nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) et validant la poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité jusqu'au 31 décembre 2028.

Adopté à la majorité

1 voix contre M. KOBRYN Florian

3 abstentions M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

**CD-2025-2-3-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

*Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – On passe maintenant au rapport de la Commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Karine.

**Mme PAGLIARULO** – Merci Monsieur le Président. Pour vous éviter de vous endormir, je vais essayer d'être un peu plus dynamique. Monsieur le Président, on est à un moment historique pour ce mandat en 2025. On pourra l'inscrire dans les annales, parce que c'est vraiment, véritablement, un tournant que l'on prend en termes de solidarité, à la suite d'ailleurs de l'année passée où nous avons déjà fait des efforts conséquents. On marque vraiment le cap.

Je voulais vous dire aussi que, seul, on va vite, et ensemble, on va plus loin. C'est vraiment la preuve que nous travaillons toutes et tous ensemble. Cher Président, merci à toi d'abord parce que tu as cette sensibilité pour les solidarités. Je pense que tous les présidents de département ne l'ont pas. Donc merci pour cela. Merci aussi à mon équipe de choc, Christiane, Isabelle, Alain et Paul qui œuvrent avec moi dans cette Commission. Je suis juste leur porte-parole. Et je voudrais aussi remercier tous les élus qui contribuent et toutes celles et ceux tout à l'heure qui vont voter. J'avais aussi envie de dire à Ludivine, Fleur et Françoise, merci pour leur présence et pour leur sensibilité, toujours.

Parmi les trois politiques, personnes âgées, personnes handicapées et santé, on commence par les personnes âgées. Vous avez le tableau, je ne vais pas le lire. Je voudrais juste vous dire qu'on est évidemment devant le mur du vieillissement. Les plus de 65 ans d'ici 2032 passeront de 350 000 personnes à 460 000 personnes. Les personnes qui perdront leur autonomie, qui sont aux alentours de 85 ans et plus, feront un bon de plus de 55 % entre

2030 et 2040. C'est cela qui nous oblige à créer des politiques pour accompagner ces personnes âgées. C'est l'une des priorités de ce budget 2025, qui est en forte hausse. C'est un budget aussi important, je le reconnais : 223,5 millions d'euros pour cette année, en hausse de 5,9 millions d'euros. C'est un choix politique que nous faisons tous ensemble.

Que voulons-nous faire ? Nous consolidons la situation financière, essentiellement des EHPAD et des établissements, puisque vous vous rappelez, l'année dernière, nous avons déjà fait des actions fortes pour éviter les déficits de ces établissements et pour accompagner ces personnes. L'augmentation des prix de journée sera de plus de 5 % et les forfaits dépendances de plus de 2 %. Ce sont vraiment des volontés fortes. À cela, je rajoute également ce que nous avons fait l'année dernière. Vous l'avez encore en tête : il s'agit des 3 millions d'euros d'aides exceptionnelles pour 21 EHPAD qui auraient mis la clé sous la porte en 2024, mais qui ne l'ont pas fait grâce à nous. Vous nous avez octroyé pour cette année une possibilité de recours de 500 000 euros, au cas où l'EHPAD ne va pas bien. C'est aussi une porte importante pour nos territoires. Et puis on n'oublie pas le domicile. On favorise le maintien à domicile en revalorisant les aides financières de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), en augmentant de 2 % l'intervention des services d'aide à domicile, tout en poursuivant ce qu'on a déjà fait l'année dernière, qui a été une vraie manne financière qui les a aidés à concrétiser beaucoup de projets à domicile, à savoir le déploiement de la dotation qualité pour les services d'aide à domicile, en améliorant la qualité des accompagnements et les conditions de travail des professionnels. Je rappelle que, ce qui nous anime, c'est d'accompagner les personnes âgées, mais aussi les professionnels, tant dans les établissements qu'à domicile. Je rappelle que la plus grande partie de ces personnes sont à domicile. Et puis évidemment, on continue les actions de prévention pour la perte d'autonomie, particulièrement concernant l'aide aux aidants. C'est un dispositif volontariste de la Collectivité. Concernant le service social spécialisé pour les seniors, vous l'avez vu sur la partie gauche du tableau, on déploie en territoire les équipes seniors territorialisées pour accompagner globalement, en proximité, ces personnes, ces seniors retraités. Évidemment, on rejoint Isabelle sur ce sujet-là, puisqu'il y a plus de proximité, un interlocuteur unique, une simplification, une réponse à un besoin.

Voilà un petit peu tous ces leitmotifs pour avoir une stratégie du vieillissement, dont on vous parlera plus en détail en juin prochain, sur laquelle on travaille fortement avec l'ensemble des partenaires. Et on fera également les assises du vieillissement en juin. Je vous invite toutes et tous d'ores et déjà à y participer du 11 au 13 juin ici même. Voilà pour la personne âgée.

Est-ce qu'on peut passer tout de suite sur la personne handicapée ? Il est bientôt midi, donc il faut qu'on aille un peu plus vite.

Pour la personne handicapée, il s'agit aussi d'un gros budget. Et depuis la charte Romain Jacob que nous avons accompagnée ici dans cette même salle, nous vous proposons un budget de 310,3 millions d'euros. On augmentera ce budget de 22,4 millions, parce que nous avons cinq priorités. Et puis il y a un effet de nombre, concernant les jeunes et les personnes âgées vieillissantes, qu'on ne peut pas éviter.

Concernant les priorités, il s'agit de favoriser la scolarisation de tous les enfants, et on vous parlera de transport scolaire un peu plus tard. Il s'agit de favoriser l'autonomie des personnes, avec une PCH et un volant financier pour lequel on a trouvé de nouveaux partenaires, qui viennent abonder dans ces accompagnements. On vous en parlera aussi. C'est le fonds de compensation du handicap Alsace, qui permet des aides techniques pour accompagner le handicap de la personne. Le troisième point, c'est financer de manière équilibrée les établissements et les services médico-sociaux. Évidemment, ce sont eux qui accompagnent les handicapés un peu plus lourdement, parce qu'ils sont souvent à domicile et quand ça n'est plus possible, cela se passe en établissement. On revalorise cela au travers d'une hausse de 1,6 % du financement. Il s'agit ensuite de respecter les ambitions du service public alsacien, j'en ai parlé tout à l'heure, en développant l'accueil territorialisé

de la MDPH et en maillant mieux notre territoire avec le réseau France services. On garantit aussi un traitement prioritaire des usagers. Vous le savez, avec la fameuse loi sur Charcot, on a un accompagnement particulier de ces personnes atteintes d'une sclérose latérale amyotrophique. Il s'agit aussi d'autres pertes d'autonomie. Il s'agit aussi de préserver une qualité de service, jugée satisfaisante pour 85 % des bénéficiaires, contre 69 % seulement au niveau national. Il est important de dire aussi que le service aujourd'hui rend service aux Alsaciens, en sachant que 85 % ont répondu favorablement à notre enquête. Le dernier point est évidemment améliorer le parcours de ces jeunes adultes. On parle de Creton. On en reparlera encore, parce que c'est vraiment un travail de fond que nous allons mener et que l'on mène avec l'ARS, avec le plan national de 50 000 solutions. Je rappelle que cette année on a eu droit à des places, de vraies places pour ces personnes, ce qui nous permettra de travailler beaucoup plus finement le territoire. J'ai oublié de parler du financement du Ségur, mais ce n'est pas un oubli, vous l'avez sur la fiche. Le financement du Ségur est dans notre budget, à hauteur de 3,7 millions d'euros. Il faut rajouter les 300 000 euros, ce qui fait 4 millions d'euros pour le Ségur. Il s'agit du rattrapage Ségur que nous sommes dans l'obligation de verser. Il y a un bras de fer avec l'ADF, mais c'est plus au Président d'en parler.

Ce budget intègre donc un certain nombre de priorités. Et nous sommes très fiers de le mettre au vote.

Je passe à la santé publique. Ce budget est plus modeste, à hauteur de 3,5 millions d'euros, mais la santé publique est une ambition en Alsace d'aller au plus près des Alsaciens. Parce que vous l'avez tous compris, la prévention santé est cruciale pour nos générations à venir. Donc nous continuons à agir sur les inégalités sociales sur le plan de la santé, le bien-être et le bien vivre des Alsaciens. Mais nous avons un plan santé avec un FIS de 688 000 euros en investissement, ce qui est conséquent. On n'avait pas dépensé l'année dernière notre enveloppe, parce que cela n'était pas nécessaire. On fait très attention aux deniers publics et aux propositions qui nous sont faites. On assure aussi la politique sport santé avec « boost ta forme ». Je vous l'ai dit, il est très important de travailler en amont en direction de nos jeunes générations et de nos collégiens, à portée de main, donc on en profite, pour agir particulièrement concernant les maladies chroniques, l'obésité, les cancers, la santé mentale. Je ne vais pas mettre un coup de pessimisme, mais on a aussi notre rôle à jouer en termes de santé plus globalement auprès de toutes nos populations. C'est ce qu'on engage. Je n'oublie pas la conférence des financeurs, mais ça, c'est un autre débat. Je salue le travail qu'on fait aussi sur ce sujet, à hauteur de 5 millions d'euros.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je ne voulais pas trop rentrer dans le détail. J'ai encore un mot à dire, mais je vais attendre les questions.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Karine. Et merci beaucoup pour le travail et ta façon de condenser tout ce qu'on fait, qui est énorme, sur le sujet. Je rappelle aux collègues, concernant les assises, que ce sont les assises nationales du vieillissement, qui auront lieu à Strasbourg dans quelques semaines. Vous serez bien évidemment conviés à y assister. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Je tenais d'abord à remercier effectivement Karine pour la qualité des échanges sur ce sujet. Je tenais également à saluer l'effort qui a été consenti pour les EHPAD avec la revalorisation de 5 % du prix de journée.

En revanche, je tenais à replacer ce chiffre dans son contexte. Vous évoquez le fait que 70 % des EHPAD sont en déficit. Ce déficit, il ne vient pas de nulle part. Il vient du fait qu'on a laissé filer des mois, plus d'une année, sans être aux côtés des établissements en termes de revalorisation de leurs tarifs, pour accompagner évidemment les établissements, mais aussi les familles en ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance. Donc le déficit qu'on constate aujourd'hui, il a été créé par nous-mêmes et par le fait que nous n'avons pas pris la mesure de la situation et que nous n'avons pas délibéré à temps pour réduire l'ampleur

de ce déficit. Parce que c'est bien le modèle économique de l'hébergement qui aujourd'hui est mis en cause. Donc ne tombons pas dans le rôle du pompier pyromane qui laisse une situation dériver et se dégrader, pour à la fin apporter une solution qui en fait arrive bien trop tard. Elle arrive bien trop tard et en plus elle n'est pas suffisante. Les chiffres avancés en termes d'ampleur du déficit et la revalorisation ne permettront pas de franchir la marche qui s'est creusée depuis quelques années. L'effort consenti représente 2,4 millions d'euros. C'est 0,1 % du budget de la CeA. Cet effort est aussi financé par une baisse de l'investissement de 1,3 million d'euros. Donc je crois que pour nos EHPAD, il y aura encore des efforts à faire, parce que la situation s'améliore, certes, mais elle reste extrêmement critique. Des travaux sont suspendus, des tarifications différenciées sont appliquées avec un montant extrêmement élevé. Donc je vous appelle, chers collègues, à prendre la mesure de l'ampleur de la situation et d'être aux côtés des établissements avant qu'ils ne ferment la porte.

**M. LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Raphaël.

**M. SCHELLENBERGER** – Merci Président. On est là au cœur du cœur de la compétence d'une collectivité départementale comme la nôtre, celle de la solidarité à l'endroit notamment des plus fragiles, du fait de leur dépendance, du fait de ce que la vie offre parfois comme surprise. Je veux dire que nous pouvons tous être fiers de l'effort que nous faisons. Les dépenses ont été sacralisées en quelque sorte dans ce domaine-là, puisqu'elles augmentent de façon conséquente.

Je veux dire à Monsieur KOBRYN qu'il est surprenant de voir qu'il vient aujourd'hui se plaindre que nous tardions à mettre en place des solutions auxquelles il s'opposait jusque-là. Parce que derrière les grands mots techniques de tarifs différenciés, etc., il n'aura échappé à personne qu'il nous opposait auparavant la nécessité qu'on paye pour tout le monde. Donc je crois qu'il faut aussi remettre les choses dans leur contexte.

Cela étant dit, compte tenu du défi que représente le grand âge, le vieillissement, l'augmentation de la dépendance liée au grand âge dans notre société, pas seulement en Alsace, mais aussi en France et dans toute l'Europe, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre que des solutions viennent d'ailleurs, et nous devons dans les années qui viennent imaginer des solutions. Et moi je souhaite que nous ayons un cap clair dans la façon d'imaginer des solutions de financement de cette question-là, qui est la question de la solidarité entre les générations. Je ne le dis pas en tant que benjamin de cette Assemblée, même si je n'en suis pas loin. La solidarité entre les générations, compte tenu de la répartition des richesses entre générations, ne veut pas dire que c'est toujours ceux qui travaillent qui doivent payer pour ceux qui ne travaillent plus. Je crois qu'on a un vrai enjeu de répartition des richesses entre les classes d'âge dans notre pays, et que nous devons mobiliser tous les efforts. Y compris quand on a épargné toute une vie, il s'agit aussi de se payer la tranquillité, le confort et la qualité à la fin de sa vie. Je crois que nous devons travailler sur ces sujets-là pour parvenir à déterminer un juste effort de l'action publique en matière de grand âge.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien, merci. Je donne la parole à Karine.

**Mme PAGLIARULO** – Merci Président. Merci pour vos remerciements, que je transmets directement aux agents et aux directions, parce que je pense qu'ils font un travail remarquable, et à nos salariés qui accueillent dans les territoires, mais aussi au niveau central toutes ces personnes qui sont éloignées de nos politiques, mais qui y contribuent.

Pour répondre un petit peu à ce que vous avez dit, j'ai parlé de 70 % d'EHPAD qui allaient mal, mais ce n'est plus le constat aujourd'hui. Grâce aux dispositions que nous avons prises l'année dernière, il n'y a plus qu'un tiers des EHPAD qui ont des difficultés. Mais quand même, les 5 % vont pouvoir les aider à ne pas boire l'eau, à avoir une vision pour la suite et surtout pour accompagner les professionnels de ces établissements. Parce que je le

rappelle, pas de bras, pas de chocolat. Donc il faut du monde. Et il faut aussi qu'on change cette vision des établissements. Ce ne sont pas des mouirois, ce sont des endroits de vie, où il se passe des choses, où il y a de l'animation. J'en visite beaucoup et chacun a sa spécificité. D'ailleurs, les services nous avaient proposé de faire une feuille, un peu comme sur Leboncoin, indiquant que tel établissement a telle photo, avec du bien vivre et du bien-être. On a même des établissements qui sont ouverts 24 heures sur 24. Je ne pensais même pas que c'était possible. Donc il existe une vraie liberté dans ces établissements. On a accordé aussi des aides financières, de 2022 à 2023, de plus de 9 %. On l'avait fait de manière fractionnée, parce qu'on ne pouvait pas aller au-delà. Je vous dis que le moment est historique, parce que cette fois, on a décidé de faire 5 % tout de suite. Je rappelle aussi qu'on vient en aide aux établissements deux fois par an. On leur verse l'acompte en début d'année pour les premiers six mois, et en milieu d'année pour les six mois suivants. C'est aussi un financement pérenne pour eux. Il s'agit d'avoir une vision pour l'établissement. Pour nous aussi, pour nos agents, c'est moins de boulot. Si ça peut aider les services, on y va. Voilà ce que je voulais vous dire.

Pour conclure, je vous remercie et j'espère que vous allez valider ces propositions. Je voulais terminer en faisant référence à Albert SCHWEITZER, qui fut un grand philosophe et un médecin qui nous a appris beaucoup de choses. Je voudrais qu'on parle un peu moins de guerre. Et je voudrais pour cela le citer : « En dépit de tout, je garde la conviction que l'amour, la paix, la douceur, la bonté sont la force qui, au-dessus de tout pouvoir, nous anime. » Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – C'est l'incarnation de Monsieur KOBRYN tout ça, non ?

Plus sérieusement, j'ajouterai deux mots à l'expression de Karine. D'abord, Monsieur KOBRYN, on est la Collectivité la plus engagée sur l'augmentation du prix de journée ces trois ou quatre dernières années. Vous considérez que ce n'était pas suffisant, mais je vous invite à regarder les autres départements de France, vous verrez qu'on est très offensifs sur la question.

Et je ne comprends toujours pas votre opposition aux tarifs différentiels. Vous voulez des tarifs différentiels dans les collèges, mais vous ne voulez pas de tarifs différentiels pour les aînés. Il y a un truc que je ne comprends pas bien. Aujourd'hui, le niveau de revenu est différent entre les gens, qu'on soit aîné ou qu'on soit jeune parent. Donc dans la logique, vous devriez être pour les deux formules. Mais c'est ainsi. Vous n'êtes pas à une incohérence près.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe. Je vous remercie.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour les politiques de la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, un budget de 536 700 344 € en dépenses et de 155 215 875 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1 à la présente délibération) :*

❖ **Pour la politique de l'Autonomie (cf. Annexes 1 et 2)**

• en dépenses :

- *En fonctionnement : un crédit de paiement de 528 144 806 € et un total d'autorisation d'engagement de -167 362,23 €*
- *En investissement : un crédit de paiement de 5 625 538 € et un total d'autorisation de programme de -3 868 257,59 €*

- En recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 152 380 027 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 615 772,79 €

**Qui se décompose comme de la manière suivante :**

**CdR Autonomie :**

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 432 974 670 € et un total d'autorisation d'engagement de -167 362,23 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 625 538 € et un total d'autorisation de programme de -3 868 257,59 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 151 880 027 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 615 772,79 €

**CdR GIP MDPH**

- En dépenses de fonctionnement : un crédit de paiement de 95 170 136 €
- En recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 500 000 €

❖ **Pour la politique de la Santé (cf. Annexe 1 et 3)**

- en dépenses :
    - En fonctionnement : un crédit de paiement de 2 130 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 105 000 € (le cas échéant)
    - En investissement : un crédit de paiement de 800 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 380 €
  - en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 2 835 848 €
- Adopté à l'unanimité  
4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur et Mme QUINTALLET Ludivine

**M. LE PRÉSIDENT** – Il est 12 h 32. Est-ce que vous êtes encore d'attaque pour un rapport ? Oui, très bien.

**CD-2025-2-4-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

*Mme Fatima JENN, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous attaquons un rapport important sur la solidarité, l'habitat, l'insertion, l'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté. Je donne la parole à Fatima JENN. Je vous invite à l'écouter religieusement.

**Mme JENN** – Oh purée ! Merci Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Présenter le budget des solidarités, ce n'est pas seulement parler de chiffres. C'est parler des vies que nous touchons, des espoirs que nous ravivons et des parcours que nous transformons. Ce budget traduit une ambition : faire de la solidarité un levier d'émancipation, garantir à chacun un accompagnement adapté, un emploi et un logement dignes. Nos trois directions, l'action sociale de proximité, l'insertion et l'habitat, sont les piliers d'une politique cohérente et ambitieuse. Car comment envisager un retour à l'emploi sans un toit stable ? Comment reconstruire un parcours de vie sans accompagnement social et accès aux droits fondamentaux ?

L'action sociale de proximité est un rempart contre l'exclusion. Avec 108 lieux d'accueil en Alsace, notre Collectivité est présente au plus près des habitants. Chaque jour, 729 professionnels accompagnent 50 000 ménages confrontés à des difficultés sociales, financières ou d'insertion. Concrètement, il s'agit de 208 mesures d'accompagnement budgétaire pour éviter le surendettement, 590 000 euros pour lutter contre la précarité alimentaire touchant 8 800 personnes en Alsace, 564 femmes protégées contre les violences intrafamiliales, et 1,58 million d'euros pour l'aide d'urgence aux adultes et enfants. Derrière ces chiffres, ce sont des vies qui se reconstruisent. C'est le cas de Léa, mère de trois enfants, qui a pu retrouver un emploi dans l'aide à domicile grâce à notre accompagnement global.

L'insertion est un levier vers l'emploi et l'autonomie. L'emploi reste le meilleur rempart contre la précarité, mes chers collègues. C'est pourquoi nous maintenons un engagement fort envers les bénéficiaires du RSA avec un budget de 303,6 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros dédiés à l'insertion professionnelle. En 2024, nos efforts ont permis 7 500 retours à l'emploi, dont 45 % en emploi durable, 1 200 immersions en entreprise, 544 contrats aidés ciblés sur les secteurs en tension, et 8 millions d'euros pour les dispositifs d'accompagnement renforcé. Nous renforçons les liens avec les entreprises, car l'emploi se construit. Jacques, 54 ans, en est la preuve. Après des années de difficultés, il a retrouvé un travail dans un EHPAD, un secteur en forte demande. Notre politique d'insertion repose sur une approche équilibrée, entre accompagnement et exigence. À l'entrée, les personnes qui ne se rendent pas à leur premier rendez-vous sont rapidement suspendues. Ensuite, dans le parcours, les engagements doivent être respectés. Enfin, près de 4 000 contrôles sont réalisés chaque année pour lutter contre la fraude et éviter des dépenses indues. Cette rigueur a permis une non-dépense de 15 millions d'euros en 2024, autant de moyens réinvestis dans l'insertion et le retour à l'activité. Nous voulons aller plus loin. Dès 2025, nous travaillons avec nos partenaires pour renforcer l'immersion en entreprise, en nous appuyant sur le réseau France Travail pour un plein effet en 2026.

L'habitat et le logement sont un préalable à toute insertion durable. Comment envisager une insertion durable sans un toit stable ? En cinq ans, la demande de logements sociaux a augmenté de 35 % en Alsace. Face à cette urgence, la Collectivité européenne d'Alsace a pris ses responsabilités en assumant la délégation des aides à la pierre. En 2024, nous avons engagé 1 164 logements, dont 70 % pour les plus fragiles. Mais construire ne suffit pas. Il faut garantir l'accès et l'accompagnement. Il s'agit de 18 millions d'euros investis dans la production de logements sociaux. Facilitez l'accès aux logements pour les personnes handicapées et les seniors. Il s'agit de 12 millions d'euros pour accompagner les publics en difficulté et de 100 jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance logés en 2024. Il s'agit de 17 millions d'euros pour la rénovation énergétique bénéficiant à 875 ménages alsaciens en situation de précarité. Notre politique de l'habitat est aussi un moteur économique. Chaque chantier mobilise des entreprises locales, des artisans, des fournisseurs, dynamisant l'activité régionale. Enfin, l'habitat contribue à l'attractivité de notre territoire, notamment par la réhabilitation des maisons alsaciennes. Restaurer notre patrimoine, c'est préserver le charme de nos villages et soutenir le tourisme local.

En conclusion, mes chers collègues, les trois directions sont une vraie solidarité, active et cohérente. Ce budget incarne une vision globale et humaine. L'action sociale de proximité prévient et accompagne, l'insertion ouvre des perspectives, l'habitat assure la stabilité nécessaire à toute reconstruction. Chaque euro investi dans ces politiques est un euro investi dans l'humain, dans notre territoire, dans notre avenir collectif. Malgré un contexte budgétaire contraint, la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de maintenir un engagement fort en faveur des solidarités, en veillant à l'équilibre entre responsabilités financières et soutien aux plus fragiles. C'est avec cette exigence de justice sociale et d'efficacité que nous poursuivons notre action au service des Alsaciens. Merci.

Et avant de finir, je dis aussi un grand merci aux trois directions pour leur travail de

proximité au service des Alsaciens.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Fatima. Plusieurs amendements ont été déposés. Je souhaiterais que les rapporteurs de ces amendements s’expriment. Monsieur KOBRYN présentera un amendement, et Madame LARONZE en présentera trois.

**M. KOBRYN** – Très rapidement, c’est sur les commissions territoriales RSA. La logique de la Collectivité est d’être organisée par canton. Vous avez des élus qui certes ne sont pas de votre couleur politique, mais qui ont été choisis par les habitantes et les habitants. Donc, en toute logique, les commissions territoriales doivent inclure les élus de ce canton. L’amendement vise à avoir un lien sur l’ensemble du territoire, et pas uniquement sur les territoires où vous avez des élus de votre couleur politique. Je crois que nous le devons aux habitants, ce lien, dans l’ensemble de nos instances et en particulier dans celles qui s’occupent des dossiers RSA.

**M. LE PRÉSIDENT** – C’était le premier amendement. Les trois autres sont présentés par Fleur LARONZE.

**Mme LARONZE** – Merci beaucoup. D’abord un amendement pour lutter contre le non-recours au RSA et contre la violence du contrôle des allocataires. Un certain nombre d’associations ont dénoncé cette violence, notamment à travers l’utilisation d’algorithmes, qui appliquent sur chaque allocataire un score de risque de fraude, et qui s’appuient sur une série de préjugés, la nationalité et un certain nombre de critères pris en compte de manière très subjective, identifiés et automatisés par les algorithmes. Les erreurs de saisie par les allocataires sont considérées par exemple comme une fraude, ce qui n’était pas le cas avant l’utilisation de ces algorithmes. Je souhaite dénoncer cette violence, exercée notamment par le contrôle réalisé par la CAF, par cet amendement, en proposant plutôt de déployer l’argent qui est utilisé pour la mise en place de ce contrôle plutôt pour lutter contre le non-recours au RSA, puisqu’un certain nombre de personnes ont droit au RSA, mais ne le demandent pas. C’est à nous de les accompagner pour éviter qu’elles ne tombent dans la grande pauvreté.

Un autre amendement consiste à demander une rémunération pour tout travail réalisé par un ou une allocataire du RSA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est obligatoire pour tous les allocataires du RSA d’exécuter de 15 à 20 heures d’activité hebdomadaire pour une structure identifiée dans le cadre du contrat d’engagement réciproque avec France Travail. C’est la réforme de la loi sur le plein emploi, qui rend les allocataires redevables de ces heures. Mais c’est du travail, gratuit, qui en tout cas peut-être politiquement contesté. C’est mon cas. Je propose par cet amendement notamment que toutes les heures qui soient réalisées par les allocataires soient rémunérées, puisqu’au regard de la faible rémunération du RSA, il semble assez entendable, en tout cas justifié qu’on puisse payer toutes ces heures d’activité supplémentaire.

Le dernier amendement concerne la prise en charge par la CeA de la prime Ségur versée par les associations, notamment de solidarité. Aujourd’hui, la CeA, bien heureusement, accompagne les structures qui entrent dans le champ de compétence de la CeA. En effet, c’est une revalorisation salariale qui a été obtenue suite à la période du Covid, et c’est le combat notamment d’un grand nombre de départements pour obtenir ce Ségur pour tous. En revanche, il reste un certain nombre d’associations qui sont subventionnées par la CeA, qui entrent dans le domaine des solidarités, et qui doivent prendre en charge en interne la rémunération de cette prime pour pouvoir être encore attractive au niveau des postes, des emplois qu’elle propose. Donc pour éviter de créer une situation de concurrence déloyale entre la CeA et les établissements qui relèvent de sa compétence, ainsi que les associations, par ailleurs, qui sont subventionnées par la CeA mais qui n’ont pas les moyens de payer cette prime, il est important que nous soyons à leurs côtés. D’autant plus qu’il y a quelques jours, l’Association des départements de France a lancé un appel à l’encontre de l’État, du gouvernement, pour demander la compensation intégrale du coût du Ségur

pour tous. Ce serait un signal fort envoyé aux associations si nous acceptions de les aider financièrement dans le paiement de cette prime Ségur qu'elles payent à leurs salariés, et nous pourrions compter sur les associations pour être à notre côté pour agir à l'encontre de l'État. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Sur ces différents amendements, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Éric STRAUMANN.

**M. STRAUMANN** – Merci Président. Au sujet de la réforme du RSA, j'avais fondé beaucoup d'espoir sur cet engagement qui était demandé aux bénéficiaires du RSA. Pour l'instant, on voit que ça ne fonctionne pas. Je suis Maire d'une commune qui a de gros besoins dans différentes activités. Pour permettre à ces personnes de reprendre pied avec le monde du travail, on aurait plusieurs possibilités d'activités. Et ça ne fonctionne pas. Je le regrette. Je regrette aussi qu'ils soient partis sur le principe de 15 heures. Ça me paraît un peu trop. Comme c'est très ambitieux, c'est difficile à mettre en œuvre. Dans le Haut-Rhin, à l'époque, on était parti sur le principe de 7 heures d'activité dans un service d'intérêt général. Deux jours, ça fait beaucoup, parce qu'il faut aussi bien sûr que ces bénéficiaires puissent se déplacer. Il peut y avoir des mères de famille isolées avec des enfants, etc. Il faut tenir compte de la réalité du terrain. Mais pour moi, ça reste quand même une des voies pour permettre à tous ces bénéficiaires du RSA de retrouver un pied dans le monde du travail.

Mais évidemment, il ne s'agit pas de travail marchand. Il y a des activités dans le monde associatif, et beaucoup d'activités restent possibles dans les collectivités locales. En tant que Maire, je vois le nombre de bénéficiaires dans ma Ville. Je vois aussi le nombre d'emplois non satisfaits. Même dans les collectivités, pour des emplois, on a des difficultés aujourd'hui pour recruter des agents de propreté, etc. Il ne s'agit évidemment pas de détourner cette activité en faisant faire des économies aux collectivités. Ce n'est pas ça. Mais il s'agit de leur permettre de retrouver le chemin du travail.

Aujourd'hui, s'il y a une montée des extrêmes, c'est que le gars qui est au SMIC chez moi, qui va travailler tous les matins, qui fait ses 35 heures, qui dépasse parfois à quelques euros près les limites de l'aide sociale, ne comprend pas que son voisin qui reste chez lui toute la semaine puisse bénéficier, et c'est légitime, du même niveau de revenu que lui. Il faut faire très attention sur ce sujet-là qui reste encore d'actualité, malgré la volonté d'avancer sur cette question.

On parle aussi de la lutte contre la fraude. Comment vérifier aujourd'hui que la personne est là ? Dans le Haut-Rhin, j'avais demandé à nos services de vérifier s'ils habitaient toujours à l'endroit où ils bénéficiaient de ces allocations. Et on avait demandé les extraits de compte. Peut-être que la gauche va me dire que c'est scandaleux. Mais on voulait simplement savoir où l'argent est retiré. Et on se rendait quand même compte régulièrement que l'argent n'était pas retiré, ni dans le département, ni même dans le pays. Lorsqu'on demande à quelqu'un de venir chaque semaine, au moins on est sûr qu'il est sur notre territoire. Il ne s'agit pas de faire une lutte aveugle contre la fraude, mais c'est une réalité. Ça permettra aussi de répondre aux attentes de la population à ce sujet, surtout à ceux qui sont aujourd'hui les plus exposés, qui ont les revenus les plus faibles, qui n'acceptent plus cette situation.

Je réitère cette proposition au gouvernement, d'aller plus loin dans le texte, de faire réaliser des heures d'activité dans les communes et de suspendre lorsque la personne ne se présente pas. C'est ce qui a été fait d'ailleurs dans le Bas-Rhin. Vous êtes un peu précurseurs. Moi je suis aussi très inquiet par le nombre de jeunes qui rentrent à 25 ans dans ce dispositif RSA. Je ne sais pas si on a des statistiques détaillées, mais je le vois localement. On a quand même beaucoup de jeunes qui s'inscrivent à l'âge de 25 ans. Quel est l'avenir qu'on offre à des gamins en leur donnant évidemment une allocation ?

**M. LE PRÉSIDENT** – Éric, je t'invite à finir.

**M. STRAUMANN** – Pardonne-moi. Quel est l'avenir qu'on donne à ces gamins qui, à 25 ans, rentrent dans un système d'aide qu'ils vont peut-être malheureusement subir toute leur vie ? Il faut qu'on revoie complètement le mécanisme. Ce n'est pas propre à l'Alsace.

Tu m'as interrompu, pour une fois que je mets le Bas-Rhin en avant. Vous avez convoqué tous les jeunes de 25 ans, nouveaux bénéficiaires, à une réunion. S'ils ne viennent pas, on suspend l'allocation. C'est normal. Et vous l'avez fait. Il faut oser le faire. Il faut aujourd'hui un discours clair, ferme sur ce sujet. Il ne s'agit pas de lutter contre la pauvreté, mais il s'agit d'encourager les gens à retrouver une activité, d'autant plus qu'aujourd'hui on a un taux de chômage et une conjoncture économique plutôt favorables. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Éric. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Je vous demande vraiment d'intervenir sur les amendements. Après, on pourra débattre plus largement. Mais Éric a déjà lancé le débat. Françoise.

**Mme BEY** – Je profite de l'examen de l'amendement sur les heures de bénévolat pour dire que je me porte en faux sur le terme bénévolat. Je ne parle pas du fait de remettre à l'activité des bénéficiaires du RSA, ce qui est déjà fait par des associations. Je salue d'ailleurs le travail qui est fait au niveau de la CeA, sur tous les contrats d'engagement et tout l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Quoi qu'en dise Éric STRAUMANN, il y a beaucoup de choses qui sont faites pour que les jeunes reviennent à l'emploi. Mais il s'agit du terme bénévolat. C'est plutôt au niveau de la loi France Travail, de la loi du plein emploi.

Je rappelle que le bénévolat implique l'absence de lien de subordination, ce qui ne sera pas le cas ici, et qu'un bénévole apporte sa compétence et s'engage librement pour mener une ou des actions non salariées, ce qui n'est pas du tout le cas ici. Quand on demande à un bénéficiaire du RSA de faire des heures de bénévolat dans une association ou dans une entreprise, c'est qu'on va lui demander de faire quelque chose. On est dans un lien de subordination. Et il ne le fait pas librement. Donc, pour moi, ça va complètement à l'encontre d'une remise réelle à l'activité et un peu à l'encontre de ce que la CeA a mis en place sur le territoire et qui fonctionne assez bien. Ça va aussi à l'encontre du travail que font nos associations dans l'insertion pour le travail. On met un petit peu en balance ce travail. Et pour moi, il y a le risque que nos associations ne soient plus finalement les moteurs de cette remise à l'emploi de nos bénéficiaires du RSA. Merci.

**M. OEHLER** – En complément, si je peux me permettre, il faut aussi penser au monde associatif. Quand on a quelqu'un qui vient et demande ces 15 ou 20 heures dans une association qui ne comprend que des bénévoles, il faut avoir quelqu'un qui soit en capacité d'accueillir cette personne et de lui donner une formation. Or les bénévoles ont souvent autre chose à faire.

**M. LE PRÉSIDENT** – Madame QUINTALLET.

**Mme QUINTALLET** – Je ne peux pas laisser Éric STRAUMANN dire ce qu'il a dit sans apporter une réponse. Monsieur STRAUMANN, vous avez pointé les jeunes. Il faut déjà dire que les jeunes sont discriminés par cette aide très importante, de ce dernier rempart contre la pauvreté qu'est le RSA. En effet, il n'y a actuellement pas de RSA pour les 18 à 25 ans. Je rappelle l'obligation des parents de subvenir aux besoins de leurs enfants jusqu'à leur majorité, 18 ans. Mais entre 18 et 25 ans, des jeunes, souvent de familles précaires, pauvres, se retrouvent sans ressources. L'idée qu'à 25 ans on devrait travailler, alors qu'à 25 ans, on n'a pas forcément...

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vous invite à la laisser s'exprimer. Raphaël, si tu souhaites ensuite intervenir, tu pourras le faire.

**Mme QUINTALLET** – ... d'expériences professionnelles à mettre sur un CV, comme à par exemple 40 ans. Donc pointer les jeunes qui rencontrent des difficultés aujourd'hui alors qu'elles sont exclues d'un dispositif de solidarité, je trouve ça purement inadmissible.

**M. LE PRÉSIDENT** – Raphaël, tu voulais réagir ?

**M. SCHELLENBERGER** – On en vient à plaider pour qu'on apprenne aux jeunes, à peine arrivés à leur majorité, sans qu'ils n'aient peut-être entamé une réflexion ou une formation, en quoi consiste l'assistanat en leur filant le RSA de 18 à 25 ans, ce qui n'est pas une vie. À 18 ans, on est en pleine forme pour aller bosser, en pleine forme pour aller créer de la richesse pour notre pays. Et on aura besoin dans les années qui viennent d'avoir cette force de travail, qui contribue à l'effort que nous devons tous collectivement faire pour redresser le pays dans la compétition mondiale dont on vient de parler. À 18 ans, la seule place qu'on a, c'est au boulot pour créer de la valeur, ce n'est pas être assisté par le RSA.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – J'aime bien ce débat.

**M. FREMONT** – Pour rebondir, assez brièvement, j'aimerais rappeler ce qu'est le RSA. C'est quand même un filet de sécurité. Ce ne sont pas des lingots d'or que touchent tous les mois les allocataires. C'est important de le préciser parce que je n'ai pas l'impression qu'on parle des mêmes échelles d'aide dans le débat qui se tient ici. Je rappelle aussi que c'est une réalité. Dans notre parcours de vie, on n'a pas forcément tous papa et maman qui sont là pour nous aider durant les premières années. Il est nécessaire d'avoir un dispositif pour accompagner des personnes qui n'ont pas le même soutien que peuvent avoir l'ensemble des Français du fait de leur origine sociale et leur situation familiale. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Effectivement, je souhaitais réagir aussi aux propos complètement hors sol de Monsieur STRAUMANN et de Monsieur SCHELLENBERGER. Je les invite vraiment à aller des personnes, les personnes qui sont sous tente, par exemple à Strasbourg. 25 % des personnes à la rue sont issues de la protection de l'enfance. C'est aussi notre responsabilité. Je les invite aussi à arrêter de propager l'idée selon laquelle on peut gagner avec le RSA quasiment le SMIC. J'ai ici un extrait du *Figaro*, qui, je crois, est un journal qui vous plaît pas mal, où il est rappelé que le pouvoir d'achat moyen des bénéficiaires du RSA a augmenté de 9 % entre 1990 et 2023, quand celui des salariés payés au SMIC a progressé de 33 %. Il rappelle également que le niveau de vie mensuel est inférieur à 470 euros pour la moitié des membres des ménages bénéficiaires du RSA, contre 1 070 euros pour l'ensemble de la population. Donc non, ce que vous dites n'est pas une réalité. Vous essayez de choisir comme boucs émissaires les allocataires du RSA pour vos politiques publiques. Dernière chose, je trouve toujours assez copieux d'avoir, de la part de certaines personnes qui vivent d'indemnité d'élus depuis des décennies, des remarques et des leçons de travail. Vous pouvez les garder pour vous.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je donne la parole à Éric pour répondre à ces attaques injustifiées.

**M. STRAUMANN** – Très rapidement. Ma collègue disait qu'entre 18 et 25 ans, on ne trouvera pas de travail, et qu'on n'a rien à présenter dans le CV. Mais on marche sur la tête. C'est à ce moment-là qu'il faut les mettre au travail, pour éviter qu'ils s'installent dans cette situation, que personne évidemment ne souhaite, y compris parfois eux-mêmes. Il faut qu'on se donne à peine à 18 ans de constituer un CV.

D'ailleurs, je suis d'accord que le terme bénévolat n'est pas bon. Aujourd'hui, c'est un RSA contre une activité. Lorsque vous avez quelqu'un qui commence à avoir un petit CV, en

ayant travaillé dans le cadre de son activité de RSA, il peut présenter quelque chose. Lorsque vous avez une inactivité sur de longues périodes, ça rend encore bien plus compliquée l'insertion.

Je crois qu'il y a une différence idéologique. La différence entre les années 1990 et aujourd'hui, c'est qu'on ne peut plus se payer ça. Vous voyez ce que ça pèse dans le budget de la Collectivité, alors que des entreprises ne trouvent pas de main-d'œuvre.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Yves.

**M. SUBLON** – J'ai une question à poser à nos quatre collègues de l'opposition. Est-ce que vous siégez au CTRSA ? Vous n'avez pas le droit ? Alors je le dis comme je le pense : c'est une erreur. Vous devriez y siéger. Vous n'avez pas le droit. J'exprime un avis purement personnel. Vous devriez y siéger, et je pense que vous tiendriez sans doute d'autres propos dans cet hémicycle. Moi je remplace de temps en temps ma binôme. Quand on y est, quand on a un tout petit peu de clairvoyance et d'honnêteté intellectuelle, on ne peut pas tenir les propos qui sont les vôtres. Donc Monsieur le Président, moi je propose que nos collègues soient invités à y siéger. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Fatima, tout le monde s'étant exprimé. Ah, non. Karine.

**Mme PAGLIARULO** – Je voulais juste dire un mot, parce que le RSA est évidemment aussi une des compétences importantes et un financement important de la Collectivité. Je pense qu'il faut qu'on se pose les vraies questions. Qu'est-ce qu'on veut pour notre France de demain ? Est-ce qu'on veut une France d'assistés ou une France qui va de l'avant, ou une Alsace qui va de l'avant ? Je crois qu'on a déjà fait ce choix-là, mais je crois qu'en le disant, ça va mieux. Quand on les reçoit, personne ne nous répond vouloir attendre que le train passe. À nous aussi de prendre notre bâton de pèlerin pour activer le lien, parce que la société de numérisation ne va pas dans ce sens-là. Aujourd'hui, on envoie des CV par téléphone. Je leur dis tout le temps : déplacez-vous, allez dans les entreprises, allez à l'hôpital, allez à l'EHPAD, allez en Mairie déposer votre dossier. Les acteurs de l'économie doivent aussi recevoir ces personnes éloignées. Certaines pourraient retourner vers l'emploi. Il y a un autre travail à faire, vers le handicap, car il y a des personnes qui sont aujourd'hui bénéficiaires du RSA alors qu'elles ne devraient pas, parce qu'elles ont des carences de santé. Là aussi, il y a du ménage à faire. Un gros travail a déjà été fait par la Collectivité. Je rappelle que le RSA est un revenu de solidarité *active*.

**M. LE PRÉSIDENT** – La parole est à Fatima.

**Mme JENN** – Monsieur le Président, mes chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT** – Quelques minutes d'attention encore, les collègues, s'il vous plaît.

**Mme JENN** – Je réponds à l'amendement présenté par Madame LARONZE qui concerne le contrôle d'allocataires du RSA et la lutte contre le non-recours. Ces sujets, bien sûr, méritent un débat sérieux et responsable, car ils touchent à la question fondamentale de l'accès au droit et de la bonne utilisation des finances publiques. Sur la politique du contrôle, clarifions les choses. La Collectivité européenne d'Alsace applique la politique du juste droit, qui repose sur un principe simple : s'assurer que les bénéficiaires perçoivent ce à quoi ils ont droit, ni plus ni moins. Le contrôle ne vise pas à stigmatiser, mais à garantir l'équité du système. Il repose sur un processus transparent, avec un courrier d'information, un délai d'un mois pour répondre et le respect du principe du contradictoire. Je dis bien le principe du contradictoire. L'accompagnement social est au cœur du dispositif, notamment pour les personnes les plus vulnérables, qui peuvent bien sûr être soutenues par les services de l'action sociale de proximité. Sur 4 200 contrôles, Madame LARONZE, 15 millions d'euros ont été concernés en 2024, dont 11 millions liés aux régularisations. Madame, c'est une nécessité pour garantir que les aides profitent à ceux qui en ont

légitimement besoin. L'amendement propose de revoir la nature même du contrôle. Mais nous devons éviter de tomber dans une opposition simpliste entre contrôle et accompagnement. Les erreurs de bonne foi ne sont pas assimilées à des fraudes, Madame, et chaque situation est étudiée avec humanité. Sur la lutte contre le non-recours au RSA, la Collectivité européenne d'Alsace est déjà pleinement engagée, au travers de la mise en place du dispositif des ressources mutualisées, par exemple, qui a été mis en place en mars et qui facilite l'ouverture des droits en préremplissant les données connues des administrations. Les plateformes d'accueil et d'orientation de la Collectivité européenne d'Alsace permettent un accompagnement individualisé et un accès plus rapide au dispositif. La réforme de France Travail, avec l'inscription automatique des demandeurs d'emploi, est également un levier important pour repérer et accompagner le public éloigné des dispositifs sociaux. Nous partageons l'objectif d'un RSA accessible, juste et respectueux de la dignité des bénéficiaires. Mais nous devons rester responsables dans notre gestion. Merci. C'était concernant le recours et le contrôle.

Je continue. Concernant l'amendement de Monsieur KOBRYN sur les commissions territoriales, qu'il approuve, d'ailleurs, ces commissions territoriales sont axées sur la réorientation des bénéficiaires du RSA et sur la fonction. Ce sont d'autres politiques qui sont portées par la Collectivité européenne d'Alsace. Et ce sont des politiques que nous portons et que nous déclinons au sein de ces commissions. Il est donc normal que seuls les élus qui portent cette politique siègent. Concernant les 15 heures, France Travail n'a jamais exigé 15 heures d'activité ou de travail. Il s'agit de 15 heures pour montrer qu'on est engagé, qu'on fait des démarches d'insertion. C'est tout. Il faut juste prouver que pendant 15 heures on fait des démarches d'insertion. C'est uniquement ça qu'exige France travail. Il ne s'agit pas du tout d'une activité. Je suis d'accord un tout petit peu avec ceux qui pensent que quelques heures d'activité pour un bénéficiaire du RSA ne lui feront pas de mal, parce que beaucoup de bénéficiaires du RSA ont besoin d'accéder à un milieu où il y a un chef, pour s'habituer. Des bénéficiaires du RSA aujourd'hui ont perdu peut-être l'habitude d'aller travailler. Et beaucoup de bénéficiaires du RSA d'ailleurs nous demandent de leur trouver des immersions. Ça veut dire ce que ça veut dire. Ça veut dire qu'ils ont envie vraiment d'intégrer le champ du travail. Donc ça ne leur fera pas du tout de mal d'accéder à quelques heures d'activité.

Concernant le Ségur, franchement, je vous dirai le fond de ma pensée. Moi j'aurais bien aimé aider toutes les associations, le Président aussi, et toute l'Assemblée. Mais cette année, on a déjà été dans la contrainte budgétaire, donc il n'était pas possible vraiment de faire en sorte que les associations soient aidées. Je leur ai annoncé, et elles l'ont compris. Moi, je suis très contente, et je remercie beaucoup le Président et mes collègues d'avoir encore cette année permis à l'insertion de garder son budget, hormis les 3 millions d'euros qui sont en rapport avec les contrats aidés. Cette année d'ailleurs, cette décision va permettre à tous les opérateurs de l'insertion et toutes les associations, parce qu'on n'est pas sûr pour le budget de l'année prochaine, de s'adapter et de faire un travail sur la performance. Et j'annonce aujourd'hui qu'on a décidé d'évaluer notre politique d'insertion pour l'améliorer. La performance annoncée, c'est l'accès à l'emploi, parce qu'on y croit, et on y croit fort. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – En complément des propos de Fatima, quelques remarques. Dans notre société aujourd'hui, il y a ceux qui vivent de l'effort de leur travail et ceux qui vivent de l'effort des autres. Il y a ceux qui payent des impôts et il y a ceux qui tirent un avantage aux impôts. Et aujourd'hui, on a ce débat au niveau des bénéficiaires du RSA, et cette comparaison que vous avez pu faire entre bénéficiaires du RSA et personnes qui travaillent au SMIC. Et c'est vrai que la différence, qui peut exister, est faible. Entre quelqu'un qui est salarié, avec un niveau de salaire faible, qui va tous les jours aller travailler, qui va payer des charges supplémentaires de déplacement, qui va avoir du mal à faire garder ses enfants, et quelqu'un au RSA, qui restera chez lui et qui aura moins de frais, la différence est quand même relativement faible à la fin du compte, et ça peut être mal perçu par une partie de nos concitoyens qui tous les jours se lèvent pour aller travailler.

Dans ce contexte-là, quel est le rôle de la Collectivité ? D'abord, elle est bien sûr dans son rôle de bienveillance. On est la Collectivité des solidarités et on doit lutter contre la pauvreté. Bien évidemment, nous y sommes attentifs et nous sommes très investis sur le sujet, comme le disaient Fatima et les collègues. Mais on a une attente aussi en termes de responsabilisation des bénéficiaires du RSA. Ça me semble également important. Je crois qu'on est dans la bienveillance, mais qu'il existe l'enjeu d'une bienveillance responsable. Ça veut dire qu'il est très incompréhensible pour nous, majorité, de voir des jeunes de moins de 30 ans ne pas travailler, alors qu'ils sont, pour la plupart d'entre eux, en pleine possession de leurs capacités physiques, et qu'en face, nous avons des emplois accessibles qui ne sont pas pourvus. Éric faisait référence à l'exemple qu'on a eu à Strasbourg, où près de 30 % des jeunes de moins de 30 ans bénéficient du RSA. Ça doit nous interpeller et nous inquiéter, parce que, si cette jeunesse, à moins de 30 ans, est déjà au RSA, comment voulez-vous qu'elle puisse se payer une retraite à la fin de son parcours professionnel ? À quel âge elle pourra prendre une retraite ? Donc c'est l'avenir de cette jeunesse qui est en cause, et c'est pour cette raison qu'on doit se battre, pour remettre ces jeunes au travail. Il s'agit d'être exigeant avec eux, parce que leur situation n'est pas la même que les personnes qui ont près de 60 ans, qui ont été usées par la vie et qui ont eu des problèmes de santé, ce qui complique bien évidemment leur insertion.

J'en arrive aux différents amendements. Il y a eu une mauvaise compréhension effectivement sur la loi de France Travail. Tout le monde a pensé qu'il s'agissait de 15 heures de travail. Dans les faits, comme tu l'as rappelé Fatima, il s'agit de 15 heures d'engagement vers le travail. C'est ce que nous essayons de porter, parce que dans les faits, il n'y a pas 15 heures et puis le RSA. Ça n'existe pas. La loi finalement ne le prévoit pas. On peut le regretter, mais c'est aujourd'hui une réalité. Par contre, l'action de la Collectivité, c'est favoriser au maximum l'immersion dans les entreprises, dans les collectivités, dans les communes. Nous allons contribuer à le renforcer cette année. Nos entreprises, nos associations d'insertion qui nous accompagnent nous aident à être dans cette démarche-là, pour trouver des solutions. Je pense qu'il faut qu'on soit sévère, quand les gens tirent sur le système. Parce que quand ils tirent sur le système, ils mettent en cause la pérennité du système et ils créent des tensions entre nos concitoyens dont certains ne peuvent pas comprendre qu'ils doivent aller travailler quand d'autres pourraient s'en exonérer. Je pense que c'est aussi le sens du juste droit qu'on porte à la Collectivité, qui avait été initié aussi bien dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace, et qu'on veut bien évidemment poursuivre. Ça me semble essentiel.

Concernant la capacité d'avoir accès au droit qu'évoquait Fleur LARONZE, il y a aujourd'hui l'inscription à la source, qui va être généralisée à partir de ce printemps, ce qui fait que tout le monde devrait pouvoir en bénéficier le cas échéant. Et il n'y aura normalement plus de problèmes dans ce cadre-là. Donc cette question-là est levée par la mise en œuvre. J'ai participé personnellement aux expérimentations qui ont été faites dans d'autres départements, qui ont montré en tout cas que le juste droit prenait sa pleine part. Il est possible d'être reconnu à l'inscription. Sa généralisation va aussi se mettre en œuvre en Alsace, et on verra ce que ça donnera concrètement. Voilà les points que je tenais à préciser.

Concernant le Ségur, j'étais à l'origine du travail de l'ensemble des départements de France pour exiger de l'État la compensation du Ségur. Aujourd'hui, je ne conteste pas l'enjeu de le mettre en œuvre. Mais quand la Ministre sort un décret sans nous prévenir et sans nous compenser quoi que ce soit, ce n'est pas tenable pour les collectivités. Je voudrais quand même vous rappeler les différentes étapes des Ségur précédents. Concernant le Ségur Laforcade, le premier impact a été pour l'action sociale à l'enfance, 8,6 millions d'euros par an en plus, pour l'autonomie, 3,9 millions d'euros par an en plus pour les personnes handicapées et 4,5 millions d'euros pour les services d'aide à domicile, 4 millions d'euros pour les agents de la collectivité, soit 21 millions d'euros par an en plus non compensés

pour la Collectivité européenne d'Alsace. La dernière étape qui est proposée, c'est un impact de 8,7 millions d'euros pour la Collectivité. Donc aujourd'hui les départements ont décidé de faire un bras de fer avec l'État pour avoir cette compensation financière. Et nous pourrions mettre cela en œuvre, nous l'espérons, à l'issue de cet échange. Mardi, je préside la Commission des affaires sociales qui accueillera Madame VAUTRIN. C'est un des sujets forts sur lesquels nous échangerons. Effectivement, il n'est pas acceptable que l'État décide et que nous soyons obligés de payer, dans le contexte budgétaire que nous évoquons aujourd'hui et dont vous avez bien conscience. Voilà ce que je voulais préciser comme éléments.

Vincent, pardon, je n'avais pas vu que tu souhaitais t'exprimer.

**M. HAGENBACH** – Je vous en prie, Monsieur le Président. Je voudrais juste parler en deux minutes de la problématique de l'habitat qui n'a pas du tout été abordée. Il ne s'agissait que des amendements ?

**M. LE PRÉSIDENT** – Tu vas pouvoir aborder l'habitat. Concernant les amendements, au regard des éléments de Fatima et des éléments complémentaires que j'ai pu apporter, le groupe majoritaire propose de rejeter les amendements. Je reviens dessus.

Le premier amendement porte sur une meilleure représentativité. Ça a été bien expliqué par Lara. Je suppose que le groupe est pour cet amendement ? Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? Des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

Concernant le deuxième amendement, pour la lutte contre le non-recours et la violence du contrôle des allocataires, qui est pour l'amendement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant l'amendement pour un droit à une rémunération pour tout travail réalisé par un allocataire du RSA, qui est pour ? Le groupe. Qui s'abstient ?

Et enfin, concernant l'amendement sur le Ségur, qui est pour ? Qui s'abstient ? Toujours les mêmes.

Ces amendements sont rejetés.

On peut aborder maintenant, si tu le souhaites, l'habitat. Vincent, je te donne la parole bien volontiers.

**M. HAGENBACH** – Monsieur le Président, Merci. Je vais m'exprimer à la fois en tant que conseiller départemental du canton, mais également en tant que Vice-Président de l'Agglomération de Mulhouse en charge de l'habitat. Je voudrais dire notamment en présence de Lucien MULLER tout le travail qui est réalisé par le bailleur social du Département, notamment du Haut-Rhin, HAA. Nous avons un programme de renouvellement urbain de plus de 500 millions d'euros, avec une reconstitution qui est très forte, puisque ce sont pour le territoire mulhousien près de 1 600 logements qu'il faut reconstituer. Je voudrais simplement remercier le Département pour son intervention par le biais de HAA sur la reconstitution, où HAA a largement joué son rôle. Rappelons simplement que HAA, historiquement, n'était pas forcément le premier bailleur à intervenir dans les zones urbaines comme celle de Mulhouse. Or, aujourd'hui, un effort considérable est réalisé de la part de HHA.

Je voudrais simplement m'adresser à l'ensemble des collègues des territoires, puisque nous sommes en territoire, le nôtre correspondant à notre intercommunalité. Il faut une prise de conscience sur l'ensemble des territoires de la nécessité de logements aidés. Je ne les appelle même plus des logements sociaux. Aujourd'hui, on a ce besoin par rapport à la loi SRU, mais finalement la loi SRU, en ce qui me concerne, n'est peut-être plus la raison première du besoin. Mais aujourd'hui, 70 % de nos concitoyens ont besoin de ces

logements aidés, notamment par rapport à la déconstruction et la déstructuration des familles, par rapport aux changements de société. Donc nous subissons souvent sur certains territoires une pression. Nous sommes le septième territoire, M2A. En parallèle, c'est la même chose. On subit souvent une pression sur le plan du logement social. Sur les territoires voisins, ce logement social est peut-être moins existant, parce qu'il n'y a pas la pression de la loi SRU. Donc je pense qu'il faudrait une véritable solidarité à ce niveau-là entre les territoires, pour éviter que des gens de territoires plus au nord, plus au sud, soient uniquement sur des territoires urbains, pour pouvoir avoir une réponse à leur demande. Je pense que c'est vraiment une solidarité globale qu'il faut que nous ayons dans notre Département.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Merci. Lucien.

**M. MULLER** – Merci Monsieur le Président. J'avais prévu d'intervenir. Je ne pensais pas que mon collègue allait parler de HAA directement. Nous ne remplissons que notre mission puisque nous sommes le bras armé de la CEA dans ce secteur.

Je voudrais juste mettre en avant le travail très important de la Direction de l'habitat. Parce qu'il faut quand même savoir que l'aide à la pierre a été déléguée au Département, et je pense que nous ne le regrettons absolument pas. Je parle pour l'ensemble des bailleurs. En sachant que, comme dans d'autres domaines, nous n'attendons plus grand-chose de l'État, en termes d'aides en tant que telles, à part le fait de nous attribuer des catégories de logements sociaux. Je tiens à remercier les services.

Et je tiens aussi à rappeler que les logements sociaux, comme ça a été évoqué par mon collègue en termes d'attribution de logements, c'est aussi une contribution à l'économie locale. La plupart du temps, dans le cadre des rénovations qui ont été évoquées ou dans les près de 1 200 constructions de logements sociaux, ce sont quand même souvent des entreprises locales. Ça permet de conserver des emplois et de sortir des gens du social, par leur revenu, parce qu'ils ont un emploi. Donc c'est quand même une activité très importante, même si on peut penser que ce n'est pas assez, parce qu'il n'y a pas nécessairement de financements. Aujourd'hui je tiens à souligner quand même que c'est une partie très importante, et à dire merci à tous ceux qui s'en occupent, pour leur soutien.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Lucien. Vincent et Lucien, je connais vos engagements sur le sujet du logement sur vos territoires, et Lucien dans ta responsabilité de Président de HAA. Merci beaucoup pour cet engagement. Je sais que certains d'entre vous avaient des interrogations quand on a voulu élargir la délégation à l'ensemble du territoire alsacien. Je me dis qu'on en sera dans l'avenir de plus en plus heureux, au regard des besoins de logements de nos concitoyens, d'adaptation aussi du logement à la perte d'autonomie au regard du vieillissement de nos concitoyens. Je pense que c'est un sujet majeur. L'Alsace connaît encore une augmentation de population, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres départements. On aura donc des besoins, avec malheureusement aussi des familles qui se séparent. Tout cela justifie d'avoir des logements de qualité. Et les logements sociaux ou aidés, comme le disait Vincent, sont des logements auxquels près de 70 % de la population peut accéder. Donc ça ne concerne pas qu'une toute petite partie de nos concitoyens. Il y a donc un enjeu bien évidemment dans le fait de travailler ces questions.

Lucien, tu voulais ajouter quelque chose ?

**M. MULLER** – Juste une petite chose. Mon intervention a aussi pour but de voir comment pérenniser ce sujet au niveau du futur budget 2026.

**M. LE PRÉSIDENT** – Tu prends de l'avance, mais tu as raison. Raphaël.

**M. SCHELLENBERGER** – Je souligne que, sur le débat de l'aide à la pierre et du retour de

la compétence, on est bien là en train de glisser vers une forme de volontarisme dans l'exercice de la compétence. Ce n'était pas forcément l'engagement initial en matière notamment de moyens financiers. On peut faire des choix politiques qui sont différents. Mais au moment de la discussion de la reprise de l'aide à la pierre sur l'ensemble du territoire, la discussion était la suivante : on prend l'aide à la pierre avec les moyens de l'État, et on exercera mieux les moyens de l'État sur notre périmètre. On est en train de glisser dans une politique volontariste. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur. C'est un choix qu'on fait collectivement. On a en effet besoin d'une vraie stratégie d'habitat, d'une répartition de la nature des différents logements aidés sur le territoire. Il y a donc une nécessité. Mais on est en train de basculer dans une politique volontariste. Et face à ce que nous aurons peut-être à faire comme effort dans les années qui viennent, il ne faut pas oublier qu'on sera là dans une politique volontariste. Je le souligne pour toutes les discussions budgétaires à venir : la compétence obligatoire, c'est souvent en grande partie au moment de l'exécution de la dépense une vue de l'esprit, parce qu'il y a toujours une façon d'exercer une compétence obligatoire qui peut varier du point de vue de la quantité de moyens qu'on y met. Preuve en est faite avec cette question de l'habitat, où nous mettons bien plus que les seuls moyens dédiés par l'État à l'aide à pierre, et où nous y allons de crédits volontaristes, c'est-à-dire de crédits qu'on n'est pas obligé de dépenser, mais que nous choisissons de dépenser, et qui demain, en cas d'effort supplémentaire nécessaire, pourraient aussi faire l'objet d'une contraction.

**M. HAGENBACH** – J'entends Raphaël. Tu as raison, c'est une politique aujourd'hui volontariste. Mais je crois qu'il y a une chose dont nous nous rendons compte sur notre territoire de l'Agglomération mulhousienne : nous avons un développement économique particulièrement fort actuellement ; sans création demain d'énormément de nouveaux emplois avec les entreprises, sans possibilité de loger décemment les futures personnes qui viendront travailler, soit plusieurs milliers, ça ne servira à rien. Le développement économique ne peut être lié qu'à un développement de l'habitat conséquent. Ça signifie qu'en réalité notre Collectivité doit accompagner à la fois l'économie, bien évidemment, mais aussi l'habitat en parallèle. Je pense que nous avons l'obligation de suivre cette compétence, même si elle n'est pas la nôtre aujourd'hui, peut-être de manière plus importante que d'autres compétences que nous exerçons.

**M. LE PRÉSIDENT** – Monsieur FREMONT.

**M. FREMONT** – Monsieur le Président. En ces temps de crises multiples que traversent les Alsaciens et les Alsaciennes, cette partie du budget devrait être considérablement augmentée. Je suis surpris de voir au contraire que des coupes budgétaires sont prévues également dans le budget des solidarités, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté. Je salue votre rétropédalage sur la suspension du soutien aux actions dites spécifiques à destination des allocataires du RSA, au moins sur 2025. Mais je reste très inquiet entre autres concernant la baisse du soutien de la CeA sur les contrats aidés, la baisse de sa participation au fonds de solidarité logement, la diminution des subventions aux associations de solidarité de 5 à 25 %, etc. Je m'inquiète également de l'absence d'un plan d'envergure de la CeA, avec les moyens adéquats, pour à la fois répondre à l'urgence sociale, mais aussi, on le disait tout à l'heure, anticiper, empêcher les personnes de tomber dans la grande précarité et de subir un déclassement social.

Vous lanciez l'an dernier le laboratoire de lutte contre la pauvreté sur un canton mulhousien parmi les quarante que compte l'Alsace. Vous preniez l'engagement que les actions prometteuses seraient généralisées, que le modèle du laboratoire serait dupliqué dans un canton rural et dans une ville de taille moyenne pour déterminer les actions les plus pertinentes selon la typologie des territoires. Et alors que nous rentrons encore un peu plus dans la crise, tout cela fait pschitt. À peine lancé, le laboratoire de lutte contre la pauvreté est abandonné. C'est bien dommage, alors que vous venez de redire, Monsieur BIERRY, je cite, « on est la Collectivité qui lutte contre la pauvreté », mais manifestement

qui met fin au laboratoire de lutte contre la pauvreté. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Fatima, tu voulais réagir ? Je répondrai après.

**Mme JENN** – Merci. Concernant l’habitat, je réagis d’abord aux propos de Vincent et de Lucien, puis à ceux de Raphaël. La Collectivité européenne d’Alsace a une excellente relation avec les bailleurs, tous les bailleurs, sans exception. Mais bien sûr, avec HAA c’est autre chose, parce que c’est le bailleur qui est porté par la Collectivité européenne d’Alsace. Cela a été dit et redit récemment à l’occasion d’une réunion inter-bailleurs, qui sont très satisfaits d’ailleurs de notre récupération de la délégation d’aide à la pierre dans le Haut-Rhin, etc.

Concernant l’intervention de Raphaël, bien sûr que la politique de l’habitat est une politique volontariste, c’est clair. Mais c’est une politique volontariste qui nous apporte beaucoup d’argent. Elle est extrêmement compensée par la délégation d’aide à la pierre. C’est-à-dire que notre intervention financière est presque minime par rapport à ce que l’État nous apporte sur cette question. Je te donne juste un chiffre. La Collectivité européenne d’Alsace est d’ailleurs cheffe de file de la lutte contre la précarité énergétique. C’est une compétence obligatoire. Aujourd’hui, concernant le secteur privé, on reçoit 15 millions d’euros de l’État, et nous, on donne juste 2 millions d’euros pour la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants modestes, voire très modestes. C’est-à-dire que cette politique nous apporte énormément. En plus de l’attractivité, etc. Tout a été dit tout à l’heure.

Concernant la question sur l’insertion, les contrats aidés, etc., un effort a été demandé à la quatrième Commission. Il a été effectué, comme dans toutes les commissions. Il fallait participer à l’effort, comme tout le monde. Mais pour nous, cet effort a été vraiment sur mesure. On n’a pas touché aux fondamentaux de la politique d’insertion et aux fondamentaux de la quatrième Commission. Tout a été préservé. Le nombre de contrats aidés a baissé, de 750 à 544. Mais dans les 750, 50 ont été dédiés au secteur marchand. Et après, on a joué sur la participation de l’employeur. Aujourd’hui, la Collectivité européenne d’Alsace, qui participait à hauteur de 80 % dans les contrats aidés, ne va participer qu’à hauteur de 60 %. Cela va nous permettre d’avoir plus de contrats aidés que prévu. C’est important. Il y a aussi l’État aujourd’hui. J’ai entendu que l’État va faire évoluer le nombre de mois des contrats aidés, passant de 9 mois à 8 mois. Si cela s’avère vrai, ça va nous permettre aussi de gagner encore plus de contrats aidés. En faisant tout cela, on peut dire que les contrats aidés sont quand même préservés.

Concernant le fonds de solidarité logement, il est obligatoire, contrairement au montant. Quand on avait de l’argent, on a même fait évoluer les critères, on a fait bénéficier les travailleurs pauvres, on a fait bénéficier les petites retraites. Aujourd’hui, ce n’est plus le cas. Il fallait faire un effort. C’est comme ça. L’effort est fait, comme tout le monde. Mais on va continuer quand même à servir le public le plus précaire.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je propose de voter ce rapport. Vous avez bien travaillé ce matin. Qui est contre ce rapport ? Le groupe. Qui s’abstient ? Je vous remercie. Le rapport est voté.

*La Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,*

- Rejetée à la majorité l’amendement « Pour une meilleure représentativité des commissions RSA » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l’adoption de l’amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejetée à la majorité l’amendement « Pour la lutte contre le non recours au RSA et Contre la violence du contrôle des allocataires » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l’adoption de l’amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejetée à la majorité l'amendement « Pour un droit à une rémunération pour tout travail réalisé par un.e allocataire du RSA » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejetée à la majorité l'amendement « La prise en charge par la CeA de la prime SEGUR versée par les associations du lien et du social » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 349 683 249,80 € en dépenses et de 151 105 323,51 € en recette qui se ventile ainsi :

❖ **Pour la politique de l'Insertion et du Logement (cf. Annexes 1 et 2)**

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de **303 594 019.80 €** et un total d'autorisation d'engagement de **- 593 110.32 €**,

• en recettes :

- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de **133 279 823.51 €**,

❖ **Pour la politique de l'Action Sociale de Proximité (cf. Annexes 1 et 3)**

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de **19 110 800 €** et un total d'autorisation d'engagement de **9 000 €**,

- en investissement : un crédit de paiement de **2 500 €**

• en recettes :

- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de **350 000 €**,

❖ **Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexes 1 et 4)**

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de **6 728 430 €** et un total d'autorisation d'engagement de **18 600 000 €**,

- en investissement : un crédit de paiement de **20 000 000 €**,

• en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de **2 440 500 €** et un total d'autorisation d'engagement de **16 000 000 €**,

- en investissement : un crédit de paiement de **15 035 000 €**,

❖ **Pour la Transformation Numérique des Solidarités (cf. Annexes 1 et 5)**

• en dépenses :

- en investissement : un crédit de paiement de **250 000 €**, et un total d'autorisation de programme de **500 000 €**.

Adopté à la majorité

4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

**M. LE PRÉSIDENT** – Je propose d'aller déjeuner. On se retrouve ici dans 1 heure.

*La séance est suspendue à 13 h 31.*

*La séance reprend à 15 h 04.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Chers collègues, je sais que vous avez passé un bon moment à table et que vous aimeriez que ça se prolonge, mais il faudra attendre un petit peu. J’attire votre attention pour que vous ne partiez pas trop tôt, tant qu’on n’a pas voté de budget, pour qu’on garde le quorum. Je rappelle, comme le disait Raphaël il y a quelques jours, qu’on a un budget de plus de 2 milliards d’euros, ça mérite bien qu’on y passe le temps nécessaire. Je t’ai bien paraphrasé, Raphaël.

**CD-2025-2-5-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME**

*M. Nicolas MATT, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons passer maintenant au rapport sur la jeunesse, la protection maternelle et infantile, l’éducation, le sport et le bilinguisme. Je donne la parole à Nicolas MATT.

**M. MATT** – Chers collègues. Nous allons examiner le budget primitif piloté par la cinquième Commission, jeunesse, éducation, protection maternelle et infantile, aide sociale à l’enfance, bilinguisme, sport. Je crois qu’il y a un PowerPoint et des documents à présenter.

Pour commencer, nous allons évoquer les budgets 2025 liés à l’aide sociale à l’enfance. Ils continuent d’affirmer ce que nous avons collectivement affirmé depuis le début de ce mandat, à savoir que la protection de l’enfance est une priorité politique majeure, la priorité politique de la Collectivité européenne d’Alsace. À ce titre, y compris dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, elle le restera, avec des budgets qui seront encore une fois cette année en hausse.

Quelles sont les grandes orientations que nous allons adopter en tant que Collectivité européenne d’Alsace pour 2025 concernant la direction de l’aide sociale à l’enfance ? Tout d’abord, nous nous centrons, ainsi que pour les autres politiques, comme je vais vous le démontrer, sur le service aux enfants, mais aussi le service aux familles. À ce titre, nous allons créer 10 postes de service aux familles supplémentaires dans les MECS. Parce que notre intuition, notre conviction que nous partageons, est qu’un jeune qui, dans son parcours, doit entrer dans la sphère de la protection de l’enfance, doit en sortir pour réintégrer sa famille, son parcours de vie. Et nous estimons normal et cohérent avec cette ambition de renforcer ces services aux familles et la parentalité – j’en dirai quelques mots plus tard – afin de servir ces objectifs, soit prévenir le placement, soit permettre le retour en famille dès que nécessaire, dès que possible. Également, nous allons renforcer notre recours aux tiers dignes de confiance, bénévoles administratifs, en les soutenant davantage. Souvenez-vous, c’est cette intuition forte que toute la politique de protection de l’enfance ne réside pas dans les placements à domicile, ne réside pas dans les places en maison d’enfants à caractère social, mais peut aussi s’appuyer sur la famille, l’environnement proche de l’enfant. Il y a un rapport de confiance, un rapport de lien qu’il nous importe de créer et de renforcer. C’est aussi la création de 70 places supplémentaires, suite à l’exécution de ce budget, pour renforcer nos capacités d’accueil. Et c’est aussi soutenir. C’est quelque chose d’extrêmement important. Avec le Président, nous vous demandons, en tant que conseillers d’Alsace, dans vos territoires, de susciter les vocations. Nous avons besoin d’assistants familiaux et nous allons créer la première maison des assistants familiaux pour permettre d’encourager des vocations, de renforcer des vocations

lorsqu'elles sont là. J'ai parfois des mails qui me sont transmis de personnes qui doutent, qui parfois sont en recherche de sens ou qui ont une petite fragilité passagère. Le but de ces maisons est de les renforcer. Nous souhaitons aussi renforcer, toujours dans cette stratégie de parcours, nos modalités d'accueil à travers des places et des stratégies d'accueil différentes. Par exemple, 20 places seront créées dans le cadre du dispositif « Mousqueton Alsace » pour les jeunes filles notamment dont les parcours les ont entraînées sur les voies sordides de la prostitution, pour essayer de les en sortir et de les accompagner au mieux. Nous allons également nous donner les moyens d'évaluer plus rapidement toute personne se déclarant mineure non accompagnée, en améliorant les situations de mise à l'abri systématique, avec la création de 40 places de mise à l'abri et avec des évaluateurs rattachés au foyer de l'enfance. Le foyer de l'enfance de Strasbourg fera par ailleurs l'objet d'une restructuration lourde, cher Président, chers collègues, afin d'assumer au mieux ses missions. Et nous allons aussi prochainement valider une nouvelle politique jeunes majeurs. Je ne m'y retarderai pas. Nous aurons le débat tout à l'heure. Mais c'est toujours dans cette logique, présentée précédemment par ma collègue Fatima JENN, que la protection de l'enfance est une étape et que l'objectif est l'insertion dans une vie la plus normale possible, ce qui passe bien entendu par une insertion professionnelle et un accomplissement de soi. C'est comme ça que nous sous-tendons la protection de l'enfance dans cette belle maison qu'est la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour ce budget 2025, 300 millions d'euros sont inscrits en fonctionnement. Nous notons une hausse constante depuis 2017. Il s'agit d'une augmentation de 12 millions d'euros inscrits. Il s'agit d'un travail au long cours. En tant que première priorité politique de la CeA, c'est le premier budget. Concernant les principaux postes, il s'agit de l'accueil familial des enfants. Le budget est en baisse faute de combattants. Mais grâce à nous tous, j'espère que nous allons pouvoir retrouver et embaucher des assistantes familiales. Le budget est en hausse sur l'accueil en établissement et sur l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Beaucoup de collègues le disent et on le sait ici : tout n'est pas qu'une histoire d'argent. C'est aussi une histoire de conviction, une histoire de suivi et une histoire de parcours. Je voudrais ici remercier la Direction de la protection de l'enfance, la DASE, la Direction générale, puisque nous allons vous présenter et mettre en œuvre une vraie logique de parcours, un vrai parcours pour l'enfant, qui nous permettra de suivre au mieux, de mieux orienter nos moyens pour accompagner les enfants dans leur situation individuelle, accompagner les fratries, accompagner ces jeunes vers un futur que l'on espère le plus simple possible, celui d'adultes tout à fait banal. On souhaite vraiment qu'ils réintègrent une vie tout à fait normale après la protection de l'enfance, après une mauvaise passe. Ce parcours pour l'enfant, mis en œuvre depuis janvier, permet donc d'assurer la stabilité de ce parcours. Rappelons que la maltraitance peut aussi avoir lieu dans nos institutions. Changer un enfant sept fois de maisons d'accueil social, changer souvent d'éducateurs, c'est une maltraitance. On se doit d'être le plus au rendez-vous possible pour assurer la stabilité de ce parcours. Et nous nous inscrivons complètement dans cette stratégie, avec ce parcours pour enfant. Le jeune aura un parcours suivi entre ces différents accompagnements, entre ces différentes mesures, jusqu'à sa sortie finale du dispositif.

Enfin, nous souhaitons vraiment renforcer le travail avec la famille. En quelques mots simples, nous avons créé, vous le savez, l'année dernière, le Conseil des enfants placés, qui est une structure très importante pour nous, puisqu'elle nous permet d'écouter les enfants, de travailler avec eux, un petit peu comme des ambassadeurs des jeunes de la protection de l'enfance. Nous avons souhaité étendre ce travail aux familles, puisque les familles, ce ne sont pas des étrangers dans la protection de l'enfance. Les familles, ce sont des partenaires, des partenaires de vie. Évidemment, il y a des cas où c'est extrêmement défaillant. Mais il y en a d'autres où il peut y avoir des défaillances passagères pour différentes raisons. Le but, c'est de travailler avec elles pour permettre un retour de l'enfant, permettre d'accompagner la famille, notamment sur le droit commun, pour résoudre les problèmes et permettre vraiment une bonne insertion dans la vie courante.

Donc, nous allons positionner des équipes de l'ASE avec un rôle d'accompagnateur et de coordinateur au cours du parcours pour l'enfance, positionner des établissements dans un rôle majeur de mise en œuvre opérationnelle du travail avec les familles. Donc les familles, nous le proclamons aujourd'hui, sont vraiment un vrai partenaire de la Collectivité et de la DASE pour ce qui est vraisemblablement leur bien le plus précieux, comme le nôtre, leurs enfants.

J'ai déjà pu le dire, mais vous savez que j'y crois profondément : la prévention et la protection de l'enfance, nous l'opérons bien sûr par les politiques ASE, mais aussi par la protection maternelle infantile, la politique sportive, l'éducation et la jeunesse. La PMI, c'est avant tout la prévention précoce, la prévention universelle et proportionnée précoce. Tout le monde, à un moment donné, peut avoir besoin d'un coup de pouce de la protection maternelle et infantile. C'est un petit peu ce qui prévaut dans notre approche de la PMI. Promouvoir le bien-être de l'enfant dans sa famille, les divers modes d'accueil, à l'école, mobiliser le corps médical, mobiliser des acteurs sociaux : c'est ce que nous allons faire encore une fois cette année, avec plus de force sur la protection et la prévention maternelle et infantile. 5,225 millions d'euros seront investis pour la prévention la plus précoce possible, pour la détection de situations de tension, pour la santé. Nous poursuivons évidemment cette stratégie des 1 000 jours, le soutien à la parentalité. Je le disais tout à l'heure, c'est quelque chose qui est extrêmement important. Nous continuerons notre action au travers de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, issue de la SNPPE, que nous avons adoptée précédemment. La parentalité, c'est extrêmement important. Parfois, il y a des familles qui ont besoin qu'on travaille avec elles sur ces aspects-là. L'ASE va s'en saisir. La PMI s'en saisit. L'éducation et la jeunesse s'en saisissent également à travers le soutien aux centres socioculturels. J'en parlerai tout à l'heure.

Nous en arrivons à l'éducation à la jeunesse. Il s'agit d'un budget pour garantir l'égalité des chances à l'éducation et à la citoyenneté. On rappelle que la CeA est quand même la deuxième collectivité de France en nombre de collèges publics. La CeA porte donc une politique éducative ambitieuse, avec un effort particulier centré sur la mixité sociale. Cher Philippe, j'avais salué ton travail lors de la précédente Commission, je le refais ici. Il s'agit d'un travail très important, que tu portes notamment avec les établissements privés pour assurer des leviers, pour rendre réelle la mixité sociale que nous souhaitons. C'est un travail que nous faisons de façon conjointe également avec le Rectorat, pour qui c'est extrêmement préoccupant, pour pouvoir assurer la mixité sociale dans nos territoires. Nous allons poursuivre, y compris dans un contexte contraint, parce que nous y croyons fermement, une vraie politique volontariste, que nous assumons, des engagements en matière d'éducation et de jeunesse, tout en adaptant le budget à un contexte financier contraint. Ça veut dire que nous continuons à soutenir les actions sur la citoyenneté. Il n'y a pas de cohésion nationale sans citoyenneté. Nous continuons nos actions de lutte contre le harcèlement scolaire, le harcèlement chez les mineurs. Nous continuons à aller là où c'est difficile, dans les collèges, pour prévenir des situations de tensions liées à ces corps qui changent, liées aux règles, liées à des incompréhensions pour apaiser les tensions, expliquer, mettre du lien social, du lien médical, et pourquoi pas faire en sorte de prévenir des tensions dans la famille et prévenir des placements, en agissant bien en amont. C'est cette stratégie-là que nous allons présenter, avec Philippe MEYER, sur l'éducation et la jeunesse.

J'en arrive au sport et à la vie associative. Encore une fois, dans cette cinquième Commission, dont les sujets peuvent paraître parfois larges et pourraient ne pas se recouper, j'aimerais, cher Président, chers collègues, saluer vraiment l'intelligence et la finesse des services de cette Collectivité, qui arrivent à travailler ensemble pour produire sous notre direction des politiques publiques puissantes. On décroïssonne. Un enfant qui bouge est un enfant qui aura peut-être moins de problèmes de santé, chère Karine. Un enfant qui bouge apprend des règles, à se comporter peut-être différemment avec les autres. C'est l'éducation à la jeunesse, cher Philippe. Ce sont des situations de tension qui peuvent être apaisées. Ce sont peut-être des conseils de prévention qui vont aider. Qu'est-

ce qui s'est passé avec le Conseil des jeunes enfants confiés ? On a beaucoup travaillé. Ils nous ont dit des choses très importantes. Ils nous ont dit déjà qu'ils avaient plaisir à voir qui travaille pour eux. Ils ont remonté des choses. Ils nous ont aussi dit qu'ils avaient plaisir à se retrouver dans leur diversité de réalité d'enfants placés. Ce ne sont que des parcours différents. Ça a orienté certaines de nos politiques publiques et confirmé des choix, comme le parcours pour l'enfance. Mais ils nous ont aussi parlé de ces temps qu'ils avaient autour du sport, par exemple le fait de les avoir emmenés à Paris aux Jeux paralympiques. Ça les a confortés dans leur idée qu'on pouvait faire des choses fantastiques en n'ayant pas les mêmes chances que les autres au départ, et qu'il ne fallait pas baisser les bras, mais continuer à se battre. Ça les a extrêmement motivés. Ils nous ont dit aussi qu'il serait bien de partager cette intuition sur le sport plus largement avec les autres enfants confiés. C'est ce que nous allons faire cette année avec les défis nature, où nous amènerons ce Conseil des jeunes, des enfants confiés, au Champ du feu, pour partager les valeurs du sport, faire des défis sportifs, travailler ensemble, mieux se connaître et permettre aussi de promouvoir l'action de ces jeunes ambassadeurs que sont les jeunes enfants confiés. Merci à toutes les directions qui travaillent dans le même sens, au service de la forme, des enfants qui bougent et des Alsaciens. Le sport concerne aussi le soutien aux clubs, aux politiques sportives, aux manifestations. Ce sont toutes ces actions cohérentes qui vont faire vraiment cette politique générale que nous travaillons au sein de la cinquième Commission.

Je constate une petite erreur de séquence dans le PowerPoint. Mais ce n'est pas très grave, parce que comme je dis toujours, il y a le PowerPoint et l'esprit du PowerPoint. Donc là, l'esprit vous en est donné.

Concernant l'éducation et la jeunesse, la parentalité que j'évoquais va être aussi portée plus fortement par un budget accru pour les centres sociaux culturels et des actions accrues qui seront harmonisées à l'échelle de l'Alsace, partout dans nos centres socioculturels. Vous, conseillers d'Alsace, pourrez vous appuyer sur ces structures pour travailler, aller voir, écouter et leur demander de travailler encore plus avec nous sur, par exemple, la parentalité, l'accès au droit. Ce sont des choses auxquelles nous croyons. Et il s'agit aussi d'apporter partout, à quelque 120 ou 160 000 Alsaciens, chère Anne REYMANN, une politique publique plus forte dans les quartiers ou dans les territoires qui ne vont pas bien. Nous augmentons considérablement nos budgets sur la politique de la ville. Encore une fois, il s'agit d'actions cohérentes au service d'une plus grande cohésion sociale. Il s'agit de la mixité sociale, du soutien aux centres socioculturels et à la politique de la ville.

Concernant le bilinguisme, cher Victor, cette année est une année particulière. Cette année est l'année du bilinguisme. C'est écrit en grand sur le fronton de nos collectivités. Ça signifie que, pour quelques rapports, avec Victor VOGT, nous ne pourrons pas participer, car nous sommes respectivement Président et Vice-Président de l'OLCA. Nous vous demanderons de porter la création de l'Office public des langues régionales d'Alsace. C'est une année vraiment importante pour nous, où nous allons transformer l'essai sur le bilinguisme, où nous continuerons quelque chose qui fonctionne très bien. Nous allons renforcer notre travail avec les communes sur les mercredis du bilinguisme. On rappelle qu'un petit Alsacien passe moins de 18 % de son temps à l'école. Il y a donc beaucoup de temps pour travailler avec lui et sa famille en dehors de l'école, pour aller chercher cette langue et cette culture alsacienne. C'est la philosophie des mercredis du bilinguisme. Nous maintenons notre travail avec les associations et notre effort envers l'enseignement hors contrat pour travailler sur la langue alsacienne. Cette année est donc une grande année. Je remercie encore Victor VOGT pour toute l'énergie qu'il met dans la défense du bilinguisme.

On a fait le tour du PowerPoint. Maintenant on va pouvoir se consacrer encore une fois aux discussions autour de ces politiques publiques. Je rends la parole au Président.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Nicolas pour cette présentation. D'abord, deux amendements

ont été déposés par le groupe AECS, Monsieur KOBRYN et Madame LARONZE. La parole est à Monsieur KOBRYN pour présenter le premier amendement.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Je voulais effectivement vous proposer un amendement dans le cadre de la PMI, qui fait suite au débat riche qu'on avait pu avoir sur la question de la lutte contre l'inceste. Il se trouve que la PMI s'occupe des enfants de moins de 6 ans. Or selon les données relatives aux enfants de moins de 6 ans, qui sont fournies par l'UNICEF, 21 % des personnes qui sont victimes de violences sexuelles l'ont été avant l'âge de 6 ans. Une personne sur cinq. Donc cet amendement propose, étant donné ce recoupement entre le public de la PMI et cette situation extrêmement spécifique des violences chez de très jeunes enfants, de développer une action en faveur de ces publics. Je crois que c'est à cet âge-là qu'on peut réussir à prévenir un maximum de violences, puisqu'on a la chance d'avoir cet accompagnement sur mesure, avec des professionnels qui sont reconnus, de qualité, de proximité. Cet amendement propose d'utiliser la chance du réseau des PMI et le savoir-faire des professionnels pour prendre notre part dans la lutte contre l'inceste.

**M. LE PRÉSIDENT** – Madame LARONZE, pour présenter le second amendement.

**Mme LARONZE** – Merci. Cet amendement se situe, pour faire référence notamment à la présentation de Nicolas MATT, entre la politique qui concerne les collèges et la politique applicable dans les quartiers prioritaires de la ville. Il manque un aspect, en tout cas à mes yeux, et je propose dans cet amendement d'insister sur les financements nécessaires, en tout cas pour rattraper les retards qui ont été pris, pour les collèges dans les quartiers prioritaires. Un certain nombre d'infrastructures manquent, ce qui est parfois lié à des années de retard, d'absence d'intervention des pouvoirs publics pour mettre en place des équipements sportifs, des restaurations scolaires, des aménagements pour les personnels en situation de handicap, mais aussi pour les collégiens. Des décisions ont été prises, comme dans certains collèges à Strasbourg. C'est une avancée très claire. Mais malheureusement, nous sommes dans une phase qui, sur le plan budgétaire, va mettre en difficulté les arbitrages futurs. Et actuellement sont suspendus un certain nombre de travaux qui sont envisagés. Je pense notamment au plan Ad'AP, qui permet un aménagement pour les personnels et les enfants en situation de handicap, mais pas uniquement. Par rapport à toutes ces infrastructures qui manquent dans les collèges des quartiers prioritaires, ce que je propose dans cet amendement, c'est qu'on prenne un engagement fort, qui est celui de rendre prioritaires les collèges des quartiers prioritaires.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Sur ces deux éléments, je vois Pascale qui a levé la main.

**Mme PFEIFFER** – Merci Monsieur le Président. Je voudrais rappeler, en ce qui concerne les quartiers prioritaires, notre magnifique et ambitieux projet consistant à reconstruire un collège qui remplacera progressivement le collège Solignac, avec des moyens ultra-modernes, et surtout la très grande ambition d'en faire un collège orienté vers les sciences. Pour cela, nous travaillons d'arrache-pied, avec nos services, avec les services du Rectorat et le Recteur, pour mettre en place des postes à profil, des sections dérogatoires, pour rendre ce nouveau collège le plus attractif possible et donc assurer la mixité sociale qui manque encore un peu dans nos quartiers. Nous sommes vraiment engagés. Il n'y a aucun recul sur le budget qui est consacré à ce collège. Je tenais vraiment à le souligner.

Autre point. Permettez-moi une pique. Vous parlez dans cet amendement de répondre au manque d'équipements sportifs. Concernant un autre collège du Neuhof, qui n'est pas en REP+, mais quand même en REP, un magnifique terrain de sport va être construit par la Ville de Strasbourg, qui veut certes y mettre une école. Elle est propriétaire de ce terrain. Mais il était mutualisé avec les élèves de notre collège Stockfeld. Je voulais vraiment déplorer cette situation.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de

parole avant de donner la parole au rapporteur pour répondre aux amendements ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Nicolas.

**M. MATT** – Merci Président. Sur l'amendement « développer une politique ambitieuse en faveur des collèges existants situés dans les quartiers prioritaires alsaciens », on peut toujours tout dire, ça ne coûte pas cher. Mais quand même, quand on voit le plan massif d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace dans les collèges, quand on voit les efforts qui sont faits, notamment dans un collège qui vous est cher, chers collègues, à travers le déploiement de la cantine mobile de la Collectivité européenne d'Alsace, quand on voit le niveau de dialogue avec la Ville de Strasbourg pour, tout en préservant des surfaces bâties, faire de la restauration scolaire, quand on voit les investissements pour le nouveau collège des sciences à Lyautey, le collège passif d'Eckbolsheim, quand on voit comment on investit au quotidien, comment les équipes sont mobilisées, cet amendement a tendance à faire croire que rien ne se fait, ce qui est quand même un petit peu fort de café. On rappelle quand même que dans le précédent mandat, 10 millions d'euros avaient été consacrés par le Département du Bas-Rhin avec la Ville de Strasbourg pour construire des équipements sportifs sur le banc communal de Strasbourg. Les collégiens strasbourgeois ne sont pas abandonnés comme vous essayez de le faire croire. C'est là où on concentre la plupart de nos investissements, parce qu'il faut bien dire que c'est sur le banc communal de Strasbourg et celui de la Métropole où il y a la poussée démographique la plus grande, et où nous allons devoir le plus construire pour accueillir les collégiens et les collégiennes qui espèrent pouvoir aller dans nos bâtiments. Je vous le dis, je ne voulais pas trop le faire, mais on aimerait que les rapports avec la Ville de Strasbourg soient tout aussi bons pour la construction des collèges et la cession des terrains qu'ils le sont pour la construction d'éléments liés à la restauration scolaire. Je pense que c'est là où se situe la bonne intelligence partagée, et c'est là où nous devons travailler. Donc je propose un rejet de cet amendement.

Concernant l'amendement sur l'inceste, Monsieur KOBRYN, vous revenez très régulièrement, via votre groupe, sur une proposition pour un engagement plus important ou plus lisible, c'est ce qu'on s'était dit récemment, de la Collectivité européenne d'Alsace sur la thématique de l'inceste. Vous avez raison. Je fais ce constat à travers votre interpellation, et c'est une remarque que je me fais à moi-même : nous ne sommes peut-être pas assez bons dans le faire savoir sur les politiques que la protection maternelle et infantile déploie en termes de lutte contre ce fléau qu'est effectivement l'inceste. Je parle par exemple de l'opération « Kiko et la main ». Je parle par exemple des formations « Stop aux violences sexuelles ». Mais cela ne doit pas nous empêcher collectivement de réfléchir à de nouvelles opérations et de challenger nos opérateurs, notamment les nouveaux comme les centres sociaux culturels, avec qui nous pourrions travailler pour demander un renfort sur ces thématiques bien précises. Je ne sais plus si c'est vous ou votre Présidente de groupe qui, lors du dernier Conseil, avait suggéré qu'on ne donne pas de piste de travail aux centres socioculturels. Mais moi je crois que ça doit faire partie d'une piste qu'on peut renforcer. En tout cas, la CeA fait déjà des choses et est impliquée dans la lutte contre l'inceste. Mais je pense que, comme je vous l'ai déjà formulé, ça ne doit pas nous interdire, notamment en cinquième Commission, de réfléchir et travailler avec les services à une façon de peut-être mieux le faire savoir, et peut-être d'envisager de nouvelles actions. C'est un sujet grave, sérieux, sur lequel il faut en permanence travailler. En tout cas, je sollicite un rejet de cet amendement parce qu'à mon sens il n'y a pas d'objet ici. Mais on remet le couvert pour annoncer et faire mieux.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien, merci. Je propose donc le rejet des deux amendements au regard des arguments donnés par Nicolas. Bien évidemment, la lutte contre l'inceste est clairement dans l'ADN de la PMI. Il n'était peut-être pas nécessaire de l'indiquer. Elle y contribue, et les exemples donnés par Nicolas en témoignent. Qui est pour le premier amendement ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Qui est pour le second amendement ? Le même groupe. Qui s'abstient ? Les deux amendements sont rejetés.

Sur la politique plus globale, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur FREMONT.

**M. FREMONT** – J'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de la séance de débat d'orientations budgétaires et je vous le redis ici brièvement : vous étendez le soutien aux centres socioculturels à l'ensemble de l'Alsace, tout en diminuant à terme le montant moyen de l'aide financière par centre par rapport à ce que faisait le Conseil départemental du Bas-Rhin. Vous poursuivez également l'aide aux projets portés dans les quartiers politiques prioritaires de la ville, dit QPV, mais sans corrélation mathématique entre les moyens financiers et l'évolution du nombre de personnes qui y résident et concentrent les difficultés sociales. Vous diminuez de plus de 8 millions d'euros votre soutien au monde sportif et culturel. Dans nos cantons respectifs, c'est donc bien un désengagement de la CeA que les citoyens vont subir. Je pense en particulier aux habitants des quartiers populaires de nos villes, pour qui ces actions constituent un socle précieux pour continuer d'essayer de maintenir la tête hors de l'eau, de faire société ensemble. Je pense également à la baisse du soutien aux clubs sportifs, qui aura nécessairement un impact sur la vie associative. Partout où la CeA se désinvestit, les clubs se tourneront vers les autres financeurs, en premier lieu les communes, dont les petites comme les plus grandes essaient déjà de maintenir leurs propres subventions. La flamme olympique aura à peine eu le temps de passer en Alsace que la CeA remballé déjà ses ambitions en matière de politique sportive. Nous le déplorons. C'est la raison pour laquelle nous demandons un vote séparé pour le vote du budget primitif de la politique sportive.

En aparté, concernant le rapport sur la politique d'administration générale, je n'ai pas pu m'empêcher de noter que, dans le volet Direction de l'immobilier et des moyens généraux, il n'était pas fait mention des projets de construction de collèges qui sont entrés en 2024 en phase d'étude. Ce rapport ne fait état que du programme pluriannuel d'investissement concernant la restructuration d'un collège sur trois, parmi les 147 collèges publics d'Alsace existants. Pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Président, que les choix budgétaires de la Collectivité n'impactent pas le calendrier de construction des collèges tant nécessaires, notamment dans l'Eurométropole. Je rappelle qu'un engagement a été pris publiquement, en particulier pour le collège ouest de Strasbourg, d'une livraison pour septembre 2028. Les jeunes et les équipes éducatives qui subissent déjà l'insuffisance de places ont besoin d'être rassurés. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. En complément de l'intervention de mon collègue sur le sport, je voudrais rajouter deux éléments. Le premier est une question concernant la protection de l'enfance. Nous saluons l'augmentation des budgets, les efforts qui sont consentis année après année. En revanche, quand on regarde les choses un petit peu posément, on se rend compte que dans les exercices de budget primitif, vous avez déclaré la création de 750 places sur trois ans, ce sont les chiffres cumulés, mais seulement 49 % de ces places ont été réalisées. Ma question est la suivante. Vous prévoyez la création de 140 places au budget primitif 2025. Est-ce que vous pensez pouvoir tenir ces places ? Sinon, quelles sont les options que vous avez déjà envisagées ?

Ma seconde question porte plutôt sur des choix de baisse budgétaire. Le sport a été évoqué, mais il y en a d'autres. Dans le rapport du budget général, il est évoqué qu'ont été sacrifiées toutes les politiques qui ont du sens. Ici, il y en a certaines qui sont une véritable variable d'ajustement. Je me demande pourquoi, étant donné le sens qu'elles avaient. Il y a ainsi 200 000 euros en moins sur le remplacement des professeurs. Il y a des maintenances en moins. Il y a 50 000 euros en moins pour la réussite éducative, qu'il s'agisse du programme d'égalité des chances, du « journal au collège », des filières métiers, de la Ligue de l'enseignement, de l'usage de l'eau, de l'accompagnement à la scolarité. Tout ça est supprimé. Il y a également 130 000 euros en moins pour la

prévention, que ce soit pour les premiers secours ou le harcèlement. Ma question est simple. Pensez-vous vraiment que les questions éducatives soient des variables d'ajustement ? Je ne parle pas ici du plan d'investissement, mais de l'ensemble des mesures que nous mettons en soutien à l'éducation des élèves en Alsace. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Philippe.

**M. MEYER** – Si je ne dis pas un mot sur l'éducation, vous allez dire que je ne suis pas en forme. D'abord, je souhaite remercier bien sûr les services pour tout le travail considérable réalisé ces derniers mois et les projets à venir, et bien sûr saluer notre engagement toujours aussi fort en faveur de la jeunesse qui, je le rappelais en propos liminaire, rencontre des difficultés significatives.

Bien sûr, l'éducation participe à l'effort collectif d'économie qui nous est demandé. Dieu sait que nous sommes amenés à le regretter et à ne pas considérer que les sujets sur lesquels on a revu la copie n'étaient pas des politiques efficaces, porteuses de sens. On a pu, par exemple, sur les gestes qui sauvent, que vous n'avez pas cités, mettre en place un mécénat qui va couvrir le coût de ce que cela représente pour l'ensemble des quatrièmes des collèges. Ces politiques éducatives, ce sont des projets qui se développent, qui s'épanouissent. Il y a de nouveaux dispositifs qui arrivent. Il y en a qui s'arrêtent. Nous devons tenir compte aussi de leur réalité, de leur efficacité, et de la demande sur les territoires.

Un mot quand même sur les 59 centres socioculturels, notre soutien pour l'harmonisation, la cohésion sociale qui reste une priorité, la politique de la ville et des investissements qui se poursuivent, Monsieur FREMONT, en fonction de l'avancement des projets, lorsqu'ils sont prêts, lorsqu'ils sont à maturité, mais également en fonction des besoins qui tiennent compte de l'évolution de la population scolaire, que nous surveillons année après année.

Je crois qu'on peut toujours faire plus, mais il y a un contexte et ce budget est au rendez-vous de l'ambition éducative de la Collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas. Nicolas, tu peux répondre si tu veux bien. Merci.

**M. MATT** – Merci Président. Je pense qu'on n'arrivera pas à se mettre d'accord avec notre groupe d'opposition. C'est une certitude. Encore une fois, on a déjà eu un débat long. Je ne vais pas y revenir. Quand on augmente les budgets liés aux centres socioculturels, dans toute l'Alsace, quand on maintient les niveaux de financement, peu ou prou, des centres socioculturels dans le Bas-Rhin et qu'on les augmente dans le Haut-Rhin, il y a plus. C'est comme ça. On ne peut pas dire que les financements baissent si les budgets augmentent. Encore une fois, on n'était pas d'accord. Je ne peux pas vous démontrer l'inverse. C'est la vie, c'est mathématique. Donc là-dessus, on ne sera pas d'accord, mais je n'y peux absolument rien.

Ensuite, sur les créations de mesures, on a créé 291 places qu'on a fait voter depuis 2021 dans ce Conseil. Je ne sais pas où vous avez trouvé qu'on avait proposé la création de 700 places. Personnellement, j'aurais peut-être aimé, mais ça dépasse largement la capacité d'enfants qu'on a à placer. Ceci dit, il y a parfois un delta entre le vote et la création de la place, parce qu'il faut recruter des travailleurs sociaux et ça peut effectivement prendre du temps, mais certainement pas dans les proportions que vous évoquez. J'avoue qu'il y a, pour reprendre le mot de Monsieur FREMONT, une incompréhension mathématique. Mais franchement, ça dépasse mes compétences. Je ne sais pas quoi dire si les chiffres n'ont aucun rapport avec la réalité de ce que nous votons et de ce que nous exécutons. Malheureusement, Président, je suis obligé de botter en touche.

**M. LE PRÉSIDENT** – On va passer au vote. Je sépare bien, à la demande de Monsieur FREMONT, le sport des autres secteurs. Sur le sport, qui est contre le budget proposé ? L'ensemble de l'opposition. Très bien. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Sur les autres missions présentées dans ce rapport par Nicolas, qui est contre nos mesures ? Personne. Qui s'abstient ? Abstention du groupe. Rapport adopté.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

- Rejette à la majorité l'amendement « Grâce à la PMI, lutter contre l'inceste dès le plus jeune âge » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Développer une politique ambitieuse en faveur des collèges existants situés dans les quartiers prioritaires alsaciens » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- ❖ décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 365 448 293 € en dépenses et de 12 390 600 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1) :

#### **Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 2)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement, un crédit de paiement de 300 491 839 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement, un montant de 5 877 700 €,

#### **Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (Cf. Annexe 3)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 165 300 € et un total d'autorisation d'engagement de 751 500 €,
  - en investissement, un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement, un montant de 801 500 €,

#### **Pour la politique de l'Education (Cf. Annexe 4) hors investissement immobilier**

- en dépenses
  - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 45 992 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 150 000 €,
  - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 4 134 047 € et d'autorisation de programme de 113 380 €,
- en recettes
  - en fonctionnement, un montant de 5 135 000 €,

- en investissement, un montant de 562 000 € et un total d'autorisation de programme de 100 000€,

**Pour la politique de la Jeunesse (Cf. Annexe 5)**

- en dépenses
  - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 3 070 385 € et une diminution des autorisations d'engagement de 122 000 €,
  - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 3 649 €,
- en recettes
  - en fonctionnement, un montant de 14 400 €,

**Pour la politique du sport et de la vie associative (Cf. Annexe 6)**

- en dépenses
  - en fonctionnement, un crédit de paiement de 4 819 033 € et d'autorisation d'engagement de 4 666 €
  - en investissement, un crédit de paiement de 182 040 €.

**Pour la politique du Bilinguisme (Cf. Annexe 7)**

- en dépenses
  - en fonctionnement, un crédit de paiement de 1 510 000 € et une diminution des autorisations d'engagement de 2 000 000 €,
  - en investissement, un crédit de paiement de 20 000 €.

❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 de la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre :

Vote séparé concernant la Politique Sport et Vie Associative de M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur et Mme QUINTALLET Ludivine

2 abstentions : Vote séparé concernant la Politique Sport et Vie Associative de Mme BEY Françoise et M. OEHLER Serge

4 abstentions : M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine sur les politiques suivantes :

- Aide sociale à l'enfance,
- Protection maternelle et infantile,
- Education et Jeunesse,
- Bilinguisme.

**CD-2025-2-6-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN**

Mme Pascale SCHMIDIGER, rapporteur

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons passer à la culture. Pascale.

**Mme SCHMIDIGER** – Monsieur le Président, chers collègues. Comme toutes les autres politiques, nous avons été mis à contribution pour participer à cet effort collectif. Ça n'a pas été un exercice simple. Comment trouver la bonne équation, le bon compromis entre la nécessité de participer à l'effort budgétaire et notre ambition d'inscrire la culture et le patrimoine au cœur des enjeux de rayonnement des territoires ? Comment préserver notre écosystème ? Comment rester présent dans les territoires ?

Je ne vous cache pas que les propositions de crédits sont inférieures à celles de 2024. Les mesures d'adaptation pour 2025 comprennent une réorganisation des établissements culturels, notamment les châteaux, la Bibliothèque, les Archives et le Vaisseau. Nous n'allons pas abandonner le projet d'archives de Colmar, qui reste tout à fait d'actualité. Notons la réduction de 5 à 25 % des subventions aux grands opérateurs culturels, ainsi que la suspension temporaire de certains appels à projets. Le redimensionnement des actions portées directement par la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 2,3 millions d'euros. Cela concerne la politique documentaire de la Bibliothèque d'Alsace, la programmation des événements et des actions culturelles dans les établissements, les châteaux (Haut-Koenigsbourg, Hohlandsbourg), le Vaisseau, les Archives. Mais il s'agit aussi d'un redimensionnement des frais généraux dans ces établissements.

Nous avons également dû réduire les subventions de fonctionnement à différentes structures. Vous savez qu'il y a quelques dizaines de structures que nous subventionnons aujourd'hui. Il s'agit d'une contribution de l'ensemble de ces opérateurs culturels, cofinancés à hauteur de 5 %. Il s'agit d'une contribution également des scènes labellisées et des festivals, dans lesquels la participation de la Collectivité est minoritaire, à hauteur de 10 %. Il s'agit aussi de contributions ajustées, de 5 à 25 %, à la situation des grands opérateurs culturels, dans lesquels nous sommes financeurs majoritaires, pour tenir compte de chaque situation.

Nous avons dû également suspendre un certain nombre d'appels à projets thématiques annuels ou de dispositifs précis. Je pense aux pratiques artistiques amateurs ou à l'aide à la diffusion en Alsace.

Pour autant, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit une action culturelle ambitieuse, soucieuse des publics prioritaires, malgré ces ajustements. Nous maintenons notre soutien aux initiatives jugées essentielles. Nous poursuivons les programmes d'éducation aux médias et de culture scientifique, tout en renforçant notre appui aux pratiques artistiques amateurs, avec une enveloppe supplémentaire de 430 000 euros, entre 2025 et 2027. Le financement des orchestres de Mulhouse et de Strasbourg est maintenu, de même que le soutien au réseau des 18 scènes d'Alsace.

J'évoquais tout à l'heure les 430 000 euros. Il s'agit bien d'un soutien renforcé pour l'enseignement artistique, à échéance 2027, pour 150 écoles, 35 000 élèves et 1 200 enseignants. Il s'agit d'une augmentation progressive du financement des 18 scènes d'Alsace, à hauteur de 900 000 euros pour 2028. Nous restons donc bien présents dans la diffusion et la création artistiques. Nous continuons d'être présents dans le développement des programmes d'éducation aux médias et de culture scientifique. Il s'agit aussi d'un soutien et d'une présence marqués dans les établissements, que sont les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg, le Vaisseau, les Archives et la Bibliothèque d'Alsace.

Nous continuerons à nous mobiliser plus fortement pour les formations et les programmations culturelles au service des publics prioritaires de la Collectivité, les jeunes, les personnes âgées ou en situation de handicap, les collégiens ou encore les personnes en recherche d'emploi, pour renforcer notre expertise au service d'une fonction sociétale de la culture. Toutes ces actions culturelles n'auront de sens que si elles sont coordonnées à l'échelle des territoires, pour renforcer cette volonté des acteurs locaux d'améliorer les

services et de fédérer leurs habitants. Dans cette optique, le déploiement des schémas de lecture publique, des enseignements artistiques et des conventions qui en découleront seront des leviers essentiels pour favoriser le dialogue avec les communes et leurs groupements. Cette approche favorise la mise en réseau, qui va au-delà d'une considération d'efficacité ou d'efficience. L'ambition est de dépasser la simple notion de loisir ou de consommation culturelle, pour que le moment culturel soit plus présent dans le quotidien de chacun et sur tout le territoire. Voilà pour le volet patrimoine et rayonnement alsacien.

Je passe au volet Europe et transfrontalier. En préambule, nous restons une Collectivité qui assume son ambition de développer le sentiment d'appartenance rhénane, en portant notamment un projet de territoire fédérateur à l'échelle rhénane, et plus globalement d'inscrire l'Europe en Alsace et l'Alsace en Europe, au bénéfice de nos habitants.

Comme pour le volet culture et patrimoine, nous avons dû adapter notre engagement financier dans tous les domaines, Europe et transfrontalier. Les propositions d'inscription de crédit, en fonctionnement, s'établissent à 1,6 million d'euros pour 2025. Les mesures d'adaptation comprennent un moratoire sur le fonds de démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne. Il ne s'agit pas de se désengager. Nous abordons effectivement ce contrat dans le cadre d'une année de respiration financière pour la CeA. Des mesures d'adaptation seront ciblées sur le volet international, la Pologne, Madagascar, mais aussi sur des fonds de coopération dédiés aux projets citoyens rhénans. Là aussi, 2025 sera une petite pause, avant de reprendre ensuite ces politiques, je l'espère, en 2026.

Pour autant, nous poursuivons une action européenne et transfrontalière qui reste ambitieuse. Je peux citer la poursuite du financement des projets transfrontaliers par le fonds de coopération transfrontalière, et le soutien constant aux différents organes et structures de coopération transfrontalière – nous pensons au réseau Infobest, présent sur tous les territoires, mais aussi au Centre européen de la consommation, à l'Euro-Institut et à d'autres formations. Il s'agit de la poursuite du financement de nombreux projets structurants inscrits dans le contrat triennal.

Notons deux ambitions fortes pour 2025. Il s'agit tout d'abord de développer le sentiment d'appartenance au Rhin supérieur. Vous savez que nous sommes engagés aux côtés de nombreux partenaires transfrontaliers. Nous partageons une ambition commune, notamment en termes d'aménagement de ce marché transfrontalier. Il est prévu notamment d'actualiser un document qui date de 2001. Nous sommes en train de finaliser ce nouveau cadre pour 2025, en concertation bien sûr avec l'ensemble de nos partenaires transfrontaliers. Les défis n'ont pas de frontières. Le climat, l'énergie, l'eau sont des défis, des sujets que nous partageons avec nos amis suisses et allemands.

L'autre volet est de faire rayonner l'Europe en Alsace et l'Alsace en Europe. Vous l'avez rappelé, nous vivons aujourd'hui une période particulière d'incertitudes géopolitiques. Il est important de veiller à diffuser et continuer à diffuser les valeurs de paix, de démocratie, d'unité, qui nous unissent sur le continent européen. Nos actions visent à faire rayonner d'une part l'Europe en Alsace, avec de nombreuses actions de sensibilisation. Je pense bien sûr au mois de l'Europe, qui approche, en mai. Il s'agit de continuer à faire rayonner l'Alsace en Europe. Notre Président, de temps en temps, représente notre Collectivité à Bruxelles, et nous savons pouvoir compter sur lui pour faire porter la loi Alsace à Bruxelles, pour que l'Alsace soit bien présente sur la scène européenne.

Lara, tout à l'heure, disait que nous savons où nous allons. L'Alsace a toujours su faire face à ses défis. Nous restons dans cette démarche. Essayons de faire de nos choix des réussites. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Pascale. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Mme SCHMIDIGER** – J’aimerais quand même citer mes collègues qui sont à mes côtés tout au long de l’année et qui pilotent avec cœur et passion leur délégation. Je pense bien sûr à Nathalie en face de moi, qui s’occupe de la politique castrale, Raphaël qui s’occupe plus particulièrement du volet culture, Sabine du patrimoine, mais aussi Maxime qui s’occupe de la mémoire. Ce sont de belles missions que vous portez à bras le corps. Je tiens à vous remercier tous les quatre, mais aussi l’ensemble des services, l’ensemble des agents, qui sont nombreux à travailler à nos côtés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Pascale. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Avant toute chose, il y a eu effectivement un certain nombre de baisses de subventions, vous l’avez évoqué, Madame la Présidente. Je tiens à rappeler que j’ai demandé des informations à ce sujet, qu’elles ne m’ont pas été transmises. C’est donc une entrave à mon droit d’information d’élus, dont les risques seront portés par votre exécutif.

Ensuite, sur le fond du dossier, il y a eu hier une publication de la coordination des fédérations et associations de culture et de communication. Dans cette communication, 72 % des acteurs associatifs du monde culturel expliquent que pour eux, la baisse des subventions les conduits à se sentir méprisés et 45 % s’estiment épuisés. Voilà le constat général qui est partagé au niveau national.

Quels sont les choix que vous faites ? D’offrir la culture comme victime expiatoire de vos choix budgétaires. Les choix sont clairs et nets. Vous supprimez le festival Sous les étoiles, qui représentait un très beau moment au cœur de l’été. Vous supprimez Artistes en collège, qui permettait d’aller au plus proche des collégiens pour leur proposer une rencontre avec des artistes. Vous supprimez l’appel à projets Culture et solidarité, qui permettait un fonctionnement transversal. Vous baissez de 25 % le fonctionnement des conservatoires. Et vous baissez de plus de 30 % l’aide à la diffusion. En bonne collectivité de droite, la culture est donc la variable d’ajustement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Allez voir l’Hérault, Département de gauche qui a supprimé 100 % des subventions.

**M. KOBRYN** – Nous voterons évidemment contre ce budget, parce que nous ne souscrivons pas à cette vision.

**M. LE PRÉSIDENT** – Jean-Philippe.

**M. VETTER** – Merci, cher Président, de me donner la parole. Tout d’abord peut-être un petit mot d’ordre général, pour dire à mes chers collègues verts, communistes ou indépendants, qu’il y a un an seulement ils nous expliquaient qu’on était assis sur un tas d’or. Je bénis le ciel que les Alsaciens ne leur aient pas fait confiance. Parce que si on avait considéré il y a un an qu’on était effectivement assis sur un tas d’or, on serait couchés au fond du gouffre aujourd’hui.

Oui, nous devons faire face à un effet ciseaux de baisse de dotation et d’augmentation des besoins. Et quand on est une collectivité responsable et qu’on a les mains dans le cambouis, on doit prendre des décisions difficiles. Effectivement, lorsqu’on a moins de moyens, on doit faire des choix. Aujourd’hui, la Collectivité européenne d’Alsace fait le choix de se recentrer sur ses compétences. En tant que fils de boulanger, je tiens à vous dire qu’au bout d’un moment, on demande surtout à un boulanger de faire du bon pain. Notre Collectivité européenne d’Alsace se recentre et essaie de faire le maximum sur ses propres compétences. Est-ce que c’est par gaieté de cœur ? Non. Est-ce que c’est un choix en responsabilité ? Oui.

Toutefois, je me permets d'avoir un mot sur le contrat triennal. Le contrat triennal, ce n'est pas seulement un engagement en termes de culture, de démocratie ou de recherche. C'est aussi une signature qui implique la Collectivité européenne d'Alsace auprès d'autres partenaires, la Ville, l'Eurométropole, la Région et surtout l'État. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas répondre présents, sinon nous créerions un précédent dans lequel s'engouffreraient les autres collectivités, en particulier l'État qui trouverait toujours une bonne raison de ne pas participer au budget commun du contrat triennal. Cher Président, je pense que tu auras une parole sur ce sujet, mais je me réjouis que nous affichions clairement que nous allons poursuivre notre engagement sur le contrat triennal, car c'est une signature de la Collectivité européenne d'Alsace, qui compte. D'autant plus que dans CeA, le « e » signifie européenne. Tout ça pour vous dire que je me réjouis que nous fassions honneur à notre signature, mais aussi que nous soyons une Collectivité parfaitement responsable et ancrée dans le réel. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** – Yves.

**M. HEMEDINGER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur KOBRYN, vous êtes vraiment dans l'excès, et surtout dans l'irresponsabilité. Parce qu'avec vous, c'est tout ou rien. Vous avez choisi rien. Je pense que les institutions que nous soutenons, les associations que nous soutenons, apprécieront le fait que vous ne daignez même pas leur voter ce budget, qui pourtant leur profite et qui résulte de choix de notre part qui sont très forts, parce que ce n'est pas une compétence directe, c'est une compétence optionnelle. Vous avez compris ce que je voulais dire. Cette politique du tout ou rien est totalement irresponsable de votre part.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je rappelle quand même que, dans cette politique de la culture, on a rajouté des moyens sur un certain nombre de politiques qui nous sont apparues prioritaires. Je reconnais que cette séance budgétaire est compliquée pour nous tous. Retirer des moyens nous fait mal au ventre. De toute façon, si on a fait toutes ces démarches et tous ces soutiens, c'est parce qu'on pensait qu'ils avaient du sens. Sinon on ne l'aurait pas fait. Mais quand on vous enlève autant de moyens, il ne peut pas ne pas y avoir d'impacts. Donc on a dû faire un certain nombre de choix, et ils sont difficiles à faire. Pour nous tous aujourd'hui, c'est compliqué, sauf pour l'opposition. Vous n'avez pas fini de taper sur la Collectivité. Vous allez la taper lors du budget prochain, du budget d'après, du budget suivant. Parce qu'au regard du contexte international et national, avec un État exsangue, je ne vois pas comment notre situation financière pourrait s'améliorer dans les années futures. On devra donc encore faire des réductions. On a travaillé le budget 2025 ; lundi, je regarde Emmanuel, DGS, on remet l'ouvrage sur le métier. C'est ça la réalité de ce qui va se passer.

Monsieur KOBRYN, on voit que vous vous délectez. Si ça peut vous faire plaisir, moi je suis un type très ouvert. Je suis content aujourd'hui que vous ayez du plaisir à être dans cette situation. C'est un peu dommage parce qu'on est dans une responsabilité collective. Vous pourriez être dans une logique plus respectueuse de cette réalité budgétaire. Mais je pense que vous n'avez jamais eu l'opportunité de gérer une collectivité, donc vous ne mesurez pas la difficulté de la gestion.

Concernant l'expression de Jean Philippe, et je le remercie de ses propos, il est vrai que nous avons signé le contrat triennal et que nous sommes engagés. C'est un contrat entre 2024 et 2026. Rien qu'en 2024, on est déjà à 50 % des 22 millions sur lesquels nous nous sommes engagés. Il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en question cet engagement, contrairement à la Région, puisqu'elle n'a pas voté en 2024 les moyens qu'elle devait consacrer à l'aéroport, en Conseil d'administration. Je tiens quand même à la dire, parce que personne ne s'en est fait l'écho. Mais la réalité, c'est que la Région s'est déjà désengagée, alors qu'elle n'a pas la même obligation de dépenses sociales que nous pouvons avoir nous, puisque près de plus de 70 % de notre budget est contraint, alors que la Région a beaucoup plus de compétences volontaristes, sur lesquelles elle peut jouer.

Aujourd'hui, elle a déjà remis en cause le contrat triennal. Il ne s'agit pas pour la Collectivité européenne de remettre en cause le contrat triennal. Tu as raison de rappeler la signification du « e » de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous y sommes particulièrement attachés. Par exemple, nous allons investir encore 13,8 millions dans l'école européenne. Nous sommes toujours dans le soutien fort à l'aéroport. Il s'agit de 2,5 millions d'euros pour trois ans, donc on est clairement engagés. La seule demande que nous avons formulée, et qui a été traduite par l'expression de Pascale, c'était de pouvoir un peu étaler les appels à projets. C'était une toute petite partie du contrat, qui a trait à la culture et à la démocratie, où on a demandé que les choses puissent être étalées sur les trois ans et pas cette année. J'ai eu l'occasion d'échanger sur ce point avec le Préfet, qui m'a dit que le cas échéant, il pourrait y avoir une avance de l'État sur le sujet. On va être très attentifs. Mais de toute façon, on ne remettra pas en cause le contrat triennal. C'est un engagement écrit. On a toujours tenu nos engagements sur le contrat triennal. Je tenais à préciser cela. Il y avait cette volonté de faire un moratoire, c'est le terme qu'on a utilisé. C'était l'idée simplement de décaler dans le temps les appels à manifestation d'intérêt, pour pouvoir souffler cette année, au regard du contexte budgétaire particulièrement difficile, notamment au regard de la ponction forte que l'État nous fait, et qu'il ne devrait pas normalement nous refaire, parce qu'il nous a toujours dit que c'était un *one shot*. J'espère que l'État respectera son engagement. Je l'ai dit au Préfet quand on a échangé sur le sujet. C'est de nature à te rassurer, Jean-Philippe, par rapport au sujet, ce qui vous permettra aussi de répondre aux attaques éventuelles qui pourraient vous être formulées.

Je propose maintenant de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

- *Inscrit, au titre du Budget primitif 2025, relatif au patrimoine et rayonnement alsacien, un budget de 20 779 585 € en dépenses et de 10 194 260 € en recettes, ventilé comme suit :*

***Pour la politique Culture (cf. Annexes 1 et 2)***

• *en dépenses :*

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 14 893 610 €.*
- *en investissement : un crédit de paiement de 4 223 384 € et une variation d'autorisation de programmes de 683 000 €.*

• *en recettes :*

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 044 325 €.*
- *en investissement : un crédit de paiement de 0 € et une variation d'autorisation de programme de 600 000 €.*

***Pour la politique Europe et transfrontalier (cf. Annexe 1 et 2)***

• *en dépenses :*

- *en fonctionnement : un crédit de paiement 1 662 591 € et une variation d'autorisation d'engagement de 87 500 €.*

○ *en recettes :*

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 149 935 € et une variation d'autorisation d'engagement de 2 435 €.*

- *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.*

*Décide de suspendre sine die les dispositifs d'aides « Soutien à l'innovation dans les pratiques artistiques amateurs » votés par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 (délibération n° CD-2024-1-6-2) et « Aide à la diffusion en Alsace » (n° CD-2024-1-6-1).*

*Adopté à la majorité 4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine*

**CD-2025-2-7-1 - BUDGET PRIMITIF 2025 - RESEAUX ET MOBILITES**

*M. Jean-Philippe MAURER, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons passer au rapport suivant, sur les réseaux et les mobilités. Jean-Philippe MAURER.

**M. MAURER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Passons aux réseaux et mobilités. Je vous présenterai ce rapport avec quelques images à l'appui. La première concerne la montagne. Donc je vous présenterai ce rapport d'amour en aval. On commence par la montagne, puis on va descendre vers la plaine d'Alsace.

Concernant notre politique montagne, je tiens à saluer et remercier Annick LUTENBACHER, déléguée à la montagne, qui s'investit pleinement dans cette mission. Notre politique montagne tourne autour de plusieurs sites : la station du Champ du feu et quatre stations qui correspondent à quatre syndicats mixtes (Lac blanc, Vallée de Munster, Markstein Grand-Ballon et Ballon d'Alsace). Je tiens à souligner que ces sites sont déjà engagés dans l'évolution des pratiques et dans l'évolution de leurs équipements, même si le ski alpin reste toujours très attractif et draine beaucoup de personnes et de moyens, et que c'est une proposition à nulle autre pareille. Néanmoins, les diversifications sont déjà engagées depuis de nombreuses années. Je cite juste, en 2024, la luge sur bouée dite Tuby-gliss au Schnepfenried, la petite restauration et des aires de bivouac au Markstein, et le développement des sentiers ludiques au Lac blanc, tandis que le travail continue au Champ du feu avec des expertises complémentaires.

Notre volonté est d'accompagner la transition liée aux enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et économiques. Cela nous amène à plafonner à 1 million d'euros le montant des engagements annuels de la CEA pour accompagner les investissements des syndicats mixtes, à concentrer les gros investissements sur les stations les plus performantes et qui ont le plus de potentiel, et à accompagner vers la transition les stations plus modestes qui ont besoin d'évoluer. Le montant total est indiqué. Il s'agit d'un soutien au fonctionnement des syndicats mixtes pour 785 000 euros, d'un soutien à la modernisation de la neige de production sur le Lac blanc pour 790 000 euros, d'un soutien aux investissements des trois autres syndicats mixtes pour 212 000 euros, et sur le Champ du feu d'un projet d'acquisition de l'auberge de la Rothlach pour 250 000 euros et de la finalisation des études engagées pour l'évolution du site pour 190 000 euros. Voilà, dans les grandes lignes, les orientations de notre politique montagne dans le budget 2025.

Je vous propose de poursuivre en abordant les routes. Vous avez ici les principales orientations proposées. La Direction des routes est une grande direction, qui compte 1 000 agents, dont près de 800 installés et qui travaillent directement sur les territoires pour rendre ces routes agréables et assurer de bonnes conditions d'entretien et de fonctionnement, en faisant en sorte que nos services soient réactifs et que les projets soient bien accompagnés. On a plusieurs objectifs dans le cadre de ce budget 2025. Il s'agit de maintenir un budget suffisant pour l'entretien et la maintenance, de financer la poursuite des travaux en cours pour l'opération 5A3F – j'y reviendrai –, de poursuivre

l'investissement volontariste dans les mobilités douces, de prendre en compte la biodiversité pour l'entretien courant et les projets neufs, et enfin de financer le développement du système informatique de recouvrement et de paiement du R-Pass, puisque le marché a été notifié à l'opérateur.

Je propose de passer à la diapo suivante. J'en profite pour saluer et remercier Thomas ZELLER, délégué aux routes, dont l'engagement est aussi total dans ce domaine.

De quoi parle-t-on précisément, en matière de chiffres et de budget ? Il s'agit de 132 millions d'euros en dépenses pour 23 millions d'euros en recettes, puisqu'il y a des recettes dans la politique de la route. Vous avez ici les grandes lignes des masses qui sont engagées. Nous sommes à peu près à 100 millions d'euros d'investissement et à 32 millions d'euros de fonctionnement.

Cette politique des routes concerne d'abord le secteur de l'entretien et de l'exploitation. C'est le quotidien de l'activité de nos centres routiers, pour sécuriser la route empruntée par des millions d'Alsaciens et d'autres. C'est ce qui fait notre mobilité au quotidien. Il s'agit aussi des travaux neufs, des travaux d'envergure dans le cadre d'opérations d'aménagement de routes principales et d'opérations d'aménagement de proximité. Il s'agit aussi du secteur des mobilités, avec les pistes cyclables, les parkings de covoiturage et d'autres actions. J'en profite pour saluer ma collègue Laurence MULLER-BRONN, très investie sur les itinéraires cyclables. Il s'agit enfin des grands équipements structurants, auxquels nous contribuons, les activités des ports et le fret ferroviaire notamment. Vous avez ici les chiffres majeurs de nos engagements financiers. Il s'agit de la maintenance et de l'exploitation, de l'entretien courant, du R-Pass, entre autres.

Je reviens très rapidement sur l'année 2024. Nous avons une opération majeure engagée, qui se poursuit en 2024, chers collègues : c'est l'opération 5A3F. Elle permet d'améliorer la circulation autoroutière et routière aux abords des trois frontières et de l'agglomération de Saint-Louis, entre l'A35 et la RD105. En 2024, nous avons mobilisé 15,4 millions d'euros. Je vous rappelle aussi chers collègues que la déviation de Châtenois a été terminée, les travaux ayant repris en février 2024, pour 11,8 millions d'euros de dépenses. Il s'agit aussi du chantier Saverne Bouxwiller, pour 5 millions d'euros. Ces travaux ont été menés à bien pour les deux derniers. Le premier se poursuit en 2025.

2025, c'est l'entretien et l'exploitation. Vous aviez le fromage. En Alsace, c'est un Munster, ce n'est pas un fromage, qu'on vous présente. Il s'agit de la maintenance d'ouvrages d'art, des renouvellements des couches de roulement, des travaux d'équipement du réseau par les signalisations horizontales et verticales, et des dispositifs de retenue. L'effort de limitation budgétaire pèse véritablement là-dessus, pour limiter nos crédits à 49 millions d'euros. Les années précédentes, nous mobilisions plus de moyens. Mais je tiens à souligner que nous avons mobilisé dans les années précédentes beaucoup de moyens pour remettre à niveau le réseau autoroutier qui nous avait été transféré par l'État, qui était dans un état de fatigue assez avancé. Quand l'État vous transfère un équipement, nous nous retrouvons toujours, dans quelque domaine que ce soit, à devoir remettre des moyens pour le remettre à niveau. C'est ce que nous avons fait ces dernières années. Si vous roulez confortablement maintenant sur le réseau routier et autoroutier alsacien qui vient de l'État, vous pouvez savoir que c'est grâce aux moyens que la CeA y a consacrés. Nous mettons également sur ce secteur de l'entretien et de l'exploitation les aménagements de traverses d'agglomération. Les ouvrages d'art, c'est un vaste sujet. Depuis l'effondrement du pont de Gênes, tout le monde s'en est inquiété. Les expertises ont été faites. Je peux vous dire que 60 % de nos ouvrages d'art sont en bon état structurel, et les autres sont dans un état tout à fait correct. Nos ratios sont supérieurs à la moyenne nationale. Vous voyez que le travail qui est mené est un travail sérieux, de longue haleine, qui porte ses fruits. Concernant R-Pass, il s'agit de 10 millions d'euros d'engagement, pour permettre de développer le système d'exploitation. C'est aussi un budget de fonctionnement d'une trentaine de millions d'euros et une masse salariale de 21 millions d'euros. Concernant la

viabilité hivernale, il s'agit de 7,2 millions d'euros. Nous serons néanmoins obligés de lever un peu le pied sur le niveau de services. Mais soyez rassurés, quand vous circulez et circulerez sur les routes alsaciennes en 2025, vous continuerez de rouler sur des routes bien entretenues.

Au titre des travaux neufs, c'est la poursuite de notre opération 5A3F. Je vais juste vous donner deux chiffres. Sur l'A35, nous avons des pics quotidiens de 53 000 véhicules par jour. Sur la RD105, ce sont des pics de 30 000 véhicules par jour, dont 1 800 camions. Vous voyez que ce site devait être traité, et il l'est bien entendu, avec là aussi un cofinancement, notamment de la Confédération helvétique. Je remercie nos élus du territoire d'avoir œuvré dans ce sens-là. C'est la raison pour laquelle je faisais ce coup de chapeau à Thomas ZELLER. Il a permis que la Confédération helvétique se sente pleinement concernée par ce projet, qui mobilise deux tiers de nos crédits de paiement en travaux neufs pour 2025. C'est aussi l'opération de l'échangeur d'Erstein à hauteur de 3 millions d'euros et de la liaison Benfeld Sand. Je rappelle que ces opérations sont bien cofinancées. Donc si nous décaissons des moyens sur le budget du service des routes, des recettes sont attendues, qui rentreront dans le budget général. Ça ne revient pas aux routes, mais nous sommes contents de contribuer à améliorer les recettes du budget général de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le domaine des mobilités, il s'agit toujours de l'aménagement de pistes cyclables, des aires de covoiturage, notamment celle de Châtenois, qui est une opération importante à hauteur de 500 000 euros. Vous voyez que l'effort est soutenu. Nous voulons vraiment compléter l'ensemble de l'aménagement de ce territoire avec cette aire de covoiturage. Au titre des grands équipements, il s'agit du raccordement ferré de l'Euroairport, auquel nous portons toujours beaucoup d'intérêt, et des ports rhénans, notamment à Colmar et Neuf-Brisach.

Monsieur le Président, un dernier mot pour souligner les crédits d'études qui sont inscrits. C'est très important, parce que quand nos très grosses opérations vont se terminer, il faut que nous soyons en mesure d'accompagner de nouvelles opérations. Pour ça, il y a des études à mener. Il est donc important de préserver les crédits d'études pour être en capacité d'embrayer sur de nouvelles opérations. Demain se prépare aujourd'hui.

Voilà l'essentiel du budget des routes que je tenais à vous présenter. Je vous remercie de tout l'intérêt que vous leur portez. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Jean-Philippe. Lundi nous aurons une conférence de presse sur l'opération 5A3F, qui est une opération extraordinaire. J'en suis très fier. Elle va avoir un impact positif pour la vie courante de tous les travailleurs transfrontaliers, de tous les habitants autour de Saint-Louis, et jusque dans le Sundgau. Il y a un enjeu routier, mais aussi un enjeu ferroviaire, un enjeu cyclable, un enjeu de sécurité, un enjeu d'accessibilité, un enjeu de fluidité. Tout ça est pris en compte. Je regarde Pascale et Thomas. Je me suis plongé dans le projet un peu plus profondément. C'est assez remarquable. Des opérations vont avoir lieu de nuit, au cours de l'année, pour empêcher le moins possible les mobilités quotidiennes de nos concitoyens. C'est une attention particulière qu'on peut avoir pour eux. Pendant le weekend de Pâques, un pont sera effondré pour modifier une passerelle. C'est vraiment extraordinaire. Pour les liaisons transfrontalières, on va avoir une très belle liaison cyclable transfrontalière qui n'existait pas. Il s'agit aussi d'un gain de temps. Des gens pourront même aller travailler à l'aéroport en vélo, de manière sécurisée, et ils iront sans doute même plus vite en vélo qu'en voiture – je parle sous votre contrôle à tous les deux. C'est un projet dont on peut collectivement être très fier. Il sera achevé d'ici deux ans et demi à peu près, même si on a pris un petit peu d'avance. Mais c'est un projet remarquable. Je voulais le dire. C'est l'occasion pour moi aussi de remercier les équipes, qui ont fait un travail extraordinaire. Pascale et Thomas sont les ardents promoteurs de ces travaux, et ont une intention toute particulière, avec nos équipes, pour la vie quotidienne des habitants qui sont quand même impactés par tous

ces travaux. Mais on essaie de le faire à la dentelle pour améliorer les choses. Vraiment, c'est un très beau projet.

Monsieur FREMONT. On parle de routes. C'est incontournable. Allez-y, Monsieur FREMONT.

**M. FREMONT** – Vous disiez juste avant, Monsieur le Président, qu'il était facile d'être élu de l'opposition, qu'il suffisait grosso modo de réclamer plus de moyens partout. Je vais vous prouver le contraire ici au sujet du vote du budget réseaux et mobilités.

Chaque année depuis 2021, vous m'entendez réclamer un moratoire sur les projets routiers. On aurait pu s'imaginer qu'en 2025, avec le contexte économique que nous connaissons, vous dresseriez enfin la liste des projets routiers que vous décideriez d'abandonner. Cela viendrait libérer du budget sur d'autres champs d'action de la CeA. Il a été rappelé aujourd'hui à quel point ils sont nombreux et à quel point les besoins sont immenses. Mais il n'en est rien.

Par ailleurs, nous saluons le fait que vous décidez de réduire la voilure sur le volet entretien et surtout maintenance des routes, tout en gardant l'objectif de maintenir évidemment des conditions de sécurité satisfaisantes pour les usagers. Mais pourquoi alors ne pas avoir déjà espacé la maintenance les années antérieures, pour en diminuer le coût pour la Collectivité ?

Quant aux travaux neufs, qui engagent les collectivités sur plusieurs années, voire décennies, et qui ont un impact non négligeable sur l'environnement, ils semblent avoir de beaux jours devant eux.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce volet du budget primitif 2005. Et pour paraphraser Monsieur MAURER qui parlait quant à lui des études pour les projets routiers, demain se prépare aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT** – Vous n'avez pas noté qu'on réduit quand même fortement le budget des routes.

**M. FREMONT** – On peut faire encore davantage.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bientôt, on roulera sur des pièces. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Victor, puis Thomas.

**M. VOGT** – Président, chers collègues. Je profite de la sympathie de l'échange sur ce sujet pour donner quelques chiffres intéressants. D'abord, pour essayer de réduire de 10 % la part modale routière, il faut un investissement de 50 % dans le domaine ferroviaire. En échange de 10 % en moins sur les routes, il faudrait donc investir 50 % en plus sur le train. Peut-être faudrait-il qu'on puisse un jour qu'on s'occupe du train. C'est un petit peu pour la pointe d'humour. Mais la route n'est pas uniquement là que pour l'aspect carboné des façons de se déplacer, puisque sur les routes se déplacent également des bus, des personnes en covoiturage et des gens qui rejoignent des pôles d'échanges multimodaux qui permettent d'avoir du report modal sur d'autres mobilités. Ça ne veut pas dire forcément qu'il faut faire moins de routes. Mais il faut faire des routes qui nous permettent d'avoir justement un impact positif. En tous les cas, vu la sympathie de l'échange, je souhaitais apporter ça à la sagacité de l'Assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Thomas.

**M. ZELLER** – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je voulais compléter les propos de mon excellent Président de Commission, Jean-Philippe. Mais le Président a été le meilleur VRP. Donc merci Président pour tes bons mots sur le projet 5A3F. Je rappelle aussi que c'est un projet à 75 millions d'euros, mais où on atteint quasiment les 50 % de

cofinancement des partenaires : la Suisse, qui paye 18 millions, notamment pour la passerelle piétons par-dessus l'autoroute et la route internationale, Saint-Louis Agglomération et l'État. C'est assez important quand même pour le signaler, surtout qu'un pays voisin finance une bonne partie de l'investissement. Il était donc urgent et nécessaire de faire cet investissement pour la sécurisation de l'autoroute et des sorties chez nous. Et je vous invite à regarder sur la page Facebook de 5A3F, et je pense relayer cela sur « Toute l'Alsace », l'excellente vidéo et l'excellent travail de communication des services et de toute l'équipe de ce chantier, qui font un travail remarquable depuis le début. On a même un peu d'avance pour l'instant. Pourvu que ça dure. En tout cas, la vidéo et les images de la première année de chantier, que vous découvrirez sur les réseaux, sont impressionnantes, comme l'a dit le Président. Et moi j'ai hâte qu'on puisse voir la vidéo de la deuxième année, parce qu'elle le sera encore plus, avec la démolition d'un pont en pleine nuit et la réouverture de l'autoroute le lendemain, la pose des ponts et des passerelles. Voilà pour le petit teasing du chantier. En tout cas, on vous invite à venir le découvrir si vous le souhaitez. Merci encore à tout le monde.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Thomas. Yves.

**M. HEMEDINGER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. La sagacité de notre collègue VIGT me plaît bien. Effectivement, il faut arrêter de chercher à opposer les différents modes de déplacement les uns aux autres. C'est un tic, presque un toc, chez vous, élus strasbourgeois. Tous ne sont pas concernés, comme Jean-Philippe évidemment. Le secteur automobile en France, ce sont plus d'un million d'emplois directs et indirects. On a bien compris que votre rêve, c'est qu'on soit tous au RSA. C'est ce que vous disiez tout à l'heure lors du débat. C'est un poids économique extrêmement important. Allez expliquer aux gens qui travaillent à Stellantis à Mulhouse, et chez les sous-traitants qu'il ne faut plus utiliser sa voiture. D'ailleurs, je note souvent que les mêmes qui vont manifester quand il y a des suppressions d'emplois dans l'industrie automobile ou chez les sous-traitants, chez Michelin et d'autres, comme ça a été le cas malheureusement ces derniers mois, sont ceux qui passent leur temps à dénigrer l'utilisateur de la voiture. Je sais bien que pour les bobos, nous sommes tous des ploucs de province. Oui, pour aller travailler, on a besoin de notre voiture, pour les loisirs, on a besoin de notre voiture. Mais ça n'empêche pas la CeA de mener des politiques alternatives, parce qu'il faut évidemment aussi favoriser d'autres modes de déplacement, mais sans chercher systématiquement à stigmatiser et opposer les uns aux autres.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Denis.

**M. SCHULTZ** – Merci. Je suis toujours surpris par le débat. Déjà, il y a un projet en mode doux à Erstein, qui favorise le vélo. On montre aussi que quand on peut, on le fait, aussi en milieu rural et pas seulement à Strasbourg.

Il y a autre chose qui m'étonne toujours. Si les écologistes, dans ce courant de pensée, estiment qu'on investit trop dans la route, pourquoi l'Eurométropole ne nous restituerait pas une partie des financements qu'on lui a déléguée pour faire les routes à Strasbourg ? Il serait transparent et logique qu'on nous restitue de l'argent pour qu'on puisse utiliser cet argent qui n'est pas utilisé au niveau de l'Eurométropole, peut-être pour faire du social.

Et puis j'imagine qu'on va avoir un débat sur les aéroports tout à l'heure. Comme je l'ai déjà démontré, si un jour tous les Alsaciens se mettaient à aller au Brésil, comme le fait un écologiste avec une écharpe verte tous les ans, je ne sais pas combien de goudron en plus il faudrait mettre sur l'aéroport et combien d'équivalent carbone serait dépensé. Parce que finalement chaque Alsacien devrait pouvoir aller au Brésil tous les ans, dans les deux mois d'été, comme le fait annuellement un écologiste avec une écharpe verte.

**M. LE PRÉSIDENT** – Ludivine va répondre.

**Mme QUINTALLET** – On dit que les absents ont toujours tort. Je déplore justement qu'on s'en prenne à un collègue. D'ailleurs, concernant ces écologistes qui ne devraient pas avoir le droit de voyager, vous pouvez vous plonger un petit peu dans l'écologie politique pour approfondir le sujet, Monsieur SCHULTZ.

En tout cas, on n'est pas à une contradiction près, vous concernant. Vous vous gargarisez d'une baisse de budget sur les routes, mais c'est l'entretien que vous baissez. C'est quand même assez inquiétant. Par contre, vous continuez de construire. Il y a des projets qui sont dans les rapports. Donc moi je me demande où ça va s'arrêter. Parce que vous nous avez bien dit ce matin que l'austérité, c'est quelque chose qui va se poursuivre. Donc si vous n'êtes plus en mesure d'entretenir les routes, mais que vous continuez à en construire, je pense qu'on va vraiment droit dans le mur. Et c'est inquiétant parce que c'est la sécurité des automobilistes. Donc, faites le nécessaire, arrêtez de construire, entretenez l'existant, et puis on verra après.

**M. LE PRÉSIDENT** – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Il y a un amendement qui va être présenté. Sur le débat général, Jean Philippe, tu peux répondre. Après, on proposera l'amendement.

**M. MAURER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je remercie tous mes collègues qui sont intervenus. Ça me permet de dire à nos collègues de l'opposition que nos travaux de construction d'infrastructures, c'est de l'amélioration. On ne construit pas pour nous faire plaisir. C'est pour améliorer le quotidien des Alsaciens. Et c'est très important, que ce soit en matière de sécurité routière, que ce soit en matière d'aménagement du territoire. On l'a bien entendu, ça a été rappelé par nos collègues, ces grands travaux d'aménagement, c'est pour permettre encore d'accompagner l'aménagement du territoire, sous diverses modalités. J'évoquais avant Châtenois, le covoiturage. C'est de l'aménagement du territoire, c'est du multimodal également, comme à Erstein notamment. Donc nous sommes encore en capacité à la fois d'entretenir notre réseau, d'améliorer l'existant et de développer encore de nouvelles propositions. Mais pour que vous vous en rendiez compte, peut-être faudrait-il que vous sortiez un peu plus souvent de l'Eurométropole, que vous empruntiez notre réseau alsacien, pour en comprendre toute sa dimension, et que vous preniez plaisir aussi à regarder ce que fait la CeA en dehors de l'Eurométropole. Je crois qu'on aurait alors un espoir d'arriver à une convergence de vue sur la nécessité, l'utilité de nos actions. En tout cas, c'est ce à quoi nous nous employons. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Il y a un amendement de Monsieur KOBRYN. Je vous invite à le présenter rapidement, puisqu'il est court.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Effectivement, pas besoin de m'étendre beaucoup, puisque le titre est assez explicite : la neige artificielle la plus écologique est celle qu'on ne produit pas. Je vous rappelle que nous discutons d'un contexte budgétaire extrêmement compliqué, qu'il y a des prévisions en termes de neige dans les Vosges qui font état d'une baisse du nombre de jours d'enneigement entre 50 et 100 % selon les endroits où on se trouve. Ce n'est donc pas le moment d'investir dans de la neige artificielle, c'est le moment d'investir dans la transition de nos stations et l'accompagnement de l'activité au sens général. Il ne s'agit certainement pas de persévérer dans ces projets d'un autre âge.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Annick.

**Mme LUTENBACHER** – Merci Monsieur le Président. D'abord un peu de vocabulaire, car parler de neige artificielle m'horripile. Je précise que c'est de la neige de production ou de la neige de culture, éventuellement, et qu'elle est absolument naturelle. Il s'agit d'eau qui est pulvérisée à basse température, qui se transforme en neige avec le froid et qui refond ensuite. Ce n'est que de l'eau. Je rappelle également que les stations de montagne sont

déjà engagées dans la diversification et s'inscrivent dans la transition écologique. Car rassurez-vous, il n'y a pas de climatosceptiques parmi nos gestionnaires. Ils sont proches de la nature, ils la vivent au quotidien, ils en constatent les évolutions et ils en subissent d'ailleurs les contraintes.

Dans votre amendement, vous dites qu'il est temps d'investir pour des équipements réellement d'avenir. L'avenir de notre montagne, c'est bien entendu la préservation de nos sites, la préservation de l'économie et de l'emploi, mais c'est aussi une ouverture sur d'autres activités. Aujourd'hui, nous sommes en 2025, nous sommes dans le réel. Nous savons que la bascule vers d'autres activités créant du chiffre d'affaires ne se fera pas à court terme. En attendant, il nous faut maintenir à niveau l'offre ski existante, car il est très difficile de remplacer le chiffre d'affaires du ski.

Au Lac blanc, malgré la notoriété du bike park, le troisième au niveau national, seulement 35 % du chiffre d'affaires est réalisé en été. Au Lac blanc, on est particulièrement confronté à la problématique de fin de délégation de service public, le 31 octobre 2025, c'est-à-dire demain. On est à présent devant une échéance inéluctable : soit on maintient à niveau les installations, on sécurise l'activité hivernale et on repart sur une nouvelle DSP pour quelques années ; soit on ferme la station, hiver comme été. Cette fermeture signifie plus de 100 emplois perdus. Il s'agit d'une offre ski déficitaire pour l'ensemble du massif des Vosges, d'un manque autant pour la clientèle de proximité que pour la clientèle touristique. On y inclut les classes sportives, le ski scolaire. C'est aussi un arrêt de l'activité du bike park, donc une double peine, une peine été et hiver. Il faut savoir que l'installation neige du Lac blanc est ancienne. Elle date de 1984. C'est une des premières, sinon la première, du massif des Vosges. Il s'agit à présent de moderniser et non pas de construire. Il faut moderniser les installations existantes, investir dans du matériel plus récent, plus sobre dans son bilan carbone, plus économe en énergie, beaucoup plus performant, sans aucun prélèvement en eau supplémentaire ni infrastructures supplémentaires. Il s'agit donc d'investir pour économiser du fonctionnement. Le retour sur investissement serait de 6 à 8 ans en fonction des températures hivernales. Vous évoquiez l'étude de Météo France, mais l'étude Climsnow, qui a été commanditée par la Région, éclaire sur le sujet de la production de neige. Elle ouvre des perspectives jusqu'en 2050 et même au-delà, en prônant bien entendu une mixité des activités d'hiver et d'été. Au niveau budgétaire, je précise que l'opération du Lac blanc se fera à budget constant, les quatre syndicats mixtes de montagne jouant la solidarité au niveau de leur développement.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Chantal voulait compléter ton propos.

**Mme JEANPERT** – Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je suis tout particulièrement sensible aux questions de l'eau, pour de bonnes raisons au regard des responsabilités que j'exerce soit ici, soit à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. L'eau se raréfie, c'est vrai, et la sobriété est de rigueur. Pour autant, il ne faut pas tomber dans des excès qui pourraient mettre un territoire en difficulté. Il y a deux arguments qui me font soutenir ce projet : la faible quantité d'eau nécessaire pour ce complément de neige, et l'impact sur la station de ski.

Concernant la quantité et l'usage de l'eau, je rappelle que la quantité d'eau est infime. Le prélèvement vise un maximum de 120 000 mètres cubes. Pour la saison 2023-2024, le prélèvement a été de 28 000 mètres cubes. Je rappelle que le prélèvement s'opère pendant les mois d'hiver, où l'eau ne manque pas. Elle est même en telle quantité que nous la stockons dans nos lacs de barrage pour lutter plus tard contre les étiages. Nous avons actuellement une capacité de stockage de 16 millions de mètres cubes, et nous redistribuons chaque année 60 millions de mètres cubes dans les vallées. 120 000 mètres cubes représentent 0,007 % de notre stock. Ça fait vraiment très peu. Je vais vous donner un autre chiffre. Le Rhin a un débit moyen de 2 000 mètres cubes par seconde. Ça représente donc 60 secondes du débit du Rhin, si on reste toujours sur un maximum atteint, ce qui n'est pas le cas et ce qui ne sera certainement jamais le cas. Cette neige

complémentaire, c'est juste un mélange d'eau et d'air en saison hivernale. Lorsqu'elle fond, elle retourne dans le sol. C'est juste un passage. J'ai une question pour Monsieur KOBRYN et l'Assemblée. Avez-vous les uns et les autres des congélateurs chez vous ? Oui. Donc vous fabriquez toute l'année de la neige et de la glace, même quand il fait 35°C sous un soleil de plomb. C'est contre nature. Pensez-y quand vous mettrez des glaçons dans votre spritz cet été et que vous mangerez des glaces.

Concernant l'impact sur la station de ski, on peut imaginer la station sans solution quand il manque de la neige. Mais c'est oublier toutes les familles alsaciennes qui viennent y passer leur week-end, parce que les Alpes, c'est beaucoup plus cher. Quand on n'en a pas les moyens, on a aussi le droit d'aller faire du ski.

**M. STRAUMANN** – Ils n'aiment pas les pauvres.

**Mme JEANPERT** – C'est oublier les lycéens, les collégiens, les écoliers qui s'essayaient au sport de glisse. C'est oublier les emplois directs et surtout les emplois indirects de ce territoire. C'est oublier qu'une station ne passe pas d'une organisation quatre saisons à trois saisons simplement au détour d'une délibération. Et selon l'étude de Météo France citée dans votre amendement, la station a entre 16 et 45 ans pour amortir son investissement.

Moi, dans cette délibération, je salue la solidarité entre les syndicats de montagne. Je suis absolument convaincue. Je soutiens ce projet et j'engage bien sûr mes collègues à faire pareil. Merci de m'avoir écouté.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Marie-France.

**Mme VALLAT** – Merci Monsieur le Président. Je partage tout à fait ce qui a été dit par Annick et par Chantal. Je soutiens vraiment ce projet, parce que je sais que dans ce projet, il a été fait des efforts énormes pour permettre justement d'avoir un projet vertueux, même si bien sûr on utilise de l'énergie et qu'effectivement, dans ce sens-là, il n'est peut-être pas aussi vertueux qu'on pourrait le souhaiter. Néanmoins, cela a été dit, mais je crois qu'il est important de le rappeler, le passage d'une activité de ski à d'autres activités quatre saisons, ça ne se fait pas en un coup de cuillère à pot. Il faut du temps et il faut laisser le temps au temps. Je pense que les stations de montagne réfléchissent depuis quelques années à leur réorientation. Mais je crois que les citoyens aussi ont besoin de la montagne. On voit bien ce qui s'est passé après le Covid. On a eu besoin d'aller vers la nature. Malheureusement, les gens ne sont pas là que pour aller marcher. Moi je randonne beaucoup, j'ai besoin d'air, j'ai besoin de nature. Mais il y a des gens qui cherchent autre chose à la montagne et qui aiment les activités de plein air. Celles-là, il va falloir les inventer, pour pouvoir avoir un vrai modèle économique. Parce que ça a été rappelé aussi : ce sont des emplois, et des emplois, on en a besoin.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Monique.

**Mme HOULNE** – Merci Président. Aujourd'hui, nous sommes en 2025. On nous annonce la fin de la neige en 2050. Je pose la question. Est-ce qu'investir pour moderniser un outil permettant de maintenir l'emploi de trente personnes pour une durée de vingt-cinq ans ne vaut pas le coup ? Quel employeur aujourd'hui peut s'engager sur une telle durée ? J'en connais très peu. Il faut se poser la bonne question.

Je voudrais simplement dire aussi que je suis heureuse d'accueillir les enfants de l'ASE au Champ du feu au mois de mai, pour leur faire découvrir la nature. Ça sera peut-être leur première sortie en montagne. Mais ils auront l'occasion de découvrir les sports nature, la course d'orientation, d'être sensibilisés à la nature, de faire de l'initiation au biathlon, du VTT et aussi tout simplement contempler les paysages.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Monique. Nathalie.

**Mme MARAJO-GUTHMULLER** – Président, chers collègues. La production de neige n'est évidemment pas une solution d'avenir. Et il n'y aura pas de neige, ni même de production, quand il fera plus de 0°C. Nous sommes tous conscients des enjeux écologiques et du nécessaire engagement en faveur d'un développement durable.

Cependant, nous devons aussi faire face aux réalités économiques et sociales de nos territoires de montagne, qui dépendent largement de l'activité hivernale et du ski. La CeA est compétente en matière de développement maîtrisé des sports de nature, et j'en ai la délégation. « Maîtrisé » signifie bien que nous ne faisons pas n'importe quoi. Ce projet n'a pas vocation à perpétuer un modèle dépassé, mais bien à accompagner la transition de cette station vers un avenir plus résilient et diversifié. Il ne s'agit pas d'une fuite en avant, mais d'un soutien temporaire et mesuré permettant aux acteurs locaux de s'adapter progressivement au changement climatique. Les stations de montagne sont au cœur d'un écosystème économique fragile, impliquant non seulement les professionnels du ski, mais aussi les commerçants, les restaurateurs, les hébergeurs et de nombreux emplois indirects. Une transition réussie ne peut pas se faire brutalement, au risque de mettre en péril tout un tissu économique et social.

C'est pourquoi ce projet de production de neige est conçu de manière raisonnée, en limitant son impact environnemental et en s'intégrant dans une stratégie plus large de diversification des activités de la station. Il s'inscrit dans une trajectoire de transformation progressive où le ski reste un atout, mais où d'autres formes de tourisme et de sport sont développées en parallèle. Nous devons accompagner nos territoires et leurs habitants dans cette mutation, et non les abandonner face aux défis climatiques. Ce projet est une réponse pragmatique qui s'inscrit dans une vision responsable et adaptée aux spécificités locales. Je soutiens donc cette démarche équilibrée, qui permet de concilier préservation des emplois, transition des territoires et respect des enjeux environnementaux, sans parler des bienfaits sur la santé physique et mentale. C'est pour ça, comme l'a dit Monique, que nous y emmenons les jeunes de l'ASE en mai. Ce sera une très belle journée.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Jean Philippe, pour conclure, avant de passer au vote de l'amendement.

**M. MAURER** – Monsieur le Président, mes chers collègues. À l'issue de ce débat, j'espère que nos collègues de l'opposition auront compris qu'il s'agit de neige naturelle et pas de neige artificielle. Je tiens également à les rassurer : cette neige naturelle rentre dans le cycle de l'eau, donc la neige finit par fondre. Et quand elle a fondu, elle va d'amont en aval, et permet d'irriguer l'ensemble des territoires où ça passe. Si certains doutaient de la pertinence de notre proposition, j'espère avoir porté la dernière conviction pour vous emmener dans un vote que j'espère unanime pour rejeter cet amendement. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** – Qui défend cet amendement ? Voilà. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur KOBRYN a déposé à l'instant un certain nombre d'amendements, qui ne peuvent évidemment pas être examinés, puisqu'ils ont été déposés beaucoup trop tardivement.

Donc je propose maintenant de passer au vote du budget des routes. Qui est contre ? Je suppose le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

*Rejette à la majorité l'amendement « La neige artificielle la plus écologique est celle qu'on ne produit pas » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2025, un budget de 133 745 200 € en dépenses et 22 830 499,83 € en recettes qui se ventile ainsi :*

**Pour la politique des routes, infrastructures et mobilités (annexe 2 Routes)**

- en dépenses :
  - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 31 307 000 € et un total d'autorisations d'engagement supplémentaires de 23 148 302,47 €,*
  - *en investissement : un crédit de paiement de 100 809 000 € et un total d'autorisation de programme de 68 016 333 €,*
- en recettes :
  - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 070 000 €,*
  - *en investissement : un crédit de paiement de 19 760 499,83 € et un total d'autorisation de programme de 8 831 293 €,*

**Pour la politique en faveur de la montagne (annexe 2 Montagne)**

- en dépenses :
    - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 829 200 € et un total d'autorisations d'engagement en réduction de 13 000 €,*
    - *en investissement : un crédit de paiement de 800 000 €,*
- ❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2.1 et 2.2 de la présente délibération.*
  - ❖ *Prend acte que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, en vertu de la délibération n°CD-2023-1-8-6 du Conseil du 6 février 2023, déposera une demande de subvention au titre du dispositif d'aide de la Région Grand Est « Accompagner la structuration et la mise en tourisme des véloroutes et voies vertes » à hauteur de 20% d'une dépense prévisionnelle de 120 000 € pour la refonte de la signalisation de l'Eurovélo 6.*
  - ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 50 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Colmar. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.*
  - ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.*
  - ❖ *Acte les orientations de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace de soutien aux stations de montagne :*
    - *Continuer à plafonner à 1 M€ le montant d'engagement annuel de la Collectivité européenne d'Alsace pour accompagner les investissements des*

*syndicats mixtes, charge à ces derniers de s'organiser dans la priorisation et l'échelonnement de leurs projets,*

- *Concentrer les gros investissements sur les stations les plus performantes, avec d'éventuels investissements pour la modernisation des outils de production de neige, sous réserve que ces aménagements :*
  - *permettent la transition de la station à moyen terme par la diversification et l'adaptation avec des activités générant des recettes et a minima un équilibre une fois les charges déduites (amélioration de la performance économique),*
  - *génèrent des recettes qui viennent garantir que les contributions au fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace aux syndicats mixtes n'augmentent pas, voire baissent,*

*et que les dossiers soient solides, avec un argumentaire démontrant que les projets ont un effet positif : économies d'énergie, d'eau, pas d'impact (ou limité) sur l'environnement, ...*

*Accompagner la réorientation des « petites stations » dont le déficit est chronique dans l'exploitation « ski alpin », en poursuivant leur transition : sport, nature, famille, etc. ; là encore, les investissements devront montrer un bilan recettes / charges positif.*

- ❖ *Acte le soutien au projet de modernisation de l'usine de production de neige porté par le Syndicat Mixte du Lac Blanc, pour un montant d'engagement maximum de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 788 000 € sur un projet estimé à 1,4 M€.*

*Adopté à la majorité*

*4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine*

**M. LE PRÉSIDENT** – Maintenant, Lara, on peut voter le budget global, puisque toutes les commissions sont passées. Je propose de le valider. Serge, je t'en prie.

**M. OEHLER** – Merci. Juste une petite explication de vote. Initialement, je tenais à m'abstenir avec ma collègue sur ce budget, pour la simple et bonne raison que malheureusement, en 2020, j'avais raison de dire que la suppression de la taxe d'habitation allait rendre les collectivités territoriales dépendantes des décisions gouvernementales. C'est ce qu'on appelle le re-centralisme, malheureusement. On s'aperçoit de cela cette année, mais ça va être à mon avis encore pire les années à venir. De ce fait, on se posait la question.

Mais nous sommes aussi des élus responsables. C'est pourquoi, en dehors du fait, Nicolas, que j'aimerais bien t'entendre le dire en alsacien, nous allons voter pour ce budget, tout en restant évidemment attentifs à quelques décisions. Si on s'est abstenu sur le sport, Nicolas est au courant, on en explique la raison dans les commissions. Mais il est vrai que nous sommes parfois attentifs à des thématiques qui ne sont pas obligatoires au niveau de la CeA, mais qui font tellement de bien pour les citoyens. De ce fait, nous serons là et nous votons pour. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup, merci pour ce soutien précieux dans les moments difficiles des collectivités départementales. Nous y sommes particulièrement sensibles. Merci beaucoup Serge.

Qui est contre le budget de la Collectivité ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie, chers collègues, pour le vote très large de ce budget difficile, sur lequel nous

avons collectivement beaucoup travaillé.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

*Rejette à la majorité l'amendement « Tenir son engagement sur la nouvelle tarification de la restauration scolaire » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE*

*Rejette à la majorité l'amendement « Ne pas renoncer aux îlots de fraîcheur dans les collèges » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE*

- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace à 2 457 229 413,56 € dont 2 178 530 262,26 € en réel, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération, et de confirmer le vote par chapitre ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie de production d'électricité à 799 500 € dont 675 500 € en réel, conformément aux annexes 2 et 3 jointes à la présente délibération ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Vaisseau à 335 000 € dont 329 400 € en réel, conformément aux annexes 4 et 5 jointes à la présente délibération ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 5 696 152,28 € dont 5 506 254,64 € en réel, conformément aux annexes 6 et 7 jointes à la présente délibération ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Parc d'Erstein à 5 797 872 € dont 5 358 372 € en réel, conformément aux annexes 8 et 9 jointes à la présente délibération ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Foyer de l'enfance à 18 179 480 € dont 18 014 480 € en réel, dont une affectation de 416 516,37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté conformément à la délibération n°CD-2025-2-8-4 du 20 juin 2025 et aux annexes 10 et 11 jointes à la présente délibération ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses à 2 737 885 € dont 2 687 885 € en réel, conformément aux annexes 12 et 13 jointes à la présente délibération ;*
- *Arrête le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Parc des véhicules et des bacs rhénans (PVBR) à 16 726 519,00 € dont 13 574 471,00 € en réel, conformément aux annexes 14 et 15 jointes à la présente délibération ;*
- *Attribue au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1472 000 € au titre de l'exercice 2025 ;*
- *Arrête le volume budgétaire par chapitre des budgets annexes selon l'annexe 19*
- *Prend acte qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe en annexe 16 ;*
- *Adopte le barème des tarifs 2025 pour le parc d'Erstein (cf. annexe 17) ;*
- *Adopte le barème des tarifs 2025 pour le Parc des véhicules et des bacs rhénans (cf. annexe 18) ;*

- *Attribue au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu de la délibération n°CD-2021-3-8-7 du 15 février 2021, produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale de 1 451 000 € en 2025 ;*
- *Approuve, pour l'année 2025, le programme d'émissions de titres négociables à court terme (NEU CP), avec un plafond maximum de 75 M€, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace de disposer d'instruments de trésorerie avantageux ;*
- *Précise qu'un effort est demandé aux partenaires à hauteur d'une baisse minimum de 5% des subventions aux tiers ;*
- *Précise que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements sont neutralisées à hauteur de 60 M€ ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2025, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.*

*Adopté à la majorité*

*4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine*

**CD-2025-2-8-4 - TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DU DROIT  
D'ENREGISTREMENT AUGMENTATION TEMPORAIRE DU TAUX  
D'IMPOSITION**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons maintenant passer au rapport sur la taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement, et sur l'augmentation temporaire du taux d'imposition. Lara MILLION.

**Mme MILLION** – Je vous en ai déjà parlé tout à l'heure, c'est l'augmentation des droits de mutation, qui vont passer de 4,5 à 5 % à partir du 1er mai 2025, jusqu'au 31 mars 2028. Chose importante : cette décision ne s'applique pas aux primo-accédants, et c'est bien écrit dans la délibération. Pour information, un tableau annexe sur les taux est joint à la délibération pour l'envoi à la Préfecture. Il fallait que je vous spécifie cela. On peut donc passer aux questions s'il y en a.

**M. LE PRÉSIDENT** – Monsieur KOBRYN, vous aviez sollicité que ce rapport soit retenu. Vous avez la parole.

**M. KOBRYN** – On l'a évoqué un petit peu ce matin, c'est la question de lever des impôts alors qu'on n'a pas assumé l'ensemble de nos responsabilités en termes de financement du budget. On a évoqué un certain nombre de leviers qui sont encore à notre disposition ce matin. Je crois qu'augmenter le taux d'imposition alors même que nous avons encore des capacités à mobiliser n'est pas responsable. Et je rappellerai qu'à ce titre vous levez l'impôt à travers la taxe d'aménagement, qui dépasse plus de 60 millions d'euros. Donc vous prélevez les Alsaciens chaque année de 16 millions d'euros, mais vous ne dépensez pas cet argent. Est-ce que ce sera la même chose demain ? Plutôt que de prélever une fois de plus les Alsaciens et augmenter ces droits de mutation, construisez plutôt un budget cohérent qui permette de mobiliser l'ensemble des ressources à notre disposition en fonction des politiques publiques que nous mettons en place.

**M. LE PRÉSIDENT** – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Je donne la parole à Lara.

**Mme MILLION** – J’aurais presque pu écrire l’intervention de Monsieur KOBRYN, qui est toujours pour plus de dépenses, mais surtout pas pour avoir des recettes. Maintenant, j’ai compris. C’est vraiment un équilibre budgétaire à la KOBRYN. J’ai tout dit. Il faut donc passer au vote.

**M. LE PRÉSIDENT** – On passe au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s’abstient ? Vous vous absteniez. C’est réglé.

*La Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,*

- Décide de porter le taux d’imposition de la taxe de publicité foncière ou du droit d’enregistrement, prévus aux articles 1594 D du Code général des impôts et 116 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, à 5 % pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 mars 2028.
- Précise que cette décision ne s’applique pas lorsque le bien acquis constitue pour l’acquéreur une première propriété au sens du I de l’[article L. 31-10-3 du Code de la construction et de l’habitation](#) et qu’il est destiné à l’usage de sa résidence principale.
- Précise que le taux d’imposition de la taxe de publicité foncière ou du droit d’enregistrement reviendra à 4,5% à partir du 1<sup>er</sup> avril 2028, conformément aux dispositions de l’article 1594 D du Code général des impôts.

*Adopté à l’unanimité*

*4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine*

**M. LE PRÉSIDENT** – J’ai omis quelque chose. Il fallait qu’on vote les autorisations de programmes et d’engagement du budget. J’ai omis de les faire voter. Qui est contre ? Le groupe AECS. Qui s’abstient ? Je pense qu’on est dans la même situation qu’avant. Très bien, c’est fait. Merci beaucoup.

*La Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,*

- Arrête le volume des Autorisations de Programme (AP) à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget principal à 142 394 687,37 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2025 du budget principal à – 60 911 948,91 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget annexe du Parc Erstein à 439 500,00 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2025 du budget annexe du Parc Erstein à – 852 060,53 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget annexe du SPVBR à 6 854 075,00 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des Autorisations d’Engagement (AE) à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 à 46 121 565,47 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer au BP 2025 à – 5 425 774,47 € en dépenses de fonctionnement,

- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

**CD-2025-2-5-2 - NOUVELLE POLITIQUE JEUNES MAJEURS D'UNE LOGIQUE DE PROTECTION VERS UN SYSTEME D'INSERTION**

*M. Nicolas MATT, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – On peut passer à la nouvelle politique jeunes majeurs, sachant qu'on en a déjà un peu parlé, Nicolas, donc si tu peux intervenir de manière condensée, merci beaucoup, même si c'est une politique importante.

**M. MATT** – Oui, Président. La loi Taquet du 7 février 2022 impose de nouvelles obligations aux départements pour la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance. En réponse à l'intentionnalité du législateur, la Collectivité européenne d'Alsace propose de décliner sa nouvelle politique jeunes majeurs sur ses quatre piliers : continuité du parcours et du jeune confié devenant majeur ; priorisation du droit commun pour répondre à ses besoins ; graduation de l'accompagnement et du soutien financier en fonction de la singularité des situations ; et mobilisation d'une veille et d'un principe de droit au retour pour les jeunes en errance. Ainsi, le jeune doit être accompagné prioritairement par les dispositifs de droit commun – accompagnement, mission locale, accès au logement social –, et cette articulation est rendue possible par une collaboration étroite en transversalité et articulation fine de divers services et directions de la Collectivité. Une adaptation des règlements départementaux d'aide sociale à l'enfance concernant les jeunes majeurs est nécessaire. Et la politique des jeunes majeurs représente un budget prévisionnel de 5 805 000 euros pour 2025.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Ton intervention était bien condensée. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur les contrats jeunes majeurs ? Monsieur KOBRYN. Heureusement que nous n'avons pas que des Monsieur KOBRYN, parce qu'on devrait rouvrir la plénière à cinq jours au moins, si chacun d'entre vous prenait autant la parole et était dans un niveau d'exigence aussi fort.

**M. KOBRYN** – Je la prends toujours moins que vos vice-présidents. Plusieurs éléments. Je voulais souligner deux points positifs dans cette délibération. La question de la discrimination positive pour les logements sociaux peut répondre à un vrai besoin pour les jeunes, notamment les plus autonomes. Cette possibilité qui est ouverte, nous tenons à la saluer. Et également la création de la Commission de recours. Je crois que cette instance aussi permettra d'avoir un dialogue plus fluide dans les cas où il pourrait y avoir du contentieux.

En revanche, il y a quatre points de désaccord assez massifs. D'abord, je trouve absolument scandaleux que dans le corps de la délibération figure le fait que la saturation des services mineurs soit mise sur le dos du manque d'autonomie des jeunes placés à l'ASE. Il ne faut pas inverser les choses. Je crois que c'est notre responsabilité. S'il y a une saturation, c'est à l'inverse parce qu'il y a trop peu de place dans les services jeunes majeurs et qu'il y a un manque de moyens conséquents dans l'accompagnement de ces jeunes majeurs. Ce n'est pas la faute des personnes concernées.

Le deuxième point, c'est le fait d'avoir une volonté d'axer l'accompagnement uniquement sur l'insertion. Évidemment, c'est un point essentiel. Évidemment, nous voulons être aux

côtés des jeunes sur ce point-là. Mais ça n'est pas la seule chose. Il y a aussi des besoins éducatifs et il faut pouvoir répondre à l'ensemble des besoins et des profils très variés des jeunes majeurs.

Ensuite, il y a le mot assistanat au cœur de cette délibération. Vous parlez d'assistanat pour les jeunes majeurs. C'est un discours, un vocabulaire de l'extrême droite. Comment peut-on parler d'assistanat pour un accompagnement qui coûte de 25 à 60 euros par jour ?

Enfin, dernière victoire à l'extrême droite que vous donnez, c'est mettre au cœur de la délibération le droit au retour. Que sous-entendez-vous ? Que l'ensemble des jeunes en errance sont issus d'un parcours migratoire ? Est-ce qu'une veille veut dire un contrôle de ces jeunes ? Ce sont nos points de désaccord.

J'ai trois questions à vous poser. Sur la question de l'accompagnement modulable, quelle graduation allez-vous mettre en place ? Est-ce qu'il y a une grille, des critères ? Quel sera le nombre d'encadrements par travailleur social ? Est-ce qu'il y a des économies attendues par la mise en œuvre de cette politique ? Et enfin, dans le cadre d'une personne qui a une OQTF, est-ce que vous respecterez le droit d'appel si cette personne fait appel de son OQTF ?

**M. LE PRÉSIDENT** – J'ai vu des demandes de prise de parole. Raphaël.

**M. SCHELLENBERGER** – Merci Monsieur le Président. Je crois que c'est une constante. À force de crier au loup, le jour où le loup arrive, on ne le croit plus. À force de manier systématiquement l'argument de l'extrême droite, on ne sait même plus où est vraiment le danger. Oui, nous avons une politique exigeante vis-à-vis de l'engagement, vis-à-vis du travail, vis-à-vis de la responsabilité individuelle qu'ont les jeunes alsaciens à l'égard de l'Alsace. Mais non, nous ne menons pas des politiques de discrimination, d'exclusion et on ne pointe pas du doigt un certain nombre de personnes du fait des difficultés ou des parcours qui peuvent être les leurs. Non, notre politique n'est pas celle-là.

Malheureusement, notre prisme n'est pas manichéen. Et on considère qu'il n'y a pas qu'à l'école qu'on apprend quelque chose. On apprend aussi quand on est en famille. Parfois, il y a des familles dans lesquelles c'est difficile, et c'est là qu'on essaie d'intervenir. On apprend aussi quand on est au travail. Oui, quand on travaille, on apprend. Et quand, à 18 ans, on va travailler, on continue d'apprendre, on continue d'apprendre beaucoup de choses, parfois des choses très pragmatiques. Il s'agit par exemple d'apprendre comment marche une fiche de paie, de faire appel à la comptable pour aider à faire une déclaration d'impôts. C'est ça aussi la vraie vie. On apprend quand on travaille. On n'apprend pas que quand on ne travaille pas.

Derrière, on peut se plaindre du fait qu'on mette le mot assistanat dans notre délibération. Mais, moi, je m'en réjouis. Je me réjouis que la perspective que nous offrons aux jeunes, ce ne soit pas celle consistant, à 18 ans, à vivre d'une allocation, de subsides. Ce n'est pas une vie, quand on est au RSA, on est tous d'accord. Mais quelle est la perspective qu'on offrirait à nos jeunes aujourd'hui, en disant qu'ils auront le RSA à partir de 18 ans, puis de plein droit à partir de 25 ans, jusqu'à 65 ans, où ils auront droit au minimum vieillesse ? Non, ce n'est pas cette société qu'on veut. Non, à 18 ans, on va travailler.

Tout le monde n'a pas les mêmes chances dans la vie. Peut-être même que certains ont eu beaucoup de chance au départ. Mais quand on ne le sait pas et qu'on va creuser un petit peu, on se rend compte que beaucoup ont travaillé pendant leurs études, beaucoup ont enfilé les petits jobs pour pouvoir aller au bout de leurs études. Mais à 18 ans, on est en pleine vigueur, on a toute sa force, on a toute sa forme, on peut y aller, on peut faire des études et travailler en même temps, ce n'est pas un souci. C'est comme ça qu'on créera des gens intelligents qui apporteront de la valeur ajoutée à notre pays.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Nicolas, pour répondre.

**M. MATT** – Président, mes chers collègues. Je pense qu'il faut quand même qu'on se calme et qu'on descende d'un cran. On parle quand même d'une politique dont l'objet est quand même l'insertion dans leur vie d'adulte de jeunes qui n'ont pas eu beaucoup de chance au départ. Moi, je suis quand même extrêmement préoccupé par ce que vous mettez derrière les mots. C'est quand même incroyable. Vous voyez écrit « droit au retour » sur une délibération, et dans votre esprit il s'agit d'une expulsion. Nous, quand on écrit droit au retour dans une délibération, on s'adresse aux jeunes de 18 ans. Vous avez été dans la sphère de la protection de l'enfance, vous ne voulez pas contractualiser avec le Département et l'ASE pour faire un contrat jeunes majeurs, parce que vous voulez vivre de vos propres ailes et tenter votre chance tout seul, vous avez envie de revenir et de profiter de la solidarité du Département, vous avez ce droit au retour, vous avez le droit de revenir vers nous pour contractualiser et pour qu'on vous aide. Mais vous vous rendez compte de la gravité de ce que vous dites et de ce que vous sous-entendez ? C'est énorme.

Par ailleurs, vous êtes bien seuls, parce que vos collègues ont compris et en cinquième Commission ont donné un avis favorable à ce rapport.

Vous avez insisté en revanche sur des points positifs de cette nouvelle politique. Mais vous n'avez pas insisté sur le fait que nous avons complètement conscience que les prix de l'immobilier explosent, et que c'est de plus en plus difficile pour nos jeunes. Ce qu'on dit à travers ce rapport, c'est qu'on va vous donner une soule un peu plus grande, même deux fois plus grande qu'avant, pour pouvoir vous loger dignement. Oui, on tendra le bras aux bailleurs sociaux si nécessaire pour qu'ils vous accueillent plus. Donc nous, on est dans une démarche d'accompagnement, on est là pour élever les gens. Quand ils ont besoin de nous, et seulement s'ils ont besoin de nous, on est là pour les accompagner. L'accompagnement vers l'insertion et vers une vie qu'on veut somme toute la plus normale possible, c'est ça la philosophie de cette délibération. Je ne vois pas, à moins d'avoir une obsession qui m'échappe, où vous pouvez voir un seul des préceptes de l'extrême droite dans cette délibération. Ça n'existe pas. Ce n'est pas dans l'ADN de cette Collectivité. Moi, au contraire, je suis extrêmement fier de cette délibération.

Franchement, laisser croire que notre administration, dans son entièreté, et particulièrement la Direction de l'aide sociale à l'enfance, dont les agents font au quotidien un travail formidable et absolument incroyable, fait porter la culpabilité aux jeunes majeurs qui restent sur des places pour mineurs en disant que c'est la faute aux jeunes, c'est absolument délirant. Ces jeunes majeurs restent sur des places pour mineurs. Nous le disons, parce qu'il n'y a pas assez de places pour les jeunes majeurs, pour les recevoir, pour les accompagner, pour les loger. C'est bien pour ça notamment que nous avons mobilisé nos logements de fonction dans les collèges quand c'était possible, avec l'accord de l'Éducation nationale, pour créer des places, pour permettre à ces jeunes majeurs qui restent sur des places pour mineurs de s'insérer dans leur vie d'adulte, d'avoir leur appartement, leur petit chez soi. Il s'agit aussi d'avoir de la fierté, parce que c'est une fierté. Même si nous leur donnons l'argent, il s'agit pour eux de recevoir cet argent et de payer leur loyer pour s'insérer et avoir une vie la plus normale possible. Donc par pitié, ne laissez pas sous-tendre que les services de cette Collectivité, qui sont au travail depuis des décennies sur la protection de l'enfance, font porter une culpabilité quelconque à ces enfants. C'est faux. C'est scandaleux.

Moi je suis extrêmement fier de cette politique, dont je ne renie absolument rien. Par ailleurs, vos collègues l'ont bien compris. Et je dois dire que le niveau de dialogue en Commission a été extrêmement bon. Tout n'est pas parfait avec cette délibération. Par contre je pense que c'est une avancée et un progrès considérables, dont nous pouvons collectivement être fiers.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Abstention du groupe AECS.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

- Approuve la nouvelle politique Jeunes Majeurs, telle que décrite dans l'annexe à la présente délibération ;
- Approuve le règlement de fonctionnement de la commission de recours tel que figurant en annexe à la présente délibération ;
- Abroge la délibération n° CG-2009-4-4-4 de la Commission Départementale du Haut-Rhin en date du 23 octobre 2009, relative à la mise à jour du règlement départemental des aides sociales ;
- Abroge la délibération n° CP/2016/473 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, en date du 3 octobre 2016 portant approbation de la révision de la politique d'accompagnement des jeunes majeurs dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

**CD-2025-2-5-3 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIP " OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE RÉGIONALE D'ALSACE ET DE MOSELLE ". GENAHEMIGUNG VUN DE GRINDUNGSVEREINBÄRUNG VUN DE EFFENTLIGE INTRESSEGRUPP FIR S " EFFENTLIGE AMT VUN D REGIONALSPROCH VUM ELSÄSS UN VUN DER MOSEL"**

*M. Philippe MEYER, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons passer maintenant au rapport sur la constitution du groupement d'intérêt public. Je regarde Victor et je souris : le problème c'est qu'il n'a pas le droit de s'exprimer, le pauvre. Philippe présente le rapport.

**M. MEYER** – Je vais essayer de faire de mon mieux, mais je n'y mettrai pas toute la conviction, la fougue de Victor, dont je salue le travail pour élaborer cette convention. J'espère que ce rapport sera approuvé à l'unanimité en cette fin d'après-midi, pour que tout le monde puisse passer le meilleur week-end possible.

Je souhaite réparer aussi ce qui à mes yeux constitue peut-être une injustice. Car nous sommes la seule région de France à disposer d'une magnifique langue régionale, qui a son histoire, avec toutes ses variantes, mais qui ne bénéficie pas à ce jour d'un office public dédié à sa connaissance, sa transmission. Cet instrument de politique était attendu par un grand nombre d'acteurs de notre Alsace, compte tenu de toute la diversité, toute la richesse de cette langue, de Wissembourg à Saint-Louis. On est partis d'un travail conséquent. En 2022, une grande enquête a démontré que la pratique est en perte de vitesse. On peut dire que c'est comme ça, qu'on est obligé de subir cela, que ce n'est pas si grave que ça. Ce n'est bien sûr pas le choix des élus de la majorité de la Collectivité européenne d'Alsace, des acteurs associatifs et de nos partenaires. Cette mobilisation répond à notre enthousiasme d'avancer sur ce sujet-là. Il s'agit de constituer le plus rapidement possible un guichet unique en direction des usagers et un accès simplifié à tous les outils qui existent.

Il y a bien sûr le travail porté par l'Éducation nationale. Nous ne nous substituons pas au travail réalisé par tous les enseignants de notre région. Plus des deux tiers des jeunes qui

pratiquent l'allemand en langue vivante 1 sont dans notre région. Comme je le disais tout à l'heure, on est dans une situation où on aura besoin plus que jamais de liens plus forts avec nos voisins germanophones, dans cette Europe qui doute, face à son destin, dans cette Europe qui vit avec inquiétude les événements que nous vivons. J'ai bon espoir, je me permets de le dire aussi, que le nouveau chancelier qui nous arrive en Allemagne puisse travailler au mieux avec nos gouvernements dans les prochaines années pour constituer un axe plus fort entre Paris et Berlin, et espérer que nos deux pays travaillent de concert pour le bien de l'Europe dans son intégralité. Mais connaître son voisin, c'est connaître sa langue, c'est pratiquer sa langue. Ça paraît quand même beaucoup plus simple, mes chers collègues, de faire les efforts nécessaires en Alsace plutôt qu'à Perpignan, Biarritz ou Brest. On est bien d'accord. L'Alsace a toujours été pour le meilleur et pour le pire, il faut aussi le dire, ce lien entre nos deux pays.

C'est une concertation qui a été conduite avec l'ensemble des partenaires intéressés par cette politique. Cette maison que nous proposons de constituer, c'est l'État bien sûr, c'est la Région, c'est nous-mêmes et les associations qui vont nous rejoindre. Ce sont donc des membres fondateurs. Il s'agit d'un GIP que nous vous proposons, constitué de l'État et de la Région pour commencer, des membres associés qui siégeront à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration avec des voix délibératives, et des membres partenaires qui siégeront avec des voix consultatives, sans être membres du Conseil d'administration. Ce GIP comptera une Assemblée générale composée de représentants de l'ensemble des membres du GIP bien entendu. Mais nous cherchons à être ouverts et nous avons également bon espoir que nos voisins suisses et allemands nous rejoignent. Le Conseil d'administration aura vocation à délibérer sur toutes les affaires concernant cette politique, comme l'ensemble des GIP qui peuvent exister dans notre pays. Il y aura bien sûr un comité exécutif, un conseil consultatif, un conseil scientifique. Je ne vais pas revenir dans les détails de la délibération, vous les avez.

Quelques éléments chiffrés. Vous avez bien compris que l'année 2025 étant largement entamée, ce ne sera pas une année pleine, mais une année de transition. Mais dès cette année, le plus rapidement possible, puisque nous avons également besoin des délibérations de nos partenaires, nous serons amenés à déterminer la date réelle de création de la structure. La Collectivité portera à hauteur de deux tiers, 1 million d'euros, le fonctionnement de ce GIP. Il s'agira pour l'État, avec ses différentes composantes, de 250 000 euros, et pour la Région Grand Est de 250 000 euros. Voilà ce qui est prévu.

Nous sommes en 2025, année de transition, je l'ai dit. Nous serons amenés à tenir compte de l'avancée de la mise en place de cet office, que j'espère au mieux au 1<sup>er</sup> juillet, mais plutôt un peu plus tard, en tout cas le plus rapidement possible. Une délibération vous a été proposée, avec des chiffres, page 88. Mais compte tenu de notre bon espoir d'avancement, un peu plus rapide qu'escompté, je vous propose une modification par rapport au rapport qui vous est présenté. C'est bien un montant de 500 000 euros que je vous propose de soumettre aux voix, pour que l'on puisse imaginer avoir un fonctionnement le plus tôt possible, en cette année 2025. Bien sûr, pour la CeA, il y a un redéploiement de moyens, de moyens humains, à la Direction du bilinguisme, mais également à travers la structure de l'OLCA que préside Victor, qui ne peut pas prendre part au débat. Les moyens que nous consacrons à cette structure, humains, financiers, compléteront ce GIP et ses moyens de fonctionnement.

Je vous propose de rectifier deux petites coquilles. Dans l'annexe de la convention, il convient d'ajouter, après « Office public de la langue régionale d'Alsace », « et de Moselle ». Il convient aussi de préciser que le Conseil d'administration élit son Président pour une durée de trois ans et que le mandat est renouvelable. Il y avait une petite erreur. Le Président est élu bien sûr à la majorité. Voilà Président, pour ne pas être trop long, la présentation de ce GIP.

Encore merci pour tout le travail réalisé depuis 2022, dans les premiers mois de la création

de la CeA. Le Président, Brigitte KLINKERT, que je souhaitais également citer, et Éric STRAUMANN ont œuvré pour la création de la Collectivité européenne d'Alsace avant 2021. Vous avez veillé dans la loi Alsace à ce que la Collectivité nouvelle puisse être cheffe de file sur la question du bilinguisme. Ça a été mené de haute lutte. Voilà une déclinaison concrète, efficace, je l'espère, et pratique pour renforcer cette pratique. On a vraiment le sentiment, après tout ce travail de préparation, que nous sommes au début d'un nouveau processus, qui a nécessité un travail conséquent avec les partenaires. Mettre des collectivités ensemble, avec tous les antagonismes qui peuvent exister, travailler et avoir des discussions avec d'autres pays, travailler avec l'Éducation nationale, travailler avec l'État, ce n'est pas forcément simple. D'où la création et le statut juridique d'un GIP. Mais aujourd'hui, nous y sommes. Je salue les efforts des uns et des autres pour que l'on puisse aujourd'hui enfin aboutir à cette création tant attendue.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il y a du monde. Veuillez à ne pas dépasser deux minutes. Serge pour commencer.

**M. OEHLER** – Je serai très bref. Je voulais juste dire que j'approuve des deux mains cette convention de la langue régionale d'Alsace et de Moselle. Mais je me mettais à rêver en écoutant Philippe. Je me disais, mais quelle belle Région nous ferions, l'Alsace-Moselle. Merci de votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** – Est-ce que c'est bon ? C'est parce que c'est un micro 35 heures. Ça y est.

**Mme QUINTALLET** – Ah ! C'est peut-être parce que j'avais une question un peu sensible. Tout d'abord, Monsieur le Président, nous apportons notre soutien à la langue régionale et à ce projet de GIP. Néanmoins, nous vous faisons part de notre inquiétude pour la suite du projet, en raison des conflits avec la Région Grand Est, dont la presse s'est fait écho l'année dernière, en lien avec les questions institutionnelles et avec la présidence de l'OLCA. Ces désaccords, comme vous le savez, avaient amené les élus de la Région Grand Est à démissionner du Conseil d'administration de l'OLCA. Donc on est quand même inquiets pour la suite du projet. On vous pose la question suivante. Comment cela va se passer au sein de ce nouvel office ? Qui est pressenti pour prendre la présidence de ce groupement d'intérêt public ? Est-ce que de l'huile va être mise dans les rouages avec la Région Grand Est pour que ça fonctionne ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je répondrai après. Je laisse tout le monde s'exprimer. Pierre.

**M. VOGT** – Merci Président. Ça va vous faire rire. Moi, j'ai juste besoin d'une traduction du bas-rhinois en haut-rhinois. (intervention en alsacien)

**M. LE PRÉSIDENT** – Dany

**M. ADRIAN** – Merci Président. Chers collègues. Je ne voulais pas trop prendre la parole. Je suis membre de l'OLCA, je ne sais pas si j'ai le droit de parler, mais je parle quand même. Il y en a plein qui parlent. Ceci étant dit, je veux juste répondre par rapport à la position du Grand Est. J'étais présent quand l'élue a démissionné. Cette élue, nous la connaissons très bien, surtout dans le sud de l'Alsace. Cette élue a fait connaître la position du Grand Est, qui est tout à fait claire : le Grand Est participera au GIP. Elle l'a dit le jour de sa démission : « Vous ne me verrez plus jusqu'à la constitution du GIP. » J'arrête là-dessus.

Comme j'ai la parole, je voudrais en profiter, même si j'approche peut-être des deux minutes, pour bien insister sur un point. Le GIP, c'est pour la défense de notre langue régionale, l'alsacien. Cette langue est certes alémanique, mais fait partie de notre culture, qui n'est pas forcément alémanique. Il est important qu'on soit d'accord là-dessus. Le mot bilinguisme voudrait dire la même chose, alors que ce n'est pas du tout le cas, ce qui est

parfois gênant.

Pour terminer, je suis dialectophone de tout temps, comme mon binôme à côté de moi. (intervention en alsacien]. Je vais revenir au français. Il est important que nous, élus de la CeA, portions la création de ce GIP dans notre cœur, sinon nous n'arriverons pas à développer quoi que ce soit, ni à essayer de sauver la situation, je pèse mes mots. Croyez-moi, il y a une petite différence entre Strasbourg, le nord, et toute la partie plus basse. C'est vraiment important. Aujourd'hui, si au sud d'Ensisheim ou au sud de Colmar nous trouvons encore quelques jeunes qui comprennent sans problème l'alsacien, il est très difficile de les faire parler en alsacien. Nous avons là un vrai travail. C'est pour ça que je parle de cœur. Parce que si les Bretons, les Corses et les Basques sont arrivés à progresser, c'est parce qu'ils portent leur culture et leur langue dans leur cœur.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Laurence. C'est la Bretonne qui porte le plus l'alsacien dans son cœur.

**Mme MULLER-BRONN** – Merci Président. Moi je ne dirai pas comme Daniel que je ne peux pas parler. Je voulais vraiment parler. Mais j'ai remarqué que tu avais beaucoup de choses à dire quand même. Moi je suis vraiment très satisfaite. C'est très enthousiasmant de pouvoir acter et saluer la création de l'Office public pour la langue régionale alsacienne. C'est un événement qui marque une étape décisive pour la préservation, la valorisation et la transmission de la belle langue régionale qu'est l'alsacien. Et bien sûr, le bilinguisme, on ne l'oublie pas. C'est un patrimoine vivant de notre région. Et il faut dire que l'alsacien, c'est bien plus qu'un simple moyen de communication. Pour moi, l'alsacien, c'est le témoin du passé et c'est aussi une richesse pour l'avenir. Car parler la langue d'une communauté, que vous êtes tous, Alsaciens et Alsaciennes, c'est vraiment entrer dans son intimité. Et ça va nous aider à comprendre les sensibilités de votre âme. Trop longtemps, nous avons vu cette langue reculer face aux défis de la modernité et de l'uniformisation linguistique. Aujourd'hui, grâce à la volonté de tous, les associations militantes depuis des années, les citoyens engagés et les élus, qui ont su les entendre, qui patiemment ont toujours résisté, nous posons un acte fort pour redonner à l'alsacien toute sa place dans la société.

L'Office public pour la langue régionale alsacienne aura une mission essentielle : coordonner et renforcer les actions en faveur de l'apprentissage, de l'usage et de la promotion de l'alsacien dans tous les domaines, que ce soit l'éducation, les médias, la vie publique ou encore le monde économique. Il sera un moteur pour développer des initiatives concrètes et fédérer les énergies. Karine est à côté de moi, et je pense vraiment à ce mur du vieillissement dont vous nous parlez tout le temps. Il nous faut des aides à domicile qui parlent un peu l'alsacien. Il nous faut du personnel soignant qui parle un peu l'alsacien. Il nous faut de la réadaptation médicale ou des services de secours, des pompiers qui relèvent nos personnes âgées qui aient quelques mots d'alsacien. Ça les rassure tellement. Ce n'est pas difficile à faire. Cet Office public pour la langue régionale va nous aider.

Par cette initiative, nous rejoignons les autres régions françaises fières de leur langue et de leur culture, qui ont su mettre en place des structures dédiées à la promotion de leur patrimoine linguistique. Je pense notamment à l'Office public de la langue bretonne en Bretagne, à l'Office public de la langue occitane en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'à l'Agence régionale de la langue picarde dans les Hauts-de-France. Ces organismes œuvrent quotidiennement pour la sauvegarde et le rayonnement de leur langue régionale. Et nous sommes honorés de nous inscrire dans cette dynamique nationale de valorisation de la diversité linguistique.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont œuvré en ce sens. Je pense à vous tous, qui ont déjà été nommés, et à ceux qui vont se rattacher. Moi, je ne pense pas au souci du Grand Est. Je pense que tout le monde va être enthousiaste pour participer à cette aventure. Et je vous le dis, apprendre le langage d'un peuple, ça demande du temps et de l'empathie, mais c'est une voie privilégiée pour toucher à ce qu'il a au plus profond de son

âme. Vive la langue alsacienne, vive la culture, vive l'Alsace et vive l'Office. Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Robin, puis Pascale.

**M. CLAUSS** – Bonjour à tous, chers collègues. Moi je me réjouis comme vous de la création de cet Office. L'alsacien, ce n'est pas que du folklore, c'est une vraie culture, c'est une langue qui nous rappelle à tous notre histoire, qui est un marqueur de ce que l'Alsace a vécu, de son passé. Mais c'est aussi un outil pour l'avenir, c'est un outil pour la jeunesse. Toutes les études montrent que des jeunes qui apprennent plusieurs langues dans leurs jeunes années ont des cerveaux plus agiles, sont capables de meilleures performances intellectuelles. Donc si l'alsacien peut être demain un vecteur, pour la jeunesse, de développement intellectuel, ce sera gagnant pour tout le monde. Je voudrais aussi rappeler que l'alsacien est une langue finalement assez ouverte, dont l'apprentissage est rapide. Je pense que vous avez tous vu récemment le reportage sur un jeune Japonais qui a appris l'alsacien. Je pense que ce sont des exemples comme ça qui peuvent nous rendre ambitieux. Cet Office fédérateur, qui travaillera à 360° avec des équipes motivées, nous permettra de faire rayonner notre belle région, notre langue et notre culture. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Pascale, pour conclure.

**Mme SCHMIDIGER** – Je n'ai plus grand-chose à dire, puisque tout a été dit. Mais je mesure toute la difficulté pour Victor de se taire en ce moment. Terminer cette séance plénière par un acte fondateur fort, c'est vraiment important aujourd'hui, et c'est ce qu'on va retenir, en tout cas je l'espère. Moi je salue la pugnacité et les convictions qu'il a fallu pour mettre en œuvre ce projet, qui s'inscrit vraiment dans une lutte de longue haleine, qui s'inscrit dans le temps. Dany, tu l'évoquais, il est vrai que chaque Département y a travaillé dur. Pour mémoire, notre Collectivité du Sud Alsace, Saint-Louis Agglomération, avait mis en place il y a plus de dix ans un service langue et culture régionales. On en est fiers. En tout cas, je suis très fière de faire partie de cette équipe, cher Victor. J'espère que tu pourras mener à bien tous les projets que tu as déjà préparés. En tout cas, c'est une belle promesse pour nos jeunes, une promesse d'avenir. Et on souhaite effectivement que cette ouverture, avec nos partenaires suisses et allemands, consolide cet ancrage européen. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je crois que vous avez déjà trop utilisé votre micro, aujourd'hui. Votre temps de parole est largement épuisé. Allez-y.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Je m'associe, comme l'a dit ma collègue, à cette délibération. On sait qu'à travers une langue, c'est une culture, c'est une histoire, c'est une vision du monde. Dans la question de la préservation de la langue, il y a l'ensemble de ces dimensions. La langue, ce n'est pas juste quelque chose qu'on parle entre nous, mais c'est vraiment toute une culture qui est véhiculée à travers elle. C'est la raison pour laquelle je m'associe bien sûr à cette délibération.

J'avais une question en cette séance budgétaire, qui concerne le financement de cet organisme, puisqu'il y a la prévision de la création de 20 ETP pour cet organisme. Je voulais savoir quel était le financement qui était envisagé, 20 ETP, ce n'est pas rien, et notamment comment ça va être construit. Puisque vous ne souhaitez pas mobiliser l'écotaxe pour ça, c'est une nouvelle compétence, nous n'avons pas de nouvelles recettes en face. On a évoqué ce matin la difficulté que ça nous pose aujourd'hui. Donc est-ce que la création de ces 20 ETP que l'on peut appeler de nos vœux va se faire au détriment de missions historiques de la Collectivité ?

**M. LE PRÉSIDENT** – Bien. Monsieur le rapporteur. Philippe, tu réponds ?

**M. MEYER** – Merci déjà aux collègues de la majorité pour l’enthousiasme que vous cherchez à exprimer, et qui est, je crois, à la hauteur des enjeux que nous avons tous bien compris, et qui, je crois et je l’espère, répond à l’attente des acteurs. Je pense à tous ces bénévoles qui, depuis des années dans nos associations, se battent avec des moyens limités pour faire vivre notre langue. Et enfin une structure aura le mérite de mettre tout le monde autour de la même table, pour partager les mêmes objectifs et bien sûr aller de l’avant ensemble, chacun dans ses spécificités, chacun apportant une pierre à l’édifice.

Concernant l’histoire des 20 emplois, c’est bien sûr une montée en charge progressive, 20 emplois d’ici 2028. Je l’ai dit tout à l’heure, Monsieur KOBRYN, mais vous n’avez sans doute pas écouté, pour cette année, ce sont des redéploiements de moyens humains et financiers existants à travers le financement actuel de l’OLCA et d’une partie des agents de la CeA œuvrant au sein de la Direction, je salue la Directrice, du bilinguisme. Donc c’est un redéploiement de moyens existants pour cette année 2025. Donc rassurez-vous, comme on a essayé de vous le prouver depuis ce matin 9 h, et la Chambre régionale des comptes, organisme indépendant l’a rappelé, la CeA, sur ce point, comme tous les autres, ne vous en déplaît, est parfaitement gérée, et il n’y a pas de dérive financière sur ce sujet. Donc, c’est faire preuve d’imagination que de partir de choses qui existent, de faire travailler ensemble à la fois des fonctionnaires territoriaux et des salariés d’une association, qui a fait un boulot formidable aussi, rappelons-le, l’OLCA, depuis de longues années. Je pense à notre ami Justin VOGEL, qui pendant longtemps a porté avec une grande énergie la structure et qui a fait un boulot formidable avec les salariés.

Concernant la future présidence de cette structure, je vous disais tout à l’heure que la date précise de la mise en place n’était pas encore totalement arrêtée, puisque nous dépendons également des délibérations de nos partenaires. Et une fois que les partenaires auront désigné leurs représentants et que le GIP se réunira pour la première fois, Madame QUINTALLET, ne vous inquiétez pas, il y aura un Président qui sera démocratiquement élu et qui aura pour objectif de faire fonctionner cette nouvelle structure. On verra bien qui sera candidat, qui sera élu. Nous respectons la démocratie. Ce ne sont pas des choses qui se déterminent des semaines ou des mois à l’avance. Vous savez, ne vous en déplaît, la politique partenariale, pour nous, ça a un sens. Ce n’est pas la CEA qui décide et les autres qui s’alignent. C’est peut-être comme ça dans les partis d’extrême gauche, mais pas chez nous. Chez nous, quand on a des partenaires, on écoute les partenaires, on propose les politiques publiques, on détermine ceux qui les portent, et nous votons et nous désignons les acteurs qui porteront ces politiques-là. En tout cas, c’est comme ça qu’on fonctionne. Je sais bien que ce n’est pas partagé partout. Je ne vais pas parler du mode d’élection du Président de la France insoumise par exemple ou d’autres, mais chez nous, c’est la démocratie que nous respectons, et chaque personne qui sera désignée sera amenée à voter pour choisir son Président. Ne vous inquiétez pas tout, tout va très bien se passer.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Philippe, merci aux collègues aussi pour votre enthousiasme et vos expressions fortes. J’y suis sensible, parce que c’est un projet qui me tient aussi particulièrement à cœur depuis longtemps. Redonner du plaisir à la pratique de notre langue et lui redonner un souffle, c’est le but de cet Office public des langues. Et pour montrer notre attachement à ce projet qui, je crois, peut faire une belle unanimité, je vais vous demander, si vous en êtes d’accord, d’inverser le mode de vote et vous inviter à lever la main pour voter favorablement à ce rapport.

*La Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,*

- *Approuve la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Public « Office Public de la Langue Régionale d’Alsace et de Moselle / Babelhüss – La maison pour votre langue régionale » jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d’Alsace à signer ladite convention constitutive, éventuellement modifiée pour y inclure les seules demandes de*

modifications rédactionnelles sollicitées par la DGFIP dans le cadre de l'avis préalable obligatoire rendu par celle-ci pour la constitution du GIP, ainsi que tout autre document nécessaire à sa création ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à déposer la demande d'approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Office Public de la Langue Régionale d'Alsace Moselle » auprès de l'Etat conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Approuve le montant de la contribution financière de la Collectivité européenne d'Alsace au Groupement d'Intérêt Public pour 2025 à hauteur de 300 000 € et autorise le versement au groupement lorsqu'il sera créé.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P046	O009	P046E27	T 100	(1307) 65-6561-312	500 000,00 €
TOTAL					500 000,00 €

Adopté à l'unanimité

2 non-participations au vote Victor VOGT, Président de l'OLCA Nicolas MATT, Vice-Président de l'OLCA

Applaudissements.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bravo. Et je crois que Victor, qui a dû se taire, le pauvre, est content ce soir de cette avancée.

Il nous reste très peu de rapports, mais il faut encore tenir quelques minutes.

#### CD-2025-2-3-2 - **RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

*Mme Christiane WOLFHUGEL, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Le rapport suivant est le rapport sur le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, qui avait été sollicité, je crois, par Monsieur KOBRYN. La présentation est assurée par Karine.

**Mme PAGLIARULO** – Merci Président. On vous propose, je l'ai rapidement évoqué ce matin lors du débat sur le budget, de modifier le règlement intérieur du transport des handicapés scolaires, parce que tout simplement on a du mal et qu'on a réussi à trouver une alternative et à s'adapter aux familles. La réglementation nous oblige, vous le savez, à accompagner les élèves en situation de handicap, c'est la loi du 11 février 2005. Il s'agit des élèves, collégiens, lycéens, étudiants de 3 à 28 ans. On s'occupe de 1 859 élèves en situation de handicap aujourd'hui pour les transporter dans leur trajet du domicile vers l'établissement scolaire.

Ce que l'on souhaite vous apporter comme modification, c'est tenir compte de la garde alternée, tenir compte de l'adresse de la garderie ou de l'assistante maternelle ou de la famille d'accueil quand c'est un enfant qui est placé. On veut aussi vous rajouter les lieux de stage. Tout ça, c'est dû au fait qu'on a regardé comment ça se vit.

Ensuite, on voudrait modifier un petit peu les quatre niveaux possibles. On doit avoir une reconnaissance de handicap évidemment, mais c'est aussi en fonction de la gravité du handicap qu'on accordera quatre niveaux. Premier niveau : les enfants ont une reconnaissance de handicap, moins de 50 %. Ils peuvent avoir un remboursement d'abonnement de transport en commun, non pas avec un parent, mais avec deux parents, parce que vous savez que les gardes alternées, c'est souvent le papa et la maman. Donc là, on rembourse le transport en commun pour l'enfant et pour les deux accompagnateurs. Ensuite, il y a l'aide individuelle au transport : le papa, la maman peut emmener en voiture les enfants. Le Président le souhaitait fortement : on a monté le barème kilométrique de manière uniforme, quel que soit le kilométrage des parents, à 0,55 euro. C'est une manière aussi de redonner une manne financière pour accompagner ce déplacement des parents. Ensuite, vous avez le niveau 3 : ce sont des enfants qui ont une reconnaissance de handicap plus importante que 50 % – on s'approche des 80 %. Par contre, ils peuvent encore rentrer dans le transport collectif. On peut organiser donc un taxi avec plusieurs enfants à l'intérieur. Et puis il y a quelques exceptions, le niveau 4, le dernier niveau, où il y a une reconnaissance de plus de 80 %, faite par un médecin, où l'enfant ne peut pas être avec plusieurs autres enfants dans le véhicule, ça arrive en cas d'autisme par exemple sévère. Là, c'est un transport individuel. C'est à peu près 5 à 6 % normalement de notre transport.

Nous prenons en charge tous les élèves éligibles, qu'ils soient en établissement de secteur ou de non-secteur. Pourquoi ? Avant, c'était toujours un frein, parce que certaines ULIS se créent dans certains quartiers, pas dans d'autres. On a décidé de lever ce frein. Il faut simplifier les choses, il faut aller plus loin et il faut s'adapter à la demande. Ce qu'on vous propose, c'est de modifier en ce sens.

Il y a une autre modification, qu'on mettra en place dès septembre. Un portail en avril sera ouvert. Les familles s'inscrivent sur le portail, et dès juin elles auront un retour sur la validation de l'un ou l'autre de ces modes, qui seront valables, ça change aussi, non pas pour une année scolaire, mais pour le cursus engagé. Pour la maternelle, ce sont les trois ans de maternelle. Pour l'élémentaire, ce sont les quatre ans d'élémentaire. Ça évitera aux parents tous les ans de déposer. Ça permet aux taxis de savoir que pour quatre ans, ils peuvent embaucher un chauffeur. Et ça permet de reventiler des taxis qui vont être libérés par cette proposition.

Voilà en gros ce que je voulais vous dire. Je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose. Je crois que j'ai tout dit.

**M. LE PRÉSIDENT** – Très bien. Merci Karine. De toute façon, l'objectif n'était pas l'exhaustivité. Chacun peut lire le rapport. Mais c'est parfait. Je pense que tu as été très claire. Monsieur KOBRYN, vous aviez sollicité ce rapport.

**M. KOBRYN** – Merci Monsieur le Président. Nous nous associons à cette modification, en étant particulièrement vigilants sur la mise en œuvre. On avait vu il y a deux ans dans la mise en œuvre du nouveau marché qu'il y avait eu un démarrage un peu délicat. Donc en votant aujourd'hui, sans doute qu'il y aura la capacité de mettre en place ça pour que ce soit opérationnel vraiment dès le premier jour de la rentrée. Donc il y a des évolutions qui vont dans ce sens.

Je voulais juste vous poser une question. J'ai vu, d'un point de vue budgétaire, que cette année il y avait un maintien et même une légère augmentation du budget associé au transport en situation de handicap. Est-ce que, avec ce nouveau règlement intérieur, la projection sur 2026, à effectif constant, conduirait à une économie ou à une hausse du coût de cette politique publique, étant donné qu'on change un petit peu les paramètres de ci et de là ? Il s'agit donc de savoir quel est l'impact budgétaire de ce changement en année pleine. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Sinon je donne la parole à Karine pour répondre sur le sujet, sachant qu'a priori il y a des améliorations qui sont apportées par rapport aux situations présentes, notamment pour les parents, qui vont accompagner leurs enfants, qui seront mieux soutenus. D'un côté, on aura des dépenses un peu plus fortes, avec un tarif de déplacement meilleur. Par contre, on devrait avoir un peu moins de taxis, qui nous ont un peu considérés comme des vaches à lait et avaient augmenté ces dernières années très fortement les coûts, dans une situation un peu de monopole. Donc on va voir si on a une baisse de ce côté-là et un rééquilibrage. On verra exactement les conséquences, mais ça devrait être supportable.

**Mme PAGLIARULO** – L'objectif de la mesure, c'est de permettre aux enfants en situation de handicap de garder une autonomie, la meilleure possible. Ça, c'est le premier objectif. Le deuxième objectif, c'est de sensibiliser, et de sensibiliser fortement les parents, parce que tout parent accompagne son enfant à l'école dès la maternelle, c'est normal. Sauf que là, il y avait quand même un petit peu de taxis automatiques. Je peux donner l'exemple du lot 6 de Strasbourg, qui était passé en 2023 de 711 240 à 1 789 000 euros pour le même nombre d'enfants. Le lot, le marché a subi une hausse très importante. En plus on se retrouve avec des taxis et des circuits qui n'ont pas pu être honorés par manque de chauffeurs. Donc l'idée, au final aussi, c'est de libérer des taxis. Je rappelle que, pour le sanitaire et pour nos malades chroniques, on a besoin des taxis, et qu'on a plus besoin que les enfants entrent dans le circuit ordinaire, et qu'ils apprennent à se déplacer, se mouvoir avec simplicité. On est à 10 millions d'euros à peu près sur 2024. Évidemment, on espère un effet moindre, baisser ce financement. Mais l'objectif premier n'est pas celui-là, même si on est toujours dans la maîtrise financière aussi. Je ne sais pas si j'ai répondu.

**M. LE PRÉSIDENT** – Parfait. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,*

- *Approuve le nouveau règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, joint en annexe à la présente délibération et abroge en conséquence le règlement approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-6-3-2 du 7 juillet 2023.*

*Ce règlement entrera immédiatement en vigueur pour l'instruction des demandes déposées en vue de la rentrée scolaire 2025-2026.*

*Adopté à l'unanimité*

**CD-2025-2-8-7 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS DU 1ER JUILLET AU 31 DECEMBRE 2024**

*Mme Lara MILLION, rapporteur*

**M. LE PRÉSIDENT** – Un dernier rapport était initialement retenu, mais Monsieur KOBRYN m'a dit que finalement il acceptait qu'il soit passé immédiatement au vote. Il s'agit du compte rendu des délégations qui me sont accordées. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la communication relative aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1er juillet au 31 décembre 2024, conformément aux tableaux joints en annexe.*

*Acte est donné*

## **EXAMEN DES MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS**

**M. LE PRÉSIDENT** – Il nous reste des motions. Je propose d'aller assez vite puisque ces motions ont été débattues en commissions.

Il y avait une première motion refusant le projet de Technocentre à Fessenheim. On me dit que cette motion n'avait pas appelé d'adhésion des élus de la deuxième Commission dans leur majorité. Donc je propose que cette motion ne soit pas retenue. Je propose quand même un vote. Qui défend la motion de rejet du Technocentre à Fessenheim ? Les 4 membres du groupe AECS. Y a-t-il d'autres approbations ? Des abstentions ? Cette motion n'est pas acceptée.

Il y avait un vœu sur le Pass culture. On me dit aussi qu'après examen, les membres de la Commission souhaitent que le vœu soit rejeté. Je pense néanmoins que le groupe maintient son vœu. Qui est pour ce vœu ? Le groupe AECS, Françoise (BEY) et Serge (OEHLER). Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le vœu est rejeté.

Il y avait une motion et un vœu sur des associations alsaciennes partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace, que je propose de renvoyer en Commission, déposés par Madame QUINTALLET.

Le vœu sur le Conseil d'Alsace et l'interpellation des institutions européennes sur les questions d'accès à l'IVG en Union européenne, déposé par Monsieur KOBRYN, sera aussi examiné.

Une question écrite m'a été adressée par Florian KOBRYN sur le rattachement du service communication de la CeA à la Direction du cabinet du Président. Ça fera également l'objet d'une réponse écrite.

Je tiens à vous annoncer d'ores et déjà que le lundi 24 mars, à 10 h 30, se tiendra la Commission permanente à Colmar, avec des micros qui fonctionneront. Je vous souhaite une belle soirée et un bon weekend. Merci pour ce travail très constructif. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 17 heures 45.*

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Arrêt du contournement au contournement**

**Rapport N° CP-2025-2-2-1**  
**N° applicatif 11794**

**Exposé sommaire**

A l'heure de l'accélération du réchauffement climatique et de l'assèchement des finances publiques, il est temps d'arrêter les projets routiers inutiles.

Vouloir construire un contournement au grand contournement ouest de Strasbourg est irresponsable.

Cet amendement propose donc d'arrêter ce projet.

**Amendement**

**SUPPRIMER** (page 6)

*"la poursuite des études préalables liées au projet de Liaison Intermodale DUPPIGHEIM-ENTZHEIM qui doit relier à terme les zones d'activités de l'aéroport au grand contournement de STRASBOURG"*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



**Florian KOBRYN**

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Établir un budget annexe pour les Espaces Naturels Sensibles**

**Rapport N° CP-2025-2-2-1**  
**N° applicatif 11794**

**Exposé sommaire**

La part départementale de la taxe d'aménagement sert à financer la politique publique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

En 2017, la revue de dépenses sur les ENS réalisée par l'Inspection Générale des Finances a recommandé **d'isoler les recettes et les dépenses liées aux ENS au sein d'un budget annexe aux comptes des collectivités concernées.**

Afin de valoriser l'action des collectivités en faveur de la biodiversité et des ENS, le rapport d'information de la sénatrice Mme Christine Lavarde (groupe Les Républicains) a repris cette recommandation dans son rapport (recommandation n°4) sur le contrôle budgétaire du financement des aires protégées présenté à la Commission des Finances du Sénat en 2021.

Partageant cet objectif de valorisation, cet amendement propose de retenir comme objectif en 2025 la création d'un budget annexe dédié à la part départementale de la taxe d'aménagement. Ce budget serait ensuite voté pour la première fois avec le BP 2026.

L'année budgétaire s'annonçant chargée (deux budgets la même année à 9 mois d'écart et fortes incertitudes), il est proposé de retenir cette option dès aujourd'hui afin de lisser l'activité des services sur l'année.

**Amendement**

**APRES** (page 12)

*"L'année 2025 permettra de définir les grands objectifs de la stratégie alsacienne des Espaces Naturels Sensibles (acquisition, gestion, valorisation...) inscrite aux «30 engagements pour 2030»."*

**RAJOUTER**

*"La création d'un budget annexe dédié aux ENS sera mis en place en 2025 pour un premier vote avec le budget primitif 2026."*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



**Séance Plénière du Conseil d'Alsace  
14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Pour une meilleure représentativité des commissions RSA**

**Rapport N° CP-2025-2-4-1  
N° applicatif 11818**

**Exposé sommaire**

Les commissions territorialisées RSA reçoivent des citoyennes et des citoyens. Dans la logique du lien avec les territoires et d'une meilleure représentativité, il est proposé d'inclure au moins un élu de chaque canton du territoire couvert par une commission.

**Amendement**

**APRES** (page 5)

*"En 2024, le fonctionnement des commissions territorialisées RSA ont été revisités et harmonisés. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été adopté par l'assemblée délibérante. Il est mis en œuvre depuis le 1er mars 2024"*

**RAJOUTER**

*"La composition des commissions territorialisées intégrera au moins un.e élu.e de chaque binôme des cantons du territoire."*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



**Florian KOBRYN**

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Pour la lutte contre le non recours au RSA et Contre la violence du contrôle des allocataires**

**Rapport N° CD-2025-2-4-1**  
**N° applicatif 11818**

**Exposé sommaire**

Alors que la politique de contrôle des allocataires du RSA se poursuit avec une grande violence à l'égard des personnes et de leur foyer, leur esseulement ainsi que la fragilité socio-économique de leurs conditions justifient que des mesures plus dignes et plus humaines soient mises en place. Recevant d'abord un courrier de la CAF, puis un courrier de la CeA issu du service de contrôle (du "juste droit"), suspectées de fraudes, avant même de comprendre l'objet de la procédure appliquée, et ne pouvant pas correctement se défendre, les personnes subissent le système de contrôle là où elles devraient pouvoir être accompagnées. Ce contrôle contribue à alimenter le mythe de l'assistanat, en prétendant s'adresser à des fraudeurs expérimentés, mais la complexité du système bureaucratique français n'est elle pas un mythe. Notre effort en tant que collectivité publique est bien de soutenir les personnes dans le besoin, non de participer à un mouvement général fictif de "criminalisation des pauvres" qui doit cesser avec notre politique budgétaire.

Au lieu d'un tel contrôle, il doit être privilégié un rapport humanisé à l'institution, du versement comme du reversement (en cas de trop perçu) du RSA ainsi qu'un mécanisme de lutte contre le non recours. Ce dernier est expérimenté à Strasbourg dans le cadre du programme national "Territoire zéro non recours". Notre Collectivité peut relever le défi de sa mise en place à l'échelle alsacienne pour soutenir les personnes dans le besoin.

**Amendement**

**REEMPLACER** (page 6)

"Poursuite de la mise en oeuvre vertueuse de la politique du Juste droit au RSA"

**PAR**

"Humaniser la politique de contrôle du RSA et Création d'un dispositif alsacien de lutte contre le recours au RSA"

ET

**AJOUTER après le titre remplacé** "Humaniser la politique de contrôle du RSA et Création d'un dispositif alsacien de lutte contre le recours au RSA" (page 6)

" La politique de contrôle se déploiera avec humanisme et dignité, en tenant compte de chaque situation particulière à partir d'un accompagnement individualisé. Le trop perçu ne sera plus considéré automatiquement comme une fraude, au regard des très nombreuses situations dans lesquelles les allocataires ont commis de simples erreurs matérielles et n'ont pas pu avoir accès à un conseiller pour demander un accompagnement personnalisé face à la complexité des démarches dématérialisées. L'erreur est un droit qui ne déclenchera plus une procédure de sanction, sans exercice préalable des droits de la défense reconnus à tout allocataire dans le cadre d'une commission statuant en présentiel.

En outre, cette politique sera conjuguée à un dispositif, à l'échelle alsacienne et non plus seulement de Strasbourg, de lutte contre le non recours afin de permettre à toute personne éligible au RSA qui ne le demande pas, d'être accompagnée dans ses démarches pour l'obtenir. Pour cela, des conseillers spécifiques de la CeA fourniront les informations nécessaires et un accompagnement adapté à l'échelle du territoire alsacien, conformément à la logique de l'aller-vers".

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Pour un droit à une rémunération pour tout travail réalisé par un.e allocataire du RSA**

**Rapport N° CD-2025-2-4-1**  
**N° applicatif 11818**

**Exposé sommaire**

La notion d'activité dans le vocabulaire de la loi sur le plein emploi fait référence à toute forme de travail notamment non rémunéré fourni par un allocataire du RSA dans le cadre d'une association, en vue de son retour à l'emploi. Or, le droit au travail tel qu'il est prévu par le Préambule de la Constitution de 1946 (alinéa 5), garantit une rémunération pour tout travail réalisé. Alors que la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023, et la réforme du RSA qui entre en vigueur au 1er janvier 2025 prévoit la réalisation de 15h à 20h d'activités hebdomadaires par semaine pour les allocataires du RSA, notre Collectivité doit lutter contre les formes d'emploi déguisé et d'exploitation des personnes les plus vulnérables. Dès lors, doit être garanti dans le cadre de ce dispositif, le droit à une rémunération pour toutes les missions et activités réalisées au sein d'une association au titre des heures obligatoires imposées par la loi. Car ces heures obligatoires ne sont pas la contrepartie de l'allocation - cela est rappelé dans la loi et désormais dans le Code du travail à l'article L. 5411-6 II. - mais un élément du contrat d'engagement signé par l'allocataire.

**AJOUTER (page 6) après le point :**

""Améliorer la performance des structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre de contrats d'objectifs pour augmenter le nombre d'entrées en structure et le nombre de sorties positives ;"

**le nouveau point suivant :**

- "Garantir pour toute activité imposée par la loi de 2023 sur le plein emploi et réalisée par un ou une allocataire du RSA, une rémunération au moins égale au taux horaire du SMIC, versée par l'association qui le ou la recrute, avec le soutien financier éventuel de la CeA"

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - La prise en charge par la CeA de la prime SEGUR versée par les associations du lien et du social**

**Rapport N° CD-2025-2-4-1**  
**N° applicatif 11818**

**Exposé sommaire**

La situation des travailleurs des secteurs du "social" et du "médico-social" a fait l'objet de plusieurs décisions permettant progressivement de prendre en compte leurs besoins, et de répondre à leurs revendications à savoir la revalorisation salariale dans le cadre du SEGUR. N'oublions pas que notre système social et médico-social est à bout de souffle et la pandémie du Covid-19 l'a éprouvé fortement. Or, après de multiples décisions élargissant le champ d'application de la revalorisation salariale "SEGUR", le budget primitif ne prévoit pas le maintien des financements au titre de cette revalorisation pour les associations du secteur des solidarités, subventionnées par notre Collectivité.

En choisissant de ne pas financer la part "SEGUR" attribuée par les associations pour la rémunération de leur personnel, la Collectivité génère une concurrence directe entre les travailleurs associatifs et les agents de la CeA bénéficiaires de cette revalorisation. Une concurrence déloyale puisque les travailleurs associatifs quittent les associations notamment en cas de non versement de la prime SEGUR pour privilégier un poste dans les structures comme la CeA qui les verse à ses agents.

Par conséquent, cet amendement prévoit le maintien de la part SEGUR attribuée aux associations à travers le financement de la CeA.

**AJOUTER (page 9) après :** "Aussi, la Collectivité maintient son soutien auprès des acteurs de la solidarité Alsacienne à hauteur de 590 000 €."

**la phrase suivante :**

"Dans la lignée de son soutien et en vue de renforcer les métiers du lien et du social, la Collectivité s'engage à verser la part dite "prime SEGUR" autrement dit la revalorisation salariale des rémunérations des métiers du social, aux associations subventionnées par le département, en raison de l'impact budgétaire de cette prime pour ces structures qui réalisent la mission de service public définie par notre Collectivité".

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Grâce à la PMI, lutter contre l'inceste dès le plus jeune âge**

**Rapport N° CP-2025-2-5-1**  
**N° applicatif 11794**

**Exposé sommaire**

En France, selon l'Unicef, 21% des victimes de violences sexuelles ont moins de 6 ans.

Or, les enfants accueillis dans le cadre de la PMI sont précisément les enfants de moins de 6 ans.

Aussi, il est proposé la mise en place en 2025 d'une action spécifique de lutte contre l'inceste.

**Amendement**

**APRES** (page 6)

*"Le développement des actions de prévention précoce en direction des jeunes enfants : consultations médicales, vaccination, actions collectives d'éducation à la santé, renforcement des accompagnements parentaux"*

**RAJOUTER**

*" et la mise en place d'une action spécifique de lutte contre l'inceste"*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



**Florian KOBRYN**

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Développer une politique ambitieuse en faveur des collèges existants situés dans les quartiers prioritaires alsaciens**

**Rapport N° CP-2025-2-5-1**  
**N° applicatif 11819**

**Exposé sommaire**

Avec 35 quartiers prioritaires, les quartiers populaires alsaciens bénéficient de deux nouveaux contrats de villes dans le cadre de la politique de la ville 2024-2030. Les collèges des quartiers prioritaires relèvent du réseau d'éducation prioritaire défini par l'académie. Prenant acte des difficultés supplémentaires rencontrées par les populations dans les quartiers prioritaires, les acteurs publics dont la Collectivité européenne d'Alsace fait partie, tentent de compenser les inégalités par l'affectation de moyens et d'investissements additionnels.

Si des aménagements spécifiques au nombre d'élèves par classe et au statut des enseignants sont prévus, dans le même temps les collèges des quartiers prioritaires voient leur effectif augmenté, sans anticipation réalisée par le Conseil général du Bas Rhin et le Conseil général du Haut Rhin, pour les collèges alsaciens. Des travaux ont été initiés dans plusieurs collèges en vue de répondre à l'urgence mais l'augmentation des effectifs, comme la dégradation des bâtiments et l'absence d'infrastructures de première nécessité doivent pouvoir être pris en charge non dans l'urgence mais dans le cadre d'une **politique asymétriquement plus favorable afin de réparer les nombreuses inégalités que subissent les collèges des quartiers prioritaires : en matière d'aménagements adaptés pour les élèves et personnels en situation de handicap, d'équipements sportifs et de restauration scolaire.**

**AJOUTER (page 8) après la phrase : "Dans un contexte de paupérisation croissante, en France mais aussi en Alsace, la Collectivité choisit de renouveler son engagement auprès des territoires et des 160 000 Alsaciens concernés par la politique de la Ville avec une enveloppe exceptionnelle passant de 500 000 € à 800 000 €".**

**Les phrases suivantes :**

A cette fin et dans le cadre de sa compétence juridique, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage auprès des collèges des quartiers prioritaires alsaciens, à réaliser les travaux pour lesquels des dépenses ont été programmées antérieurement à 2025, en vue de finaliser le plan Ad'AP à l'échelle alsacienne permettant d'aménager un accès aux collèges par les élèves et les personnels d'éducation en situation de handicap.

En vue de répondre au manque d'équipements sportifs dans les collèges des quartiers prioritaires et afin de compenser les inégalités subies par ces collèges, un travail de planification des besoins en équipements sportifs dans ces collèges sera réalisé durant l'année. A l'appui de ce travail, pourra ensuite être dressée une programmation des travaux comprenant des équipements de qualité et couverts pour l'été et l'hiver.

Enfin, en vue de répondre au manque de restaurations scolaires dans les collèges des quartiers prioritaires, et d'encourager les collégiens à déjeuner dans le cadre scolaire pour bénéficier d'un temps éducatif spécifique pendant la pause méridienne, une identification des collèges des quartiers prioritaires ne disposant pas d'une restauration scolaire ou d'une offre de restauration suffisante au regard du nombre de collégiens, sera réalisée sur le territoire alsacien. La restauration scolaire sera avant la fin du mandat un objectif prioritaire des collèges des quartiers populaires particulièrement sous dotés en restauration scolaire de qualité. Une solution de restauration sur site sera privilégiée et aménagée dans les collèges qui n'en ont pas.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - La neige artificielle la plus écologique**  
**est celle qu'on ne produit pas**

**Rapport N° CP-2025-2-7-1**  
**N° applicatif 11750**

**Exposé sommaire**

Les investissements pour les stations engagent la Collectivité sur des décennies.

Sur la période 2041-2060, une étude de Météo France publiée en 2021 précise que le nombre de jours d'enneigement supérieur à 30 cm baissera entre 52% et 100%.

Il est temps d'investir pour des équipements réellement d'avenir.

**Amendement**

**SUPPRIMER** (page 10)

*"avec d'éventuels investissements pour la modernisation des outils de production de neige"*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



**Florian KOBRYN**

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Tenir son engagement sur la  
nouvelle tarification de la restauration scolaire**

**Rapport N° CP-2025-2-8-3**  
**N° applicatif 11765**

**Exposé sommaire**

Dans le rapport du budget primitif 2024, dans le paragraphe consacré à la restauration scolaire, l'engagement suivant avait été pris et voté : *"Dès 2024, un nouveau cadre tarifaire sera d'ailleurs défini"*.

Dans le contexte d'explosion de la précarité alimentaire, la mise en place d'une nouvelle tarification, plus juste, plus équitable, plus solidaire est plus que jamais nécessaire.

Cet engagement n'a pas été honoré et ne figure pas dans le présent rapport.

Aussi, cet amendement propose aux élus de la Collectivité de tenir leurs engagements sur cet enjeu central.

**Amendement**

**APRES** (page 21)

*"la mixité sociale et scolaire à travers notamment la nouvelle dotation de fonctionnement pour les 25 collèges privés"*

**RAJOUTER**

*"et la mise en place en 2025 d'un nouveau cadre tarifaire"*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Florian KOBRYN**

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace**  
**14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Ne pas renoncer aux îlots de fraîcheur dans les collèges**

**Rapport N° CP-2025-2-8-3**  
**N° applicatif 11765**

**Exposé sommaire**

Dans le rapport du budget primitif 2024, dans le paragraphe consacré aux collèges, l'engagement suivant avait été pris : *"Il est à noter enfin que la réalisation d'îlots de fraîcheur dans les collèges se poursuivra en 2024"*.

Dans le contexte d'accélération du changement climatique, la mise à l'arrêt de ces projets nuirait gravement à la lutte contre le dérèglement climatique.

Aussi, cet amendement propose aux élus de la Collectivité de s'engager vers la création de nouveaux îlots de fraîcheur en 2025.

**Amendement**

**APRES** (page 21)

*"avec un focus majeur au défi de l'adaptation climatique pour un montant de 73,0 M€ au BP 2025"*

**RAJOUTER**

*"dont le développement de nouveaux îlots de fraîcheurs."*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Florian KOBRYN**

### **MOTION - Refusons le projet de Technocentre à Fessenheim !**

Le 10 octobre dernier, a été lancée une consultation publique à propos du projet de Technocentre à Fessenheim. Porté par Electricité de France (EDF), ce projet consiste à mettre en place une usine destinée au recyclage de métaux dits très faiblement radioactifs, issus du démantèlement des installations nucléaires et de la maintenance du parc de production.

Ce projet nous rappelle que le nucléaire produit des déchets ingérables à l'échelle d'une vie humaine. Avec le projet d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure et le possible confinement des 42 000 tonnes de déchets enfouis à StocaMine, ce nouveau projet fera de notre région la poubelle de la France.

Le Conseil d'Alsace s'oppose ainsi à ce projet de Technocentre pour plusieurs raisons :

- Cette installation va à l'encontre du Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes du 22 janvier 2019 dont l'article 7 prévoit d'axer la reconversion de la zone de proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim vers la transition énergétique. De même, le technocentre n'a pas fait l'objet d'un accord dans le projet de territoire.
- La situation du technocentre, sous le niveau du Grand Canal d'Alsace et en zone sismique, pourrait entraîner la dissémination de la pollution radioactive dans la nappe phréatique.
- Si dans d'autres pays, le suivi des déchets radioactifs est plus souple, aucun autre pays ne produit autant de déchets radioactifs que la France (qui a le plus grand nombre de réacteurs nucléaires par habitant). Pour cette raison, la loi française a mis en place des garde-fous pour protéger la population. Recycler en réintroduisant sur le marché des lingots même faiblement radioactifs rompt cette protection. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées. Le technocentre rompt le système dérogatoire protecteur en massifiant la remise sur le marché de matériaux radioactifs.
- Le choix d'EDF de tenir l'ASN (Agence de Sécurité Nucléaire) loin de son installation en la classant ICPE et pas INB. Un risque de plus pour le voisinage.
- Des rejets radioactifs et de l'usage de procédés chimiques qui pollueront la ressource en eau.
- De la menace qui pèse sur la zone ÉcoRhéna, fléchée pour être pionnière dans la transition écologique et qui a vu les investisseurs reculer à cause du projet d'implantation du Technocentre.

- L'objectif poursuivi avec la création du technocentre, ce n'est pas l'économie circulaire, le recyclage ou la création d'emplois mais bien la perpétuation de la filière nucléaire en faisant oublier que derrière les tonnes d'acier « recyclé », des milliers de tonnes de déchets hautement radioactifs attendent de s'entasser dans le sous-sol meusien pour quelques millions d'années.

- Ce projet ne correspond pas au projet de territoire de Fessenheim, notamment ÉcoRhéna, qui a pour ambition de faire du Haut-Rhin, « un modèle de la transition énergétique et écologique », « garant d'un développement durable, solidaire et équilibré », dont le département du Haut-Rhin est signataire. *Source : Projet de Territoire, Notre ambition pour l'avenir du territoire de Fessenheim.*

- Il ne s'agit nullement d'un projet économique (si c'était le cas, le secteur privé se serait engagé dans ce projet) mais d'un projet politique qui vise à verdir le nucléaire en laissant entendre qu'il est recyclable après avoir échoué à faire croire qu'il était renouvelable.

Le Conseil d'Alsace soutient la demande des associations locales envers EDF et la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) de restaurer les conditions nécessaires à la bonne tenue du débat démocratique.

Le Conseil d'Alsace affirme, par la présente motion, agir pour le développement de véritables projets de transition énergétique et environnementale. Ces projets permettront de créer rapidement davantage d'emplois, compatibles avec le respect de la santé et de la tranquillité des populations du territoire de Fessenheim.

Motion déposée par **Ludivine QUINTALLET**  
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**  
**Ludivine QUINTALLET - Florian KOBRYN - Damien FREMONT - Fleur LARONZE**

**Séance Plénière**  
**10 février 2025**

**VCEU – Le Conseil d'Alsace plaide pour une sauvegarde  
du budget alloué à la part collective du pass Culture**

A la fin du mois de janvier dernier, de nombreux chefs d'établissement ont exprimé leur vive inquiétude quant à la baisse substantielle des crédits dévolus à leurs collèges et lycées dans le cadre du dispositif « pass Culture ».

En effet, là où ces financements s'élevaient à 97 millions d'euros pour l'année civile 2024, ceux-ci ne sont plus que de 72 millions d'euros pour l'ensemble de 2025. De plus, les établissements scolaires fonctionnant sur une année scolaire, le passage d'un calcul de financements sur une année civile plutôt que de septembre à juillet aura cette année une conséquence plus radicale encore : sur 2024-2025, seuls 50 millions d'euros seront disponibles pour des sorties ou activités culturelles en faveur des élèves, dont environ 80% sont déjà engagés, à date.

Cette baisse drastique du budget va avoir une conséquence immédiate pour des établissements scolaires déjà financièrement à l'os : l'arrêt pur et simple de projets portés par enseignants et élèves, et l'abandon de partenariats noués parfois de longue date avec des acteurs culturels du territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace accorde une importance toute particulière à l'éducation artistique et culturelle de ses élèves du secondaire, considérant que la sensibilisation à la culture aide à former des futurs citoyens doués d'esprit critique et prolongeant ainsi la mission émancipatrice de l'école publique républicaine. C'est ainsi que chaque année, par exemple à travers sa collaboration avec le Groupement d'Intérêt Public – Acmissa ou par la publication d'un appel à projets nommé « Artistes en collège », la CeA encourage les partenariats entre ses collégien.nes et des artistes pouvant leur apporter un autre regard sur le monde dans lequel ils et elles évoluent.

Ces politiques volontaristes ont beau être fièrement portées par notre Collectivité, cette dernière ne dispose que d'un budget limité, affecté par les coupes budgétaires et contraint par son obligation d'équilibre financier. C'est pourquoi l'Etat doit ici jouer son rôle, en complémentarité avec les collectivités, pour garantir un droit à la culture effectif à nos enfants. La part collective du pass Culture est un dispositif ayant trouvé son public et s'ancre donc parfaitement dans cette vision politique.

C'est pourquoi le Conseil d'Alsace, réuni en séance publique ce 10 février 2025, demande instamment aux ministères de l'Education nationale et de la Culture d'étudier les modalités permettant de débloquer des fonds pour la part collective du pass Culture permettant de maintenir ce dispositif à son niveau de 2024, afin de ne pas faire peser le déficit de la France sur l'éducation artistique et culturelle de ses futur.es citoyen.nes.

Vœu déposé par **Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

**Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE**